

Nature & Progrès

la revue de la bio associative et solidaire

Lanceurs d'alerte

LA SOBRIÉTÉ SANS
ÉGALITÉ, C'EST L'AUSTÉRITÉ
POUR LES PLUS PAUVRES

CULTIVONS LES
ALTERNATIVES NATURELLES
AUX PESTICIDES

Nature & Progrès
n° 140
novembre-décembre 2022
janvier 2023
6 € 50



Marjolaine le Salon Bio

MA
VIE
EN
BIO

DU 5 AU 13
NOVEMBRE
2022



PARC FLORAL
DE PARIS

ALIMENTATION • VIN • SANTÉ • BEAUTÉ
MODE • DÉCO • BIEN-ÊTRE • JARDIN
TOURISME • ÉCOLOGIE • MAISON

www.salon-marjolaine.com

f t i #marjo2022

Spas
Organisation

VOTRE ENTRÉE GRATUITE

VALABLE POUR 1 PERSONNE SUR 1 JOURNÉE



NPTR

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.SALON-MARJOLAINE.COM

- 5 *édito*
- 7 *brèves*
- 8 *bio-portrait*

Les Vents Sauvages

Paysan confiturier N&P, Philippe Piard est aussi très actif dans la lutte contre les pesticides



10 réflexion

Criminels climatiques et inaction politique de l'UE

À l'aube de la prochaine Conférence onusienne pour le climat, la COP 27, que peut-on attendre de ces grands raouts ?

12 Partage d'expériences

Histoires d'eau chez les maraîchers du Sud-Isère et de Lorraine

L'été 2022 pousse les maraîchers bio à s'interroger sur la ressource en eau et les meilleures pratiques permettant de l'économiser : paroles de maraîchers...



14 alternatives

Cultivons les alternatives naturelles aux pesticides

À l'occasion d'un prochain colloque sur l'usage des préparations naturelles en agriculture, point d'étape avec la confédération paysanne sur ces alternatives aux pesticides.

17 Hommage

Jean-Luc Brault nous a quittés

Une figure emblématique des artisans semenciers, le fondateur de Graines del País, vient de tirer sa révérence.

19 dossier

LANCEURS D'ALERTE

Dénonçant les abus ou les injustices, les atteintes aux droits fondamentaux ou aux biens communs, à la santé ou à l'environnement, on trouve des lanceurs d'alerte dans tous les secteurs d'activités. Souvent en première ligne, certains ont payé cher leur refus de se taire face à une situation qu'ils jugeaient intolérable. Même s'ils sont un peu mieux protégés, les intérêts financiers et l'influence des lobbies pèsent lourd dans les débats, leur aptitude à manipuler l'information et l'expertise étant de plus en plus prégnante. Mais alors, comment se porte l'alerte dans nos sociétés ?

- 20 Interroger la trajectoire politique de l'alerte. Du lanceur d'alerte au rapport de force
- 25 Pas de protection des lanceurs d'alerte sans expertise indépendante
- 27 Affaire LuxLeaks : Antoine Deltour témoigne
- 30 La base de toute lutte
- 32 Affaire Assange : terrorisme d'État contre journalisme indépendant



35 Opinion

La sobriété sans égalité, c'est l'austérité pour les plus pauvres

Indigent et injuste, le Plan de sobriété énergétique du gouvernement sera inefficace

La vie de N&P

37 Regards croisés entre un paysan de la Terre et un paysan de la Mer

40 Partage de savoirs : la chromatographie

43 Les plantes et nous

Chicorée sauvage

45 Cuisine

Les recettes bio-gourmandes de Valérie Cupillard : la patate douce



46 Jardinage

S'adapter au dérèglement climatique

Le dérèglement climatique s'est traduit cette année par de la sécheresse et des canicules. Adaptions nos cultures



48 agenda

49 livres, vidéos, CD,

50 petites annonces et abonnement à la revue



NON aux nouveaux OGM cachés

Nature & Progrès Belgique se mobilise pour une **réglementation stricte des nouveaux OGM** en les maintenant dans la Directive 2001/18. Cette dernière assure l'évaluation des risques pour l'environnement & la santé et permettrait d'**empêcher toute dispersion risquée et incontrôlée** de ces organismes dans la nature.

OUI à l'information

Le consommateur a le droit de choisir de consommer, ou non, des aliments contenant des nouveaux OGM. Pour ce faire, Nature & Progrès Belgique met à votre disposition une large documentation.



Plus d'informations : www.natpro.be ou via le QR Code

édito

Appel à la vigilance

Les difficultés climatiques: le trop chaud, le trop sec et pendant trop longtemps, ont rendu l'été, pour nous agriculteurs, particulièrement difficile. Du jamais vu!

À cela se sont ajoutés des problèmes d'irrigation pour beaucoup d'entre nous. La charge de travail a été multipliée.

Toutes les filières agricoles sont touchées:

- les grandes cultures voient leurs récoltes grandement diminuées;
- les éleveurs sont amenés à abattre des bêtes par manque de foin, de céréales;
- les arboriculteurs ont essuyé le gel au printemps, puis un été épouvantable. Ils ont vu mourir certains de leurs arbres. Ils n'auront peu ou pas de récolte cette année;
- les maraîchers et horticulteurs ont perdu une grande partie de leur récolte pour la plupart.

Nous sommes tous des passionnés. Notre travail et notre vie intime sont liés. Voir mourir un arbre, souffrir un animal ou devoir arracher des plants d'épinards qui ne se remettront jamais de la fournaise: tout cela, nous paysans, nous fait énormément de mal, nous a affaiblis, déstabilisés, et pour certains, franchement ébranlés.

Aujourd'hui, dans ce que traverse l'humanité, le contexte est déjà fragilisant.

Nous appelons à une grande vigilance.

Certains de nos copains, collègues, amis paysans peuvent être dans une grande détresse. Tendons leur la main. Inquiétons-nous de nos voisins. Rapprochons nous les uns des autres pour mieux nous comprendre, nous soutenir.

Le Groupe N&P
Quercy Gascogne



Cette revue est éditée
par la Fédération
Nature & Progrès,
la bio associative et solidaire.
Abonnement en page 50.



Qui sommes-nous ?

Fondée en 1964, Nature & Progrès est une fédération de producteurs et de consommateurs biologiques à qui l'on doit les premiers cahiers des charges homologués de la bio au monde. À l'inverse d'une bio de plus en plus industrielle, Nature & Progrès défend, à travers sa mention, sa charte et son système participatif de garantie, une bio à taille humaine et de proximité. En France, Nature & Progrès compte une trentaine de groupes locaux; elle est représentée en Belgique par une puissante fédération.

La revue est réalisée avec le concours gracieux de nombreux contributeurs d'horizons très divers. Vendue sur les foires, les salons et dans les magasins spécialisés, elle ne s'adresse pas seulement aux adhérents de l'association. Le contenu des articles n'engage que la responsabilité de leurs auteurs. Ils ne peuvent être reproduits sans accord préalable de la rédaction.

■ Nature & Progrès

13, bd Louis Blanc, 30100 Alès
Tel: 04 66 91 21 94 (de 8h30 à 12h30)
Email: np@natureetprogres.org
Site: www.natureetprogres.org

■ Bureau fédéral:

Benoît Bazin (N&P Haute Bretagne), Mathilde Filée (N&P Aveyron), Raymond Gaschet (N&P Basse Bretagne), Hélène Massip (N&P Quercy-Gascogne) et Frédéric Renier (N&P Lozère).

■ Revue n° 140 - novembre-décembre 2022 - janvier 2023

Directrice de publication: Mathilde Filée
Rédactrice en chef: Nelly Pégeault
Secrétariat de rédaction et publicité: Isabelle Faure
Abonnements: Lucie Moons
Comité de rédaction: Jérôme Goust (coordination), Pascaline Pavard, Pierre Péguin, Pascal Pavie, Jean-François Guy, René de Paulis, Brigitte Courcier.

■ Ont contribué à ce numéro:

Philippe Piard, Jacqueline Balvet, Rémy Bacher, Nicolas Herbeth, Suzie Guichard, Pierre-Yves Maret, Emmanuel Antoine, Francis Chateauraynaud, Daniel Ibanez, Marie-Christine Blandin, Antoine Deltour, Pascal Pavie, Catherine Chalom, Maxime Combes, Tifenn Yvon, Roger Abalain, Yvonnick Jegat, Jean-François Guy, Tomas Landazuri, Charles Ludena, Jérôme Goust, Valérie Cupillard, Jean de la Vaissière, Ariane Desmoulin et Isabelle Faure.

■ Photos et illustrations:

Couverture: iStock.
Rémy Bacher, Nicolas Herbeth, la Confédération Paysanne, la Confédération Paysanne Ardèche, Les Vents Sauvages, Jéf Vivant, Ariane Desmoulin, Wikipedia Commons, Emmanuel Cupillard, Pxhere, Pixabay, Photothèque du Parlement européen (Europarl), Attac France, Attac Gard, Purin d'Ortie et Cie, Julien Rougny Oxytanie, Réseau Sortir du nucléaire, Collectif SDN 11, Jérôme Goust, les faucheurs volontaires d'OGM, Marguerite Marié, la Marche contre Monsanto, J.L. Cornu, le Criigen, Secrets Toxiques, Anna Trenning-Himmelsbach, Stéphane Calmels, Balance-ton-Port, iStock photos, Tifenn Yvon, l'APECAEL, le MABD, et N&P 11.

■ Remerciements à:

Anne Andrault, Philippe Piard et Daniel Ibanez

■ Publicité:

np@natureetprogres.org

■ Imprimeur:

Pure Impression
451, rue de la Mourre - Zac Fréjorgues Est
34130 Mauguio. Tél.: 04 67 15 66 00
Impression sur papier FSC (Gestion durable des forêts)
avec des encres végétales par entreprise certifiée ISO 14001



N° ISSN 1632-3602

N° commission paritaire: 0324G84501

Mise en page: Claude George

Graphisme / illustration

Conception Print

Mise en page de revues / livres

06 14 78 93 60 / 04 66 28 06 45
claude-george@orange.fr

La démarche fondatrice de Nature & Progrès est la recherche d'un modèle agricole alternatif à l'agro-industrie, à même de préserver la fertilité naturelle des sols, d'assurer l'autonomie des paysans et une alimentation saine à portée de tous. Nature & Progrès fédère les nombreux groupes locaux disséminés dans les territoires. Tout adhérent d'un groupe est membre de la Fédération. **Engagez-vous aux côtés des paysans et artisans ; rapprochez-vous de votre groupe local.**

■ N&P Anjou

Chez Stéphanie di Tullio
La Piècière
49190 ROCHEFORT-SUR-LOIRE
Tél.: 06 06 68 35 45
natureetprogres49@free.fr

■ N&P Ardèche

Chez Aline CROUZET
Ferme des Auches, Les Auches,
07570 DESAIGNES
Tél.: 06 89 09 21 37
natureetprogresardeche@gmail.com

■ N&P Ariège

Chez Trevor Warman
Le Guerrat
09420 ESPLAS-DE-SEROU
Tél.: 06 01 75 60 13
npariege@gmail.com
www.natureetprogres09.fr

■ N&P Aube

Chez Claude Thorey
2, ruelle des Chennevières
10210 LANTAGES
Tél.: 03 25 40 17 06

■ N&P Aude

1, avenue Salvador Allende
11300 LIMOUX
Tél.: 07 68 03 61 41
contact@np11.org

■ N&P Auvergne

La Maison des Paysans
63370 LEMPDES
contact@natureetprogres-auvergne.org
www.natureetprogres-auvergne.org

■ N&P Aveyron

Chez Philippe Piard
2, Peyrebrune
12430 ALRANCE
Tél.: 06 74 15 76 25
les.vents.sauvages@riseup.net

■ N&P Basse Bretagne

Chez Anne Raffin
Nestavel Bian
29690 BRENNILIS
Tél.: 07 64 20 80 50
contact@npbassebretagne.org

■ N&P Haute Bretagne

Chez Dominique Bourdon
10, Bodliguen
56140 TREAL
Tél.: 02 99 08 92 87
np.hte-bretagne@emailasso.net

■ N&P Bourgogne

Chez Marie-Armelle Tourniant
Route d'Essey - RD 115 face château
21230 CLOMOT
Tél.: 06 14 24 86 96
jeanmarc.convers@gmail.com

■ N&P Centre-Ouest

Chez Benoît Vallée-Mounier
Le Marais aux Fèves
85340 ÎLE D'OLONNE
Tél.: 06 71 52 66 10
natureetprogresvendee@gmail.com

■ N&P Corse

Chez Kristine Frison
20, av. Maréchal Juin
Rés. Petra Di Mare 2 - Bâtiment J
20090 AJACCIO
Tél.: 06 16 19 54 58
naturaprogresucorsica@gmail.com

■ N&P Corrèze

Chez Agathe Roux
La ferme de Nouillane
19150 ESPAGNAC
Tél.: 06 29 99 78 78
natureetprogres19@riseup.net

■ N&P Drôme

Chez Benoît Rozel
265, chemin de l'Amourier,
26160 PONT DE BARRET
Tél.: 04 75 91 54 28
contact@np26.fr

■ N&P Franche-Comté

Chez François Poisson
1, rue de la Vierge
39350 SALIGNEY
Tél.: 03 84 82 32 96
natureetprogres.fc@mailo.com

■ N&P Gard

Chez Paul Ferté
2025 chemin du Mas de Mayan
30900 NÎMES
Tél.: Sophie au 06 33 92 67 32
natureetprogresgard@asso-nature.fr

■ N&P Gers

Chez Thomas Fievez
Le Village, ancienne école
32260 DURBAN
Tél.: 07 86 02 82 39
fievez@hotmail.fr

■ N&P Gironde - Landes de Gascogne

Maison des Associations
10, rue Georges Clémenceau
33380 BIGANOS
netp3340@gmail.com

■ N&P Haute-Garonne

Chez Nolwenn Leurent
4, rue de la Mairie
31190 MAUVAISIN
Tél.: 05 61 42 75 13
np31@posteo.net

■ N&P Haute-Loire

GAEC Terre-Ferme-sur-Arzon
Lieu-dit Eyrazavet
43800 VOREY
Tél.: 04 71 05 13 36
contact@natureetprogres43.org
www.natureetprogres43.org

■ N&P Hautes-Pyrénées

33, av. du Général Lederc
65200 BAGNÈRES DE BIGORRE
Tél.: 07 88 20 07 80
natureetprogres65@gmail.com
www.natureetprogre65.fr

■ N&P Haute-Savoie / Suisse

Chez Véronique Personnaz-Trappier
11923, promenade Marie Paradis
74400 CHAMONIX
Tél.: 06 08 61 29 21
comachautesavoie.suisse@gmail.com

■ N&P Hérault

Chez Geneviève Satger
6, place du Jeu de Ballons
34800 PERET
Tél.: 06 82 97 91 36
natureetprogres34@gmail.com

■ N&P Île-de-France

38, rue Saint Sabin
75011 PARIS
natureetprogres-iledefrance@mailo.com

■ N&P Isère

MNEI
Place Bir Hackeim
38000 GRENOBLE
Tél.: 04 76 90 42 22
vincent.plauchu@free.fr

■ N&P Lorraine / Alsace

Chez Julien Gunther
Micro-brasserie Grenaille
39, rue du Capitaine Malhorty
54110 ROSIÈRES AUX SALINES
Tél.: 06 49 92 89 83
papillon.orange@orange.fr

■ N&P Lozère

Chez Glenn Sauzereau
Chemin du Ranc-Boubau
30110 LAMELOUZE
Tél.: 04 66 43 13 06
philippelancize@yahoo.fr

■ N&P Mayenne-Sarthe-Orne

Chez Annie Jardin
Les Ponceaux
50720 BARENTON
02 33 59 38 81
natureetprogresms@laposte.net

■ N&P Normandie

Chez Camille Leverrier
38, route de Mezidon
14370 AIRAN
Tél.: 06 88 54 90 68
leverrier.cam@gmail.com

■ N&P Pyrénées-Orientales

Chez Maurice Picco
L'Astang
66500 LOS MASOS
Tél.: 06 63 65 41 69
nature.et.progres.66500@gmail.com

■ N&P Quercy-Gascogne

Chez Hélène Massip
700, chemin Le Breil Haut
82800 VAISSAC
Tél.: 05 63 65 41 69
massiph@yahoo.fr

■ N&P Rhône /Loire /Ain

Maison de l'environnement
14, avenue Tony Garnier
69007 LYON
Tél.: 06 80 67 36 97
natureetprogres69@gmail.com
www.natureetprogresrhone.wordpress.com

■ N&P Tarn

823, avenue de la Fédarié
Cazalens
81600 BRENS
Tél.: 05 63 57 60 00
contact@nptarn.org
www.nptarn.org

■ N&P Touraine

Chez Mathieu Lersteau
4, Ferme de Belêtre
37310 DOLUS LE SEC
Tél.: 02 47 19 12 60
natureetprogrestouraine@riseup.net

■ N&P Var

Chez Dominique Béraud
Les Trois Pigeons
Impasse Augustin Prunet
83100 TOULON
Tél.: 06 79 09 09 83
dominiqueberaud@aol.com

■ N&P Vaucluse

Chez Axel Renaud
Route des Marteaux
84750 St MARTIN DE CASTILLON
info@np84.org

■ N&P Belgique

520, rue de Dave
5100 JAMBES
Tél.: (0032 81) 30 36 90
www.natpro.be



Adhésion à Nature & Progrès, association de professionnels et de consommateurs engagés depuis 1964 dans la défense d'une bio associative et solidaire

Tarif réduit (étudiants, chômeurs sur justificatif, sauf titulaires de la mention) : 10 €, Individuelle / petites associations : 20 €, Couple : 30 €, Soutien : à partir de 30 €, Personne morale (GAEC, SARL, EARL, associations) : 46 €

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... Email.....

Ci-joint, chèque de..... €.

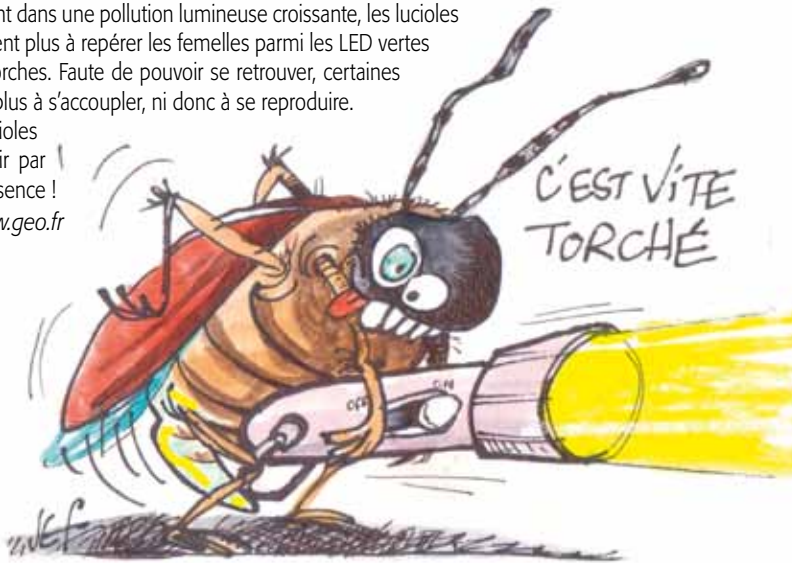
Siège de la Fédération : Nature & Progrès, 13, bd. Louis Blanc - 30100 ALÈS. Tél. : 04 66 91 21 94 - mail : np@natureetprogres.org

Lucioles, entre vessies et lanternes

Après les pesticides, la deuxième cause de disparition des insectes est la lumière artificielle. Les lucioles en font particulièrement les frais. Une récente étude montre que baignant dans une pollution lumineuse croissante, les lucioles mâles ne parviennent plus à repérer les femelles parmi les LED vertes et autres lampes torches. Faute de pouvoir se retrouver, certaines espèces n'arrivent plus à s'accoupler, ni donc à se reproduire.

À ce rythme, les lucioles pourraient bien finir par briller... par leur absence !

Source : www.geo.fr



La France, les deux pieds dans le ciment ?

Un rapport du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) montre qu'après plusieurs années de baisse, l'artificialisation des sols est repartie à la hausse en France en 2021. Ce sont quelque 21.079 hectares qui sont partis en surfaces aménagées ou déclarées aménageables afin d'y développer des zones d'habitat et ou d'activités ; soit 1200 hectares de plus qu'en 2020, avec les conséquences qu'on connaît sur la biodiversité et la paysannerie. On regrette presque de savoir que les études du Cerema, elles aussi, sont en béton !

Source : www.lesechos.fr

Toujours des lycéens sans affectation

Cette année encore, des centaines de lycéens ont été privés de rentrée faute d'affectation, notamment en Île-de-France, en particulier dans les filières technologique et professionnelle. Fin octobre, ils étaient encore plus de 300 à n'avoir pas pu intégrer de lycée, dont 160 bacheliers. Le problème vient que certaines filières sont désormais bouchées, un phénomène de plus en plus prégnant année après année. La filière Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) est particulièrement touchée. Et en effet, au regard de la situation, le ministère de l'Éducation a sans doute manqué de personnels formés à ces techniques. Souhaitons-lui de trouver une bonne recrue en management et gestion pour planifier la rentrée prochaine.

Source : www.lemonde.fr

Pesticides: et si on appliquait la loi ?

Les associations de la coalition «Secrets Toxiques» ont lancé, le 5 octobre, un recours pour que la France respecte les exigences européennes dans ses méthodes d'homologation autorisant la commercialisation des pesticides. Selon la loi: «Un pesticide ne peut être autorisé que s'il n'a pas d'effet immédiat ou différé sur la santé humaine et l'environnement, compte tenu des effets synergiques ou cumulés connus». Or, les agences sanitaires ne fondent leurs autorisations que sur les effets de la molécule active du pesticide testé. Les effets à long terme des produits dans leur intégralité ne sont pas évalués. Si ce recours de Secrets Toxiques n'était pas pris en compte, il pourrait finir bientôt devant le Conseil d'État. «Peste soient les associations!» pesteront sans doute les lobbies. Source : www.reporterre.net

No Sex For Fish

Sur les rives du lac Victoria, au Kenya, les pêcheurs ont assez souvent recours au «jaboya», une pratique consistant à demander aux femmes d'échanger du sexe contre du poisson. Pour échapper à cette «coutume» locale, certaines femmes se sont regroupées en coopérative appelée «No Sex For Fish». Ayant acquis plusieurs bateaux, elles peuvent désormais s'approvisionner elles-mêmes en poisson. Depuis, ces femmes-là vont bien: elles ne se font plus «pêcho». Source : www.npr.org

Une note sucrée-salée

On le sait, consommer trop de sucre est mauvais pour la santé, accroissant les risques de développer diabète, obésité, problèmes cardiovasculaires... Mais aujourd'hui, de plus en plus d'études pointent le fait que manger trop sucré favorise le risque de contracter certains cancers. Par exemple, comme cela induit une production importante d'insuline - un agent dit «mitogène» - cela peut engendrer la prolifération de cellules tumorales. Si ces suspicions se vérifient, la facture de santé globale des sociétés occidentales - très gourmandes en sucre! - pourrait à l'avenir s'avérer particulièrement salée.

Source : <https://theconversation.com>

Les Pêcheurs du Cœur

Dans les Bouches-du-Rhône, une opération de récupération d'anciennes combinaisons de plongée a été lancée par l'association «les pêcheurs du cœur». Objectif: recycler ces tenues en néoprène, une matière très isolante, pour les transformer en tapis et coussins à distribuer cet hiver aux sans-abris de la région. Comme quoi une tenue de plongée transformée en tapis de sol peut aussi devenir une bouée de sauvetage.

Source : <https://positivr.fr>

AVEC LA VIEILLE COMBINAISON
DU CHAMPION DE PLONGÉE
EN TAPIS DE SOL...



LES VENTS SAUVAGES

■ Paysan confiturier, c'est ainsi que se définit Philippe Piard dans sa ferme aveyronnaise... mais ce retour à la terre, il le vit en militant.



Par Jérôme Goust*

C'est au pied de la tour de Peyrebrune, en Aveyron, que Philippe Piard a planté ses petits fruits, et qu'il est devenu paysan confiturier. Comme beaucoup d'autres, ce n'était pas le programme prévu au départ.

Il est né en région parisienne, est devenu technicien en imagerie médicale, travaillant dans des services de radiologie. Sa compagne Sloliya était ergothérapeute en institution. Installés à Berck sur mer dans le Pas-de-Calais où ils exerçaient leur profession, tout semblait réglé pour le mieux. Mais pas pour eux. Ils s'interrogeaient sur le sens de tout cela.

En 1989, Philippe adhère à Nature & Progrès à l'occasion du salon Marjolaine. Où aller? Que faire? En lisant «Le Pèlerinage aux sources» (encadré), il découvre Lanza del Vasto, le fondateur des communautés de l'Arche. Cela déclenche leur réflexion et l'envie de découvrir une vie communautaire. En 1999, après une grande remise en question sur leurs activités, leur lieu de vie, c'est le départ vers autre chose... naît alors leur premier enfant.

Après une première visite à l'Arche, ils y font quelques stages courts, puis un séjour de dix-huit mois. Cela les mène en Hérault, dans la communauté de La Borie Noble. Dans ce lieu voué à l'agriculture, ils découvrent une autre vie, collective. Ils s'impliquent dans l'activité de maraîchage. Comme

pour beaucoup d'autres, ce passage par une communauté de l'Arche fut un acte fondateur de leur projet de vie rurale et militante.

Les voilà armés pour bâtir leur projet.

Le passage par une communauté de l'Arche a été un acte fondateur de ce projet de vie rurale et militante

En 2001, ils décollent de la communauté vers l'Aveyron où le hasard les conduit à Alrance. Leurs moyens leur permettent de trouver un hectare cultivable, une petite surface, mais qui convient bien à la culture de petits fruits.

En 2003, leur fille vient au monde.

Premières plantations en 2004, puis formation au CFPPA⁽¹⁾ de Florac en 2005. Et au printemps 2006, c'est l'installation officielle comme paysan et confiturier. Au départ, son catalogue comprend sept confitures et un sirop. Cette gamme va s'étoffer progressivement, et aux cultures vont s'ajouter des cueillettes de fruits sauvages. En 2009, il acquiert le statut d'agriculteur avec son inscription à la MSA. Ils sont alors à proximité du village. Quelques années plus tard, une opportunité se présente d'acheter des terres plus groupées.

Le projet va se reconfigurer avec la construction d'une maison en bois et d'un atelier, et la «relocalisation» des cultures près de la maison. Les premières cultures seront ainsi progressivement remplacées, d'autant qu'elles arrivent au terme de leur durée de production. L'atelier devient opérationnel en 2018.

Conjointe et collaboratrice depuis 2009, Sloliya a repris des études; elle a maintenant ouvert un cabinet de psychopraticienne. Elle continue à participer à la vie de la ferme avec Philippe. Ils ont maintenant six hectares, dont 1,2 en culture de petits fruits.

Paysan confiturier?

Cultiver, récolter, transformer, vendre... C'est une activité qui se déroule au fil de l'année.

Tout d'abord le sol: c'est lui qui commande les actes du paysan. Les terres de Philippe sont constituées de limons très fins, siliceux.



▲ Les fruits rouges, parmi les fruits récoltés

Premier acte: la plantation. Philippe la pratique sans retourner la terre. Après avoir coupé ras la végétation, il forme des andains de matières végétales (pailles, fougères, BRF⁽²⁾...) et animales (fumier, crottin, laine...) qu'il laisse ainsi plusieurs mois. Il reste ensuite à écarter cette butte pour installer les cultures. Quand on visite ses cultures, on est loin d'un terrain nu entre les plantes. Au contraire, la végétation est omniprésente. L'entretien consiste à limiter la pousse des herbes pour que les cultures aient leur place au sol et au soleil. Pour la fertilisation, Philippe utilise du fumier bio de vache. Le paillage, de paille et de BRF renouvelé régulièrement, est bien apprécié des petits fruits.

Bientôt un livre

Philippe Piard a co-écrit avec Jean-Luc Petit, Mathieu Conseil et Marc Miette le nouveau guide des petits fruits rouges édité par l'ITAB (Institut technique d'agriculture biologique). Ce livre sortira dans le courant de l'hiver. Agronomie, conduite des cultures, transformation des fruits sont largement développées. Cet ouvrage à destination des professionnels est une bonne base théorique, accessible à tous.

Produire et transformer des petits fruits en agriculture biologique: <https://itab.boutique/>



Sur ses nouvelles parcelles, l'irrigation s'effectue grâce à un forage. Il a une capacité de 16 m³ par jour, mais n'en utilise quotidiennement que 6 à 9m³, ce qui lui laisse de la marge. C'est un progrès par rapport à ses anciens terrains où il y avait une source, mais où en cette sécheresse de 2022, l'eau se faisait rare.

Les récoltes

Les cueillettes alternent cultures et récoltes de plantes sauvages, toutes très dépendantes de la météo. Elles commencent en mai avec un

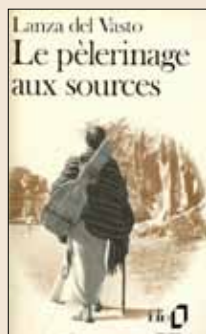
Le pèlerinage aux sources

C'est en 1936 que Lanza del Vasto part en Inde rejoindre Gandhi. De cette démarche spirituelle, il ressort que la seule recherche de sérénité ne suffit pas : «Je tiens que charité vaut mieux encore que sagesse. C'est pour ces raisons que je me rendrai à Wharda chez Gandhi». Lequel lui donna le nom de Shantidas, c'est-à-dire Serviteur de paix.

En 1943 paraît «le Pèlerinage aux sources», retranscription de cette pérégrination. Après-guerre, Lanza del Vasto devient l'un des chantres de la non-violence : contre la guerre, contre la torture, pour le statut d'objecteur de conscience...

En 1948, il fonde la première communauté de l'Arche, sur le modèle des ashrams de Gandhi et dans la lignée des mouvements pacifistes d'après-guerre. Nombreux furent ceux qui, comme moi, allaient écouter Lanza à Paris*, à côté de la gare Montparnasse ! L'influence du mouvement de l'Arche s'étendit à la formation d'un mouvement alternatif des années 1950 à 1980. *J. Goust*

**Personnellement, j'avais 13 ans quand mon père me fit lire le pèlerinage; «le pèlerinage aux sources», Lanza del Vasto, poche Folio, 437 pages. Pour en savoir plus : www.lanzadelvasto.com*





Le catalogue des Vents Sauvages

Sous l'étiquette «Les vents Sauvages» Philippe et Sloliya proposent toute une gamme : confitures 120g, 300g, 420g : fleur de sureau, rhubarbe, framboise, cassis, groseille, poire sauvage, mûre sauvage, pomme-châtaigne, pomme-cannelle, marron.
Sirops, 50cl : fleur de sureau, rhubarbe, framboise, cassis, groseille, châtaigne et mûre sauvage.
Nectars, 75cl : framboise, groseille, mûre sauvage, caseille.





▲ Philippe au fourneau : ajout de sucre

premier passage sur les rhubarbes, qui seront régulièrement récoltées jusqu'à l'automne. Suivent les fleurs de sureau : il ne faut pas les rater car la floraison ne dure guère plus de 15 jours. Puis tout s'accélère... à partir de juillet les petits fruits se bousculent dans les paniers : framboises, cassis, caseilles, groseilles, myrtilles. En août démarre la cueillette des mûres, le long des haies, suivie par celle des poires sauvages, en attendant les pommes, en octobre, pour finir avec les châtaignes. Si les cultures sont évidemment bio, les cueillettes de fruits sauvages s'effectuent elles-aussi sur des arbres et des haies bio.

Transformation en produits bio

Avec l'été démarre la transformation : deux matinées par semaine en juillet, puis quatre en août... L'atelier tourne jusqu'à ce que toutes les récoltes soient transformées en janvier, avec mise en bocal et mise en bouteilles : onze confitures, sept sirops, quatre jus de fruits (voir encadré ci-dessus). Dès 2006, la production est certifiée AB. En même temps, Philippe entre au groupe Nature & Progrès Aveyron ; depuis 2009 il est sous mention N&P. La commercialisation de ses produits se fait dans les magasins de l'Aveyron, sur le marché paysan de Montredon, sur le Larzac, l'été. Et avec le temps fort de la foire tarnaise Biocybèle. Bien sûr, Philippe et Sloliya ne suffisent pas pour assurer tout ce travail. Ils ont des salariés à temps partiel : deux pour les récoltes, et un pour la transformation, de juin à février.

La commercialisation des produits se fait dans les magasins de l'Aveyron, au marché de Montredon, sur le Larzac l'été, et à Biocybèle

Nature & Progrès... et Secrets toxiques

Toute cette trajectoire de vie se réalise avec en toile de fond la défense du projet de société agroécologique porté par Nature & Progrès. C'est en effet un militant actif qui a rejoint le groupe N&P Aveyron. Dès 2011, Philippe participe aux Conseils fédéraux de N&P, puis il devient président de son groupe local. En 2011, il co-organise, avec un autre membre actif du groupe Aveyron, Lionel Labit, un Conseil Fédéral en Aveyron. Il s'investit dans la «commission permanente de réflexion» et dans celle du Système Participatif de Garantie qui coordonne les contrôles de la mention N&P. C'est alors qu'il propose de monter une action nationale sur les pesticides. Un groupe est constitué au sein de la fédération. Après consultation de l'avocat de l'association, l'idée émerge de déclencher une action judiciaire. À partir de là, une coalition d'associations nationales et locales est constituée, qui lance la campagne «Secrets toxiques».

De l'arsenic, du plomb, des hydrocarbures cancérigènes et même du glyphosate ont été repérés dans quatorze produits «de biocontrôle» en vente libre et présentés comme sans danger pour la santé. La coalition porte plainte pour fraude à l'étiquetage, mise en danger de la vie d'autrui, et atteinte à l'environnement. Cette campagne Secrets Toxiques est initiée et portée par Nature & Progrès France, Campagne Glyphosate France, et Générations Futures. Philippe en est vice-président, en qualité de représentant de Nature & Progrès⁽³⁾ ■

**Jérôme Goust, journaliste écrivain, co-président du groupe N&P Tarn*

Notes :

- 1- CFPPA, Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole.
- 2- BRF, Bois raméal fragmenté.
- 3- Cf. article «Secrets toxiques», revue N&P n° 131, février-mars 2021, p. 38 et 39.

CRIMINELS CLIMATIQUES ET INACTION POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

■ Aurait-on déjà oublié les désastres climatiques de cet été 2022 ? On pourrait demander aux hauts fonctionnaires, experts, conseillers et autres acteurs de la société civile des 180 états de la planète de se pencher sur ce problème lors des conférences onusiennes pour le climat, les COP. Ils se retrouvent ce 6 novembre à Sharm El Sheik.

Par Jacqueline Balvet*

Déjà en 2002, au Sommet de la Terre de Johannesburg, Jacques Chirac avait prévenu : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Il n'a rien fait pour arrêter ce feu, ni lui, ni aucun président français après lui. L'inaction politique est la règle. Le groupe des experts du climat – GIEC – fournit pourtant des rapports suffisamment documentés pour des prises de décisions appropriées. Sont-ils mis à contribution par pure démagogie ?

Une colère immense gronde en nous

De fait, les choix de nos gouvernants sont dictés par les lobbies des multinationales, porteurs de valeurs destructrices, de croissance et de progrès, héritées des Modernes. Les seules recommandations dictées par nos gouvernants sont des injonctions à favoriser les petits gestes incitant à la responsabilité individuelle sans jamais remettre en cause le gaspillage insensé des véritables responsables climatiques. Avec le système libéral qui l'inspire, ce



▲ Conférence onusienne sur le climat – COP 26, 2021

gouvernement est définitivement inapte à prendre les décisions nous permettant de garder notre planète habitable.

Mais alors, pourquoi les COP ?

Mises en place en 1994 après le Sommet de la Terre de 1992, les COP climat se sont organisées chaque année dans un pays différent, alternant pays du Nord et pays du Sud. Elles ont pour objectif de prendre des engagements en faveur du climat et de les faire appliquer. Elles rassemblent les représentants de 195 États, et des acteurs de la société civile : organisations non gouvernementales (ONG), collectivités territoriales, syndicats, entreprises, etc. 30 000 personnes étaient présentes à la COP de Glasgow, l'an passé.

En 1997, l'accord sur le protocole de Kyoto avait suscité quelques espoirs, qui visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ratifié en 2009 par 184 États, il a volé en éclats dès la fin 2009, à la COP de Copenhague, quand il a fallu prendre des engagements. Les États du Sud et insulaires, constitués en « groupe des 77 », déjà fortement victimes du dérèglement climatique, exigeaient de TOUS les États qu'ils s'engagent. Malgré leur pression, l'accord de Copenhague est resté très

Comble d'indécence, la COP 27 de 2022 est prévue en Égypte, un pays au climat désertique, mais équipé de stations de ski indoor, avec fausse neige et vrais pingouins

en deça des espérances, la Chine et les États-Unis s'opposant notamment à la mise en place d'un accord contraignant (entraînant des sanctions pour les États ne le respectant pas).

Les États du Nord ont renouvelé cette attitude en 2015 lors de la COP 21 à Paris. Cet accord fixe une augmentation maximale de la température moyenne à 1,5°C d'ici la fin du siècle, mais sans aucune réglementation contraignante, aucun interdit.

Ce que l'on sait moins, c'est que pour financer cette COP 21, la France a mis à contribution plus de 56 sponsors privés, des entreprises « amies du climat », selon le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius. Un avis loin d'être partagé⁽¹⁾.

Ainsi en va-t-il des COP climat qui se succèdent,

▼ Manifestation d'Attac Gard à Alès



©Attac Gard



©Wikipedia

faisant déplacer plusieurs milliers de personnes en avion à travers le monde pour si peu de résultats. Comble d'indécence, la COP 27 de 2022 est prévue en Égypte, un pays peu soucieux des droits humains, au climat désertique, mais qui est équipé de stations de ski indoor, avec de la fausse neige et de vrais pingouins; et qui confie ces projets à une société basée à Dubaï dotée de 1,2 milliards de \$ de fonds verts pour son engagement à réduire ses consommations d'eau et d'électricité dans ses centres commerciaux.

Se tiennent aussi des COP biodiversité, la prochaine COP 15, étant prévue à Montréal du 5 au 17 décembre 2022. Cette année est décisive qui doit valider des orientations générales telles que «protéger 30% des terres et des océans à l'horizon 2030». La nouvelle loi sur la restauration de la nature, proposée au Parlement Européen en juillet pourrait constituer un plan pour le reste du monde. Mais pour que la vie sur terre puisse conserver toute sa diversité, encore faut-il savoir préserver le climat: l'un ne va pas sans l'autre.

«Les rapports récents de l'IPBES, l'équivalent du GIEC pour la nature, énoncent clairement les dangers. Environ 70% des populations les plus pauvres de la planète dépendent des espèces sauvages et de la biodiversité pour leur alimentation, les médicaments, l'énergie et l'eau potable, alors qu'un million d'espèces sont menacées d'extinction. La pression que nous exerçons sur la nature est insoutenable, et sans mesures urgentes, nous allons détruire les moyens de subsistance de nos semblables.»⁽²⁾

Le GIEC, mis en place pour «éclairer» les décideurs ?

Créé en 1988 à la demande du G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Japon, Italie et Royaume-Uni) sous la pression de Ronald Reagan et Margaret Thatcher, le GIEC, groupe international des experts pour le climat, a été constitué pour produire régulièrement une évaluation scientifique et technique exhaustive du changement climatique. Six rapports ont été publiés depuis 1990, de plus en plus alarmants.

Le dernier, d'avril 2022, se faisait un cran plus alarmiste. Ce rapport lance un avertissement très sérieux sur les conséquences de l'inaction politique. Plusieurs chercheurs le disent «Le changement climatique menace de plus en plus la santé et les moyens de subsistance des populations du monde entier, et entraîne des impacts sévères potentiellement irréversibles sur la nature, une insécurité alimentaire et hydrique aiguë, pour des millions de personnes et les populations à faible revenu». Face aux effets irrémédiables et à un manque évident de volonté politique pour les atténuer, certains scientifiques du GIEC se positionnent encore plus clairement: «Le changement climatique est un défi mondial

qui exige des solutions locales. Le rapport souligne les changements de mode de vie qui seront nécessaires, notamment dans les pays riches et parmi les personnes aisées au niveau mondial.»⁽³⁾ Encore plus inquiétant, une étude publiée dans la revue Science (9/09/22) indique que 5 seuils (sur 16 identifiés), de bascule climatique risquent d'être franchis si l'on passe à un réchauffement global supérieur à 1°C.

Comment en est-on arrivé là ?

Les alertes sont extrêmement sérieuses, appuyées par une multitude de données chiffrées, mais cette connaissance ne se traduit pas en décisions et réglementations contraignantes aptes à bloquer cette logique destructrice. Pourquoi les responsables politiques sont-ils incapables de prendre les



▲ En Égypte, Conférence sur le climat et ski indoor ne semblent pas incompatibles

▼ Action au Bourget contre l'utilisation des jets privés (janvier 2022)



décisions appropriées? Y ont-ils des intérêts? Les responsables du dérèglement climatique, dont les activités sont les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, sont les très puissantes multinationales, à commencer par celles de l'énergie, mais aussi de la chimie, de l'agro-industrie, du numérique⁽⁴⁾. Toutes sont protégées par les responsables politiques pour assurer la sacro-sainte croissance et la croyance mythique dans le progrès.

Total Energies, 1^{ère} entreprise du CAC 40 en capitalisation boursière, est l'un des meilleurs exemples de l'incohérence politique: première multinationale de l'énergie en France, «Elle fait partie des vingt entreprises qui ont le plus contribué au réchauffement climatique actuel. [...] Encore aujourd'hui, plus de 70% de ses investissements concernent le pétrole et le gaz. Elle s'apprête ainsi à ouvrir l'équivalent de 18 centrales à charbon rien qu'avec les projets pétro-gaziers qu'elle a dans les cartons d'ici à 2025.»⁽⁵⁾

Également responsables, ces ultra-riches Bernard Arnault (LVMH), Vincent Bolloré, Martin Bouygues, François Pinault (Kering) ou Patrick Pouyanné (Total) qui multiplient les trajets de loisir ou de confort dans leur jet privé ou leur méga-yacht⁽⁶⁾. Ils sont soutenus par nos gouvernants qui veulent doper la croissance, mais quelle croissance? Celle qui nous permet de nous déplacer toujours plus (et donc d'utiliser toujours plus d'énergie fossile)? Celle qui veut nous maintenir, par la surconsommation, dans l'illusion d'une certaine qualité de vie? Celle qui rend tous les jeunes et moins jeunes accrochés à leur smartphone? Celle qui a transformé une majorité de paysans en ouvriers épandeurs de pesticides?

NON, nous ne voulons pas de ce système. Contrairement à ses promesses, il rend cette terre de plus en plus inhabitable.

Vivre sur cette terre et la sauvegarder, avec tous les êtres vivants humains et non humains nécessite, pour assurer une vie digne à nos enfants et petits enfants, des changements radicaux de modes de vie: faire le choix de réduire productions et consommations, revenir à nos besoins essentiels, exiger que les richesses soient équitablement partagées et que les décisions de justice sociale et climatique prises pendant les COP soient réellement appliquées par les gouvernements. ■

*Jacqueline Balvet, membre d'Attac.

Notes:

- «Sponsors de la COP 21, qui a donné quoi?», Maxime Combes, www.attac.org
- 2- «COP15 de Montréal: «Il est temps de réparer les dégâts que nous avons causés». Tribune dans Ouest-France, le 05/08/2022
- 3- <https://divergences.be/spip.php?article3541&lang=fr>
- 4- À noter que le numérique est le secteur qui a le plus bénéficié d'aides publiques pendant la pandémie, sans aucune condition climatique.
- 5- «Nommons les canicules du nom de leurs responsables», tribune de Maxime Combes et Thomas Wagner dans Libération le 23/08/2022.
- 6- «Appel à désarmer les criminels climatiques», Attac France, le 15/09/2022. www.attac.org

HISTOIRES D'EAU CHEZ LES MARAÎCHERS DE SUD-ISÈRE ET DE LORRAINE

■ Difficile d'envisager une pratique de maraîchage sans eau, même si certains s'y essaient. Les huit premiers mois de l'année 2022 ont montré la fragilité de la ressource, dont le manque a été accentué par les différents épisodes de chaleur. Dans le prolongement du projet SEMBio (acronyme pour Savoirs Écologiques en Maraîchage BIOlogique), dont quelques résultats ont été présentés dans le n°138 de la revue Nature & Progrès, deux groupes de maraîchers s'intéressent plus particulièrement aux enjeux autour de l'eau, dans le Sud-Isère et en Lorraine, dans des contextes très différents. Retour sur les principaux enseignements issus de ce travail démarré en 2020.

Par Rémy Bacher*
et Nicolas Herbeth**

Le Trièves et la Matheysine, territoires de moyenne montagne au sud de Grenoble, n'ont pas échappé aux vagues de chaleur et de canicule de l'été dernier, ni au manque d'eau qui a démarré dès le mois de janvier avec de faibles précipitations⁽¹⁾.

Mais la question de l'accès à l'eau et la conduite de l'irrigation sont des questions récurrentes depuis de nombreuses années.

En Sud-Isère, faire avec une ressource en eau limitée et un accès inégal

Le Sud-Isère connaît une grande diversité de situations topographiques. Celles-ci ont une influence sur l'eau présente et disponible. Illustration au travers de deux exemples dans le Trièves :

À Prébois, Aurélien (le Jardin du Margarou) explique les contraintes de sa situation : « Nous



▲ Canal communal de Clelles servant de prise d'eau. Ce canal est alimenté par les eaux du Vercors

sommes sur une commune au centre du Trièves un peu éloignée du pied des montagnes. Donc en été on a peu d'orages qui passent vraiment à Prébois, ils tournent beaucoup autour. La ressource (en eau) est limitée... ».

Situation très différente à Roissard, où Matthieu (le Champ du circaète) constate au contraire que « de l'eau, il y en a. Elle est présente majoritairement, je dirais à un mètre au moins sous le terrain, il y a beaucoup de flotte qui passe, du fait de la cuvette... Je pense que la topographie y fait beaucoup. Il y a la montagne qui est juste derrière, il y a la colline du village, il y a tout un ensemble de choses qui font que les ruissellements de l'eau à chaque fois qu'il y a une pluie – c'est assez impressionnant. » Ceci dit, Matthieu a été impacté, comme l'ensemble des maraîchers, par la sécheresse particulièrement sévère en 2022.

Les modes de captages sont souvent individuels : prise d'eau en rivière, forages, recours à des micro-bassines (de quelques centaines à mille mètres cubes) (photo ci-dessous).

Ils peuvent aussi bénéficier de l'eau de canaux d'irrigation, comme à Clelles (photo ci-dessus), à Pellafol ou dans le Beaumont.

▼ Bassine Monestier de Clermont : micro-bassine de 300 m³, servant de réserve-tampon



Parole maraîchère

« Je dépends à cent pour cent du canal d'irrigation, du réseau d'irrigation, je n'ai pas de source dans le terrain même si j'ai une petite mare en bas et si je récupère l'eau de drainage. Sans cette eau, plus de maraîchage... »

Delphine, maraîchère dans le Beaumont.

Le besoin de dialogue

Dans certains cas, les maraîchers ont recours à l'eau potable du réseau. Ces situations, exceptionnelles, ne vont pas sans poser de questions, voire créer des incompréhensions et des tensions sur le partage de la ressource avec les autres usagers.

Le règlement de ces tensions passe par le dialogue, comme en témoigne Julien : « Je suis sur le réseau potable. Lors d'une année de sécheresse il y a trois ans, le maire est venu me voir en me disant : "écoute, on a un problème, quand tu tires de l'eau en journée, le réseau de la commune manque un petit peu de pression. Évidemment



▲ Le canal communal de Clelles a bien résisté aux mois de sécheresse de cette année

on ne t'interdira jamais d'arroser puisque de toute façon c'est une question de survie de l'exploitation. Mais si on peut essayer de trouver des horaires..." Là, je me suis dit: «maintenant je suis au pied du mur, je vais essayer de me renseigner, de savoir ce que ça pourrait coûter de mettre des programmeurs. Et en fait ça ne coûte pas grand-chose.»

Au jardin du Margarou, le recours à l'eau potable s'est également fait par défaut. Comme le dit Calou: «on était loin d'imaginer qu'il y avait un manque d'eau à Prébois, et dans des périodes critiques comme l'année dernière en septembre, c'était compliqué. Pour tout le monde, en fait. Et d'avoir le dialogue avec eux, ça a permis de comprendre cela...»

Le maraîchage est encore une activité qui peine à se faire reconnaître dans cette région d'élevage et de grandes cultures. Delphine peut en témoigner, les canaux d'irrigation existants étant fermés du 1^{er} novembre au 31 mars, elle aimerait «qu'ils prennent en compte nos besoins en eau pour notre activité, en élargissant la période d'ouverture en début et fin de saison.»

Un recours: le stockage de l'eau

Suite à ces difficultés, le jardin du Margarou a creusé un bassin de stockage récupérant les eaux de ruissellement. C'est ce qu'explique Aurélien: «Partout dans le Trièves l'eau est présente en hiver, il y en a partout. Nos terrains sont par moments inondés, alors qu'en été ça manque cruellement.»

Le bassin, d'environ 1000 m³ a été réalisé en 2021, et il a permis au maraîcher de sauver sa saison l'été dernier.

Thomas (la Bonne Bêche), qui puise de son côté l'eau dans un petit ruisseau, y a vu un bon moyen

pour disposer d'eau dans les périodes creuses: «on remonte de l'eau hors période d'étiage; l'intérêt du bassin est de pouvoir en stocker, d'en remonter pendant une période où il y a beaucoup d'eau; on a une autonomie de 2-3 semaines.»

Prendre en compte une ressource disponible, mais limitée

Tous les maraîchers, devant composer avec une ressource limitée, cherchent néanmoins à mettre en œuvre des pratiques économes en irrigation.

Exemples de stratégies:

- Combiner aspersion et goutte-à-goutte: l'une des façons d'optimiser la ressource en eau, tout en répondant aux besoins des plantes, est d'associer différents systèmes d'irrigation, adaptés aux stades de développement de la culture.

Cette pratique est mise en œuvre chez plusieurs maraîchers, sur des cultures variées, choux et poireaux (Jardin du Magarou), courgettes (chez Julien), ou haricots, dans les jardins de Yaka: «on a mis du goutte-à-goutte; par contre on les asperge au début, pour que la croûte supérieure soit humide, pour que le haricot puisse sortir. D'où un besoin d'aspersion et la combinaison des deux.»

- Programmer, pour économiser l'eau... et le temps: plusieurs maraîchers ont découvert l'intérêt d'avoir recours à des programmeurs: économie d'eau, gain de temps et de confort de travail pour un investissement somme toute limité.

Ainsi de Julien:

«Le matin j'arrive, j'ai juste à changer les vannes, qu'est-ce que je vais ouvrir et fermer pour la nuit prochaine, et je n'ai pas à m'occuper d'ouvrir... je n'oublie pas d'éteindre!»

- Apprécier les besoins en eau: la conduite de l'irrigation, sa durée, son intensité, le choix du bon moment, se font chez la plupart des maraîchers de façon empirique, en s'appuyant sur l'expérience.

Aurélien travaille «au ressenti», et sur l'observation du comportement des plantes, quand par exemple «les tomates commencent à avoir les feuilles qui s'enroulent»; tandis que Delphine travaille «d'abord à l'œil. Enfin à l'œil et puis j'allais dire au doigt et en fouillant un peu la terre et voir si elle a besoin d'eau. En étant sur place tous les jours, je mets toujours les mains dans la terre; finalement je ne me dis pas je vais voir pour l'irrigation, en fait, je le sens!»

Julien, pour sa part a «une gouge [ndlr: la gouge permet un carottage du sol, rendant visible ses différentes couches, selon leur profondeur], c'est un bâton, je le plante dans mon sol, je regarde... je vois un peu comment il est fait, quoi. Je vois... si l'arrosage est trop superficiel, si l'arrosage est complet. Cette technique de la gouge, c'est le formateur, Dominique Berry de la Chambre d'agriculture du Rhône, qui est très très pointu sur l'irrigation, sur les systèmes d'irrigation, qui nous a fait voir ça. Il nous a expliqué un peu comment lire son sol après en nous disant que de toute façon c'est aussi l'expérience qui allait nous l'amener.»

Mais l'important, comme le rappelle Janis, «est d'irriguer très régulièrement de façon à maintenir globalement une réserve d'eau dans le sol.»

Accompagner les porteurs de projet

Le maraîchage connaît dans le Sud-Isère une croissance importante, avec plus d'une trentaine de maraîchères et maraîchers installés ces dernières années sur le territoire.

La recherche de foncier, souvent compliquée, occulte souvent la problématique de l'eau.

D'où le besoin de les accompagner dans leur installation.

Comme dans le projet SEMBio, un film d'une trentaine de minutes, toujours construit sur les paroles de maraîchers partenaires, permet une introduction aux questions qui se posent tout particulièrement sur le territoire. Il est accompagné d'une plaquette destinée à les aider à mieux prendre en compte la problématique de l'accès à l'eau et son utilisation de façon raisonnée dans la construction de leur projet⁽²⁾.

▼ Le jardin de Yaka. En Sud-Isère, zone de moyenne montagne, l'accès à une ressource en eau est un vrai défi



Parole maraîchère

«Avoir de la terre c'est bien... mais on ne peut peut-être pas en faire grand-chose si on n'a pas l'eau qui va avec. C'est vraiment le facteur déterminant.»

Ianis, maraîcher à Clelles

Les maraîchers lorrains voient jaune!

L'image de la Lorraine bien verte tout l'été est derrière nous, nous la voyons de plus en plus jaune. C'est de pire en pire avec l'augmentation des périodes de sécheresse. Il y a 20 ans, il était possible de s'installer en maraîchage dans les Vosges sans accès à l'eau, il y avait assez de pluie en été pour les cultures; aujourd'hui, c'est chose impensable de s'installer sans une ressource en eau suffisante.

Les jeunes qui s'installent aujourd'hui font de plus en plus de forages, ce qui augmente le coût de l'installation et parfois coûte cher quand l'eau ne s'y trouve pas. «Nous n'avons pas l'impression d'arroser au-delà des besoins réels des plantes, et si le maraîchage est super exigeant en eau, nous souhaitons participer à l'effort collectif...»: tels sont les propos des maraîchers bio lorrains réunis au sein du GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) AGIR (Association pour une gestion de l'irrigation responsable). Un groupe de six fermes ainsi que deux ÉPLEA (Établissements publics locaux d'enseignement agricole, à Courcelles-Chaussy et Mirecourt) se réunissent et échangent sur leurs pratiques pour à la fois améliorer leur façon de faire et partager leur réflexion avec les jeunes qui s'installent.

Penser son système d'irrigation

Un des premiers constats est qu'il est difficile d'investir dans un système d'irrigation et de tout modifier quelques années plus tard. Il est donc primordial de bien réfléchir à son matériel et à sa disposition.

Le débit du forage n'étant pas toujours suffisant

pour assurer un bon arrosage, de nombreux maraîchers creusent des réserves d'eau de quelques centaines de mètres cubes, servant d'espaces tampons.

Les anciens conseillent aux jeunes de ne pas enterrer leur réseau d'irrigation les deux premières années pour affiner la disposition du réseau et ensuite de l'enterrer, y compris les vannes, pour protéger le système du gel en hiver et faciliter la circulation avec tracteurs.

Piloter la distribution d'eau à bon escient

Quand irriguer? Une irrigation la nuit est sans discussion plus efficace qu'en pleine journée, notamment quand il s'agit d'aspersion. Cela limite les pertes par évapotranspiration et limite les risques d'éclatement des légumes-fruits lorsqu'ils sont irrigués avec une eau froide alors que le fruit est chaud.

Dans un système diversifié, favorisant la biodiversité, les besoins sont différents d'un jardin à un autre, selon le type de légumes et leur stade de développement. Le maraîcher doit donc piloter son irrigation au cas par cas, d'où une charge de travail supplémentaire qui ne peut être négligée. Le recours à la programmation nécessite un accès à l'électricité et s'il peut faciliter le travail, elle ne remplacera pas la vigilance du maraîcher.

Précieux partages d'expérience

Les échanges entre maraîchers permettent de partager expérience et savoir-faire quant à l'irrigation des différents types de légumes. À titre d'exemples, certains d'entre eux (salades, radis, navets...) nécessitent des apports réguliers d'eau, au risque sinon d'avoir des légumes durs, filandreux ou montant prématurément à fleurs. Pour d'autres, les irrigations sont davantage destinées à certains stades de développement comme au semis ou juste avant la récolte pour la carotte ou encore au moment de la bulbaison pour l'oignon. Enfin, les cultures de choux, poireaux, côtes de bette peuvent souffrir un peu de sécheresse et se rattraper par la suite.

Ces partages d'expérience ont également permis à certains de modifier leurs pratiques, en prenant en compte les changements climatiques, qui s'accompagnent d'une hausse des températures et ont des conséquences sur la régularité des pluies. À titre d'exemple, les carottes sont semées plus tôt en saison, afin d'éviter sécheresse et chaleur. Un P17 (voile de forçage) est disposé sur le semis pour garder la chaleur en début de saison mais surtout pour maintenir l'humidité au sol durant la germination. La levée en est facilitée.

Un autre exemple porte sur le choix de planter ail et oignon à l'automne: ainsi, la plante est déjà bien implantée et avancée quand il commence à faire chaud et sec au printemps suivant.

Pour finir, certains maraîchers ont réduit leur surface de pommes de terre, au profit de surfaces plus petites mais irriguées ■

*Rémy Bacher, ancien maraîcher dans le Trièves

**Nicolas Herbeth, animateur maraîcher bio Grand Est

Notes:

1- À titre d'exemple, sur la commune de Cornillon, au centre du Trièves, il est tombé entre janvier et juillet 2022 moins de 200 mm d'eau!

2- Ce travail a été réalisé à la demande la CLE (Commission locale de l'eau) Drac Romanche, avec son appui financier.

POUR CREUSER LE SUJET

Méthode déjà utilisée dans le cadre du projet SEMBio, les prises de vue au champ, combinées avec des entretiens dits d'auto-confrontation, ont permis la réalisation d'une nouvelle série de courts-métrages:

En Sud-Isère, accès à l'eau et pratiques économes

Une dizaine de vidéos ont été réalisées, permettant d'aborder la diversité des situations rencontrées. D'un format allant de quelques minutes à plus d'une demi-heure, elles portent sur l'accès à l'eau, la conduite de l'irrigation, les pratiques économes... en donnant largement la parole aux maraîchers.

En Lorraine, des itinéraires techniques en images

L'ensemble des échanges entre maraîchers se sont accompagnés de suivis de cultures spécifiques, choisies par les maraîchers, comme la salade (2020), la tomate (2021), la pomme de terre et la courge (2022 et 2023).

Certaines périodes clés, comme le semis, la plantation, la récolte font l'objet de courts métrages construits sur le même principe de prises de vue au champ et d'entretiens d'auto-confrontation.

Tous ces films sont mis en ligne au fur et à mesure de leur réalisation et en accès libre sur la plateforme:

<https://wiki.itab-lab.fr/espacemaraichage/>
? Presentation

▼ En Lorraine, l'aspersion reste indispensable sur les légumes feuilles comme les laitues





▲ Journée d'échanges sur les alternatives aux pesticides à St Marcel lès Valence organisée par la Conf Ardèche, Agríbio Ardèche et Agríbio Drôme

CULTIVONS LES ALTERNATIVES NATURELLES AUX PESTICIDES!

■ Depuis « la guerre de l'ortie »⁽¹⁾, le recours aux plantes et autres substances naturelles dans les pratiques agricoles s'est quelque peu complexifié en entrant dans la législation. Cela ne rend pas la tâche facile aux paysans qui les utilisent pour éviter les pesticides de synthèse. À la veille d'un colloque sur les préparations naturelles et l'évolution de leur usage dans la loi, Suzie Guichard, chargée de ces questions à la Confédération paysanne, nous propose un point d'étape.

Par Suzie Guichard*

Les préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) sont utilisées depuis très longtemps. Avec les plantes et substances à leur disposition, les paysans et paysannes expérimentent et échangent leurs savoirs. Si pendant longtemps ces pratiques n'ont suscité aucun intérêt de la part des pouvoirs publics, il y a une quinzaine d'années, un contrôle chez un producteur a déclenché « la guerre de l'ortie ». S'ensuivra une grosse décennie de négociations et confronta-

tions avec l'administration, de rencontres entre acteurs des alternatives aux pesticides.

Les PNPP obtiennent ainsi une définition législative qui les extrait pour partie de la réglementation européenne des pesticides : elles doivent être obtenues par un procédé accessible à l'utilisateur final et composées exclusivement de substances naturelles non-OGM. Les substances naturelles peuvent être autorisées en tant que substance de base (réglementation européenne pour les pesticides) ou en tant que substance naturelle à usage biostimulant (SNUB, une spécificité nationale). Aujourd'hui, la situation n'est toujours pas satisfaisante, mais par le biais des SNUB, la Confédération paysanne et l'Aspro-PNPP⁽²⁾ ont obtenu une « ouverture » réglementaire par rapport au début de la confrontation avec l'administration.

Ainsi, depuis juin 2021 toutes les parties de plantes consommées dans l'alimentation humaine et animale (y compris la consoude) sont autorisées pour la fabrication et l'utilisation des PNPP, sous condition du respect d'un cahier des charges établi par l'administration. La Confédération paysanne et l'Aspro-PNPP ont essayé de faire en sorte que ce cahier des charges corresponde à ce qui est déjà mis en place dans les fermes,

afin d'éviter d'ajouter des couches administratives à la pratique. Il impose notamment de tenir une fiche par préparation fabriquée (nom, matières premières utilisées, mode opératoire, etc.). Il implique aussi des mesures de gestion et des

Les huiles essentielles autorisées en tant que pesticides n'ont plus la possibilité de l'être en tant que PNPP

restrictions générales. À ce sujet, des désaccords importants persistent. En premier lieu, l'arrêté impose de pouvoir apporter la preuve de l'effet biostimulant, reconnu par un savoir ancestral ou étayé par des tests ou essais documentés. Cet élément, imposé par le ministère de l'Agriculture, est très contraignant car une partie des savoirs sont issus d'échanges de paysan à paysan et d'expérimentations dans les fermes.

Pour les huiles essentielles, celles autorisées en tant que pesticides n'ont plus la possibilité de l'être en tant que PNPP. Aujourd'hui, peu d'huiles essentielles sont concernées, mais l'interdiction

▼ Depuis la guerre de l'ortie, en 2006, l'emploi des préparations naturelles en agriculture s'est complexifié



peut s'étendre. Nous savons par ailleurs que cette mesure a été inscrite pour ne pas faire de concurrence à l'industrie.

Cependant, ces éléments ne doivent pas empêcher d'utiliser les PNPP dans les fermes, de tester et d'échanger les savoirs. La Confédération paysanne et l'Aspro-PNPP défendent les paysans et paysannes en cas de contrôle problématique.

Pour continuer à répondre aux enjeux d'échanges de savoirs sur les PNPP, la Confédération paysanne et ses partenaires organisent un colloque les 29 et 30 novembre: «Cultivons les alternatives naturelles aux pesticides», à Villeurbanne (Rhône) (voir p 44 les infos pratiques). Nous invitons toutes les personnes intéressées à participer

afin de s'informer, échanger et débattre autour de ses pratiques et ainsi participer à la diffusion des alternatives aux pesticides! ■

* Suzie Guichard, Pôle Productions végétales, Pôle Agriculture et environnement (eau, pesticides, énergie-climat), et Pôle social (femmes) à la Confédération paysanne

Notes:

(1) La guerre de l'ortie: depuis la loi d'orientation agricole de 2006, tout produit utilisé en agriculture doit être homologué, y compris les préparations naturelles telles les tisanes ou purins de plantes. Cette loi jugée abusive a généré une forte mobilisation des professionnels et du public utilisant ces préparations naturelles comme alternatives aux pesticides.

(2) Association pour la PROMotion des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes: <https://aspro-pnpp.org>



▲ Purin d'ortie en cours de préparation

TÉMOIGNAGE

Pierre-Yves s'est installé paysan en Ardèche en 2000.

Sur cinq hectares, il produit une belle diversité de fruits: cerises, pêches, framboises, abricots, prunes, raisins de table et châtaignes. Sa ferme est en agriculture biologique et il vend ses fruits en circuit court local, dans des magasins spécialisés, et en circuit long. Il est aussi porte-parole de la Confédération paysanne d'Ardèche et impliqué dans le groupe national PNPP du syndicat. Ainsi, il porte notamment l'organisation du colloque PNPP des 29 et 30 novembre, à Villeurbanne.

Propos recueillis par Suzie Guichard auprès de Pierre-Yves Maret, porte-parole de la Confédération paysanne d'Ardèche

Suzie Guichard: Quand as-tu commencé à utiliser les PNPP dans ta ferme?

Pierre-Yves Maret: – Je m'y suis mis dès mon installation. J'ai suivi pas mal de formations au début de la pratique. J'ai ensuite développé l'utilisation des PNPP petit à petit. Je me suis beaucoup informé et aussi pas mal testé. Au final, je fais quasiment les mêmes traitements depuis le début.

Quelles PNPP utilises-tu et avec quels objectifs?

– Toutes les cultures, à part les châtaigniers, reçoivent deux fois par an deux purins: un de consoude et un d'ortie. Je les utilise comme des engrais foliaires. La période de traitement est assez variable, entre mai et août selon les cultures. Avec le purin de fougère, je recherche un effet insectifuge. Je l'utilise sur pêcher et sur mirabellier, après floraison pour empêcher les attaques de pucerons.

J'ai aussi un usage assez fréquent des tisanes et infusions. Je mélange notamment la tisane de prêle avec de la bouillie bordelaise, quand nécessaire, et de l'argile. J'utilise cette préparation comme fongicide et de manière universelle sur toutes les cultures. Je fais par exemple un traitement des abricotiers contre le monilia, en février. Quand j'observe un risque un peu plus fort, j'alterne prêle et fougère mais, globalement, je trouve que la prêle est plus efficace. Pour la cloque du pêcher j'alterne aussi prêle et ortie. Pour le mildiou sur la vigne, quand j'observe une forte pression, je mélange prêle et sauge en infusion. En 2021, j'ai une moyenne de 2,7 kg de métal/ha pour la vigne et j'ai fait une très bonne récolte.

Concernant les autres plantes (tanaïs, rue,



▲ Pierre-Yves Maret, porte parole de la Conf Ardèche, à droite

menthe poivrée, sauge afghane), je les utilise particulièrement pour lutter contre les pucerons. J'arrache les feuilles très infestées et je traite autour. J'ai fait plusieurs tests avec l'ail, mais je l'utilise au final assez peu car je trouve son utilisation moins évidente.

Comment prépares-tu tes PNPP?

– Je les prépare toutes sur la ferme. Je cueille ou cultive les plantes et les fais toutes sécher, sauf pour les purins que je prépare avec des plantes fraîches.

J'utilise pour mes préparations l'eau d'un puits ou d'un forage. Pour la fabrication, je m'installe dans la cuisine pour les tisanes, et dans la cave pour les purins. Le matériel est simple: des bassines pour les purins, des fait-tout pour les tisanes, des tamis de différentes tailles et des torchons pour le filtrage. Je stocke mes plantes sèches et mes purins une année maximum. Les infusions, je les prépare le jour de l'utilisation.

« Je ne recherche pas à lutter de manière absolue contre toutes les maladies, mais à m'assurer que j'installe les défenses qu'il faut pour limiter les impacts »

Est-ce que l'usage des PNPP s'inscrit pour toi dans une stratégie globale pour faire face à la pression sanitaire?

– Oui, c'est évident. De manière générale, je réalise les traitements à l'intuition, mais avec une régularité globale d'année en année. Je ne cherche pas à lutter de manière absolue contre toutes les maladies, mais à m'assurer que j'installe les défenses qu'il faut pour limiter les impacts. C'est beaucoup de temps de travail mais ça me permet d'organiser une gestion globale de la pression sanitaire, principalement par de l'observation et un travail manuel du végétal important. Par exemple, sur la vigne, quand il y a une grosse pression de mildiou, je passe du temps à effeuiller, pour aérer la vigne. Je réalise aussi une taille en vert des pêchers pour éviter le monilia. Et pour le sol, j'utilise un compost AB fabriqué localement avec des déchets verts, à raison de dix tonnes par hectare.

Pour l'efficacité de ces pratiques, perçois-tu des améliorations ou des échecs?

– Difficile de répondre à cette question. Avec les PNPP, mon objectif est de mettre mes plantes dans les bonnes conditions, pour qu'elles soient capables de se défendre, sans considérer que ce sont des préparations miraculeuses. Et depuis mon installation, mon système fonctionne. Je recherche aussi mon autonomie. J'évite de développer des pratiques qui m'étranglent financièrement. Après, des difficultés persistent. Par exemple, pour l'enroulement chlorotique sur abricotier, j'ai essayé beaucoup de choses et ça n'a pas marché, mais la lutte contre cette maladie est aussi très compliquée en conventionnel.

Pour finir, peux-tu nous donner l'exemple d'une de tes préparations, comment tu la prépares et l'utilises?



▲ En purin, la fougère possède des vertus insectifuges

– Je prends l'exemple de l'infusion de prêle car c'est celle que j'utilise le plus. Je mets 100 g de plante sèche (cueillie à la ferme) pour 10 litres d'eau. Elle trempe 20 heures dans l'eau froide, puis je fais porter à ébullition et laisse frémir 15 minutes. Ensuite, je laisse refroidir puis mélange. Avec cette préparation, je traite en foliaire tous mes arbres, sauf les châtaigniers. J'utilise cette infusion jusqu'à la véraison pour la vigne, ou pour la cloque sur pêcher avant la floraison, voire après si je crains un risque d'oidium ou de monilia ■

POUR EN SAVOIR PLUS

■ **Le programme complet du colloque PNPP est en ligne sur le site de la Confédération paysanne : www.confederationpaysanne.fr**

Informations et inscription : Suzie Guichard, 06 15 52 22 40, sguichard@confederationpaysanne.fr

hommage

L'ARTISAN SEMENCIER JEAN-LUC BRAULT NOUS A QUITTÉS

Depuis de nombreuses années, des artisans semenciers luttent pour proposer des « variétés populations », librement reproductibles et adaptées à une culture biologique. Militant et audacieux, Jean-Luc Brault était l'un d'eux...

Par Emmanuel Antoine, MINGA*

Agriculteur, artisan semencier, fondateur de l'établissement semencier « Graines del país », longtemps engagé dans les rangs de Nature & Progrès Aude, Jean-Luc était aussi un militant animé d'une vive curiosité intellectuelle et spirituelle, ne se soumettant à aucune

règle, à aucun dogme, à aucun mot d'ordre qui lui soit imposé. Il n'avait pas adopté cette position par individualisme, mais par souci permanent de comprendre par lui-même si les règles étaient justes... Et sur celles qui régissent le marché des semences, il savait combien elles étaient avant tout édictées pour privatiser les semences, supprimer leur autonomie aux agriculteurs, écarter les variétés de la population, comme il aimait à le dire. Pour lui, l'enjeu de la semence, à la base de la filière alimentaire, concernait tout le monde, celles et ceux qui ont un jardin, comme celles et ceux qui en sont privés. C'est le rapport que tout un chacun pouvait entretenir, ou non, avec le monde vivant végétal qui animait son engagement professionnel. La précarité d'un bon nombre d'agriculteurs bio le scandalisait littéralement, notamment quand

elle touchait ceux qui tiennent une cohérence professionnelle en ne se contentant pas d'appliquer une norme, par souci et respect de la biologie d'une plante. À l'inverse, le corporatisme agricole sous toutes ses formes, transpirant parfois d'idéologies réactionnaires, le révoltait.

Pour Jean-Luc, l'enjeu de la semence, à la base de la filière alimentaire, concernait tout le monde

Quand nous l'avons rencontré en 2014, par l'intermédiaire d'Éric Marchand de « Jardin'envie », l'affirmation du métier d'artisan semencier était sa préoccupation principale, le moyen de défendre la

semence variété population comme un bien commun. Un métier pour sortir et protéger la semence de l'emprise mortifère du régime de la propriété. Un métier artisanal, plus accessible qu'on ne le laissait croire, pour sortir de la spécialisation des tâches imposée à l'agriculteur « multiplicateur » d'un côté et à l'« obtenteur » de l'autre. Un métier qui replace le travail de sélection dans les champs, qui refuse l'artificialisation du vivant en préférant coopérer avec lui. Pour Jean-Luc, la promotion des semences variété population était consubstantielle au combat contre les OGM. L'affirmation du métier d'artisan semencier, comme producteur de bien commun dignement rétribué, en était le corollaire.

Anarchiste, héritier du monde ouvrier

La taylorisation des tâches entre ceux qui pensent le travail et ceux qui doivent l'exécuter sans avoir le droit d'interroger le sens de leur travail, l'insupportait. Issu d'une famille populaire d'Argenteuil, en anarchiste héritier du monde ouvrier, les liens de subordination qui régissent le rapport salarial (même s'il comprenait le sens du compromis comme conquête de droit social) entretenaient pour lui le maintien d'un régime qui ne remet nullement en cause la primauté du droit de propriété régissant l'organisation du travail.

On ne travaillait pas pour Jean-Luc, mais bien avec lui, avec le vivant !

On ne travaillait pas pour Jean-Luc, mais bien avec lui, avec le vivant ! Assumer une relation d'employeur était donc une vraie difficulté pour lui. Les contradictions que renvoie la réalité capitaliste et qui traversent beaucoup de petites structures comme les nôtres n'ont cessé d'animer nos échanges. Comme de nombreux entrepreneurs qui refusent de tricher, qui n'ont pas un gros capital financier au départ et qui ne souhaitent pas spéculer, son travail, comme celui des productrices et producteurs de semences, a été la variable d'ajustement qui a permis le développement de « Graines del país ». Mais il n'était pas question de s'en satisfaire.

Quand Minga* a noué des relations avec des cuisiniers à l'occasion de la « Lettre des restaurateurs contre l'invasion de l'agrochimie dans nos assiettes »⁽¹⁾, la culture ouvrière de Jean-Luc, sa générosité, ont contribué à nouer des liens d'amitié très forts avec les acteurs de « L'alliance des cuisiniers et cuisinières », notamment avec Colette, Xavier et Patrice. Avec Sabine, Emmanuel et d'autres membres de Minga, ils se sont impliqués dans les campagnes « Graines d'un Paris d'avenir » puis « Graines d'une Bretagne d'avenir » qui a donné naissance à la SCIC « Graines de Liberté - Hadoù ar frankiz ».

Le goût de l'audace

Face à une culture de soumission qui marque le monde agricole, singulièrement en Bretagne où elle est entretenue par l'agrobusiness, face au sentiment de peur et d'impuissance qui tend à freiner toute organisation permettant aux semences d'évoluer partout au gré des interactions avec les autres êtres vivants et face aux forces capitalistiques en présence, Jean-Luc nous a donné le goût de l'audace.

C'était un rebelle, au sens où les mots s'accompagnent d'actes et où les actes nourrissent la pensée; suffisamment lucide pour bien distinguer un ennemi d'un moulin à vent, cultivant une auto-dérision pour ne pas désespérer de l'humanité.

Sa propension à la joie ne nous quittera pas.

À sa femme Emmanuelle, à leurs enfants Camille,

Antoine et Arthur et à l'équipe de Graines del país, nous adressons nos plus sincères condoléances. Salut et fraternité Jean-Luc, semeur de graines d'Humanité pour tout le monde, depuis son país... ■

**Minga, qui signe cet hommage, et dont notre ami Jean-Luc Brault était proche, est une organisation professionnelle et politique engagée dans la production d'une économie de proximité et de qualité, au niveau local comme international, avec pour ligne d'horizon l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.*

Note

1- <https://atabula.com/lettre-ouverte-agrochimie-bayer-monsanto/>



© Julien Rougny Oxytane

LES LANCEURS D'ALERTE

En 1964, à bien y regarder, les fondateurs de Nature & Progrès étaient bel et bien des lanceurs d'alerte. Et ô combien méritants de dénoncer, en pleine Révolution verte, les dangers des produits chimiques de synthèse en agriculture. En s'appuyant notamment sur les travaux de la scientifique Rachel Carson révélant les méfaits des pesticides sur la santé des écosystèmes et de la vie en général, ces précurseurs de la bio s'exposaient eux-mêmes à de fortes critiques et menaces. Dans son livre « Le pari fou du bio » (2020), Claude Aubert témoigne « du contexte difficile et des combats à contre-courant menés par les pionniers de la bio dans une époque où l'agriculture chimique et industrielle était triomphante. » ⁽¹⁾

Quand on réalise les difficultés rencontrées, encore de nos jours, par ceux qui dénoncent les risques pourtant largement connus et documentés de l'agrochimie ⁽²⁾, il nous appartient de prendre la mesure de l'incroyable pouvoir des firmes à influencer des décisions engageant l'avenir de tous.

Cette emprise, le député Vert européen Benoît Biteau l'a notamment pointée au moment de la réforme de la politique agricole commune (PAC), en 2021 : « Cette réforme qui conditionnera l'avenir de l'agriculture jusqu'en 2030 est surtout un exercice de greenwashing bien rodé, auquel ministres, lobbies de l'agrobusiness et députés européens se livrent dans une parfaite décomplexion. En réalité, les textes votés disent une tout autre réalité que ce qui figure dans les éléments de langage diffusés par les ministres. La Politique Agricole Commune passe complètement à côté des enjeux de la décennie... Nous perdons 10 ans. La honte ! » ⁽³⁾

Achat d'expertises scientifiques biaisées, pantouflages, conflits d'intérêts chez certains acteurs majeurs au sein d'instances décisionnaires : autant d'outils utilisés par les lobbies pour détourner l'attention du public de questions parfois cruciales. Opérations de dénigrement des opposants, utilisation de cabinets conseil payés pour désamorcer les sujets de conflits ou créer des diversions, le tout avec quelques

complices dans la presse « mainstream » et le tour est joué. Gilles-Eric Séralini s'est ainsi vu discrédité dans un grand nombre de médias tandis qu'il rendait publics les travaux du CRIIGEN sur les dangers de la nourriture OGM. Heureusement, grâce aux « Monsanto papers », nous savons depuis que c'est la firme elle-même qui avait commandité ces attaques visant le professeur.

Cette force des lobbies, avec leurs nouveaux savoir-faire pour manipuler l'opinion, affecte l'ensemble des secteurs : environnement, santé, social, justice, numérique... Tout au long de ce dossier, nous prendrons la mesure de leur capacité de nuisance. C'est pour éviter de tomber dans les théories du complot qui nuisent tant aux légitimes combats de la société civile que nous avons besoin d'une presse libre et indépendante. Pouvoir disposer d'une information fiable et vérifiée est en effet la clé de toute lutte refusant de semer sur du sable. En ce sens, l'affaire Assange est hautement symbolique. Protéger le fondateur de Wikileaks, à qui l'on doit tant, ne pas l'abandonner aux ignobles campagnes de dénigrement dont il est victime, voilà sans doute l'une de nos priorités. Car visiblement, les États-Unis ont oublié les mots du principal rédacteur de leur Déclaration d'indépendance, le Président Thomas Jefferson, pour qui : « Notre liberté dépend de la liberté de la presse, et elle ne saurait être limitée sans être perdue. »

Nelly Pégeault



Notes :

- 1- Cf. « Le pari fou du bio, entretien avec Claude Aubert », revue N&P n°130 (nov. / déc. 2020 – janv. 2021).
- 2- Pensons à Valérie Murat, condamnée, avec son association « Alerte aux toxiques », à payer 125 000 € d'amende avant de pouvoir faire appel dans un procès qui lui a été intenté, notamment pour avoir signalé la présence de pesticides dans certains vins de Bordeaux labellisés « Haute valeur environnementale (HVE) ». Soutien sur <https://alerteauxtoxiques.com/>
- 3- Cf. « La PAC de la honte, l'écran de fumée verte », revue N&P n° 132 (avril – mai 2021).

■ L'alerte a partie liée avec l'action. Cette liaison insécable nous a été spectaculairement rappelée par ce jeune homme qui n'a pas hésité, au printemps 2018, à escalader la façade d'un immeuble pour sauver *in extremis* un enfant suspendu dans le vide. À défaut d'intervention immédiate, il faut tout faire pour mobiliser des secours et, s'il n'y a pas d'urgence immédiate, informer les services compétents de la gravité de la situation. Toute alerte repose sur une évaluation de l'urgence et de la gravité, ce qui engage à la porter à la connaissance de celles et ceux qui peuvent intervenir pour éviter ou limiter des conséquences irréversibles.

INTERROGER LA TRAJECTOIRE POLITIQUE DE L'ALERTE: DU LANCEUR D'ALERTE AU RAPPORT DE FORCE

Par Francis Chateauraynaud* et Daniel Ibanez**

Lorsqu'une alerte parvient à s'imposer dans l'espace public, en donnant lieu à des manifestations de soutien et à un minimum de couverture médiatique, on a tendance à penser qu'elle trouvera une forme de résolution. En réalité, l'observation des nombreux cas de figure qui se sont accumulés depuis l'émergence de la formule francophone de lanceur

d'alerte il y a plus de vingt-cinq ans¹ montre que médiatisation et expression de soutien ne règlent pas à elles seules la question du traitement de l'alerte elle-même.

Les exemples sont multiples, même lorsque le processus d'alerte semble avoir pleinement réussi: dans le domaine du médicament, si le Mediator a été retiré grâce à la détermination d'Irène Frachon, les problèmes de conflit d'intérêts dans les procédures d'autorisation de mises sur le marché ou de retrait d'autres produits sont loin d'être résolus et de nouvelles affaires surgissent faisant apparaître des dysfonctionne-

▼ La première des protections pour les lanceurs d'alerte est la prise en charge d'actions par la société civile et les organisations politiques, syndicales ou associatives



À l'occasion de la 7^{ème} rencontre annuelle des lanceurs d'alerte les 11, 12, 13 novembre à la MSH Paris-Nord, nous publions une analyse sur l'alerte et les lanceurs d'alerte par deux acteurs majeurs de ces questions.



Médiatisation et expression de soutiens ne règlent pas à elles seules la question du traitement de l'alerte elle-même

ments similaires; en matière de finance publique, malgré les révélations d'Antoine Deltour (*lire p. 27-28*) sur la systématisation de l'optimisation fiscale, celles de Nicolas Forissier et Stéphanie Gibaud, ou encore les Panama puis les Pandora Papers, les scandales d'évasion fiscale et de blanchiment s'enchaînent, témoignant d'un déplacement continu des technologies de contournement. Chaque nouvelle affaire, fonctionnant comme une sorte de surenchère, contribue à faire oublier et à minimiser le scandale précédent. Sur le climat, les pesticides, la pollution de l'air, le harcèlement managérial, les violences conjugales, des droits de l'homme aux fondamentaux de l'écologie, de la vie au travail aux détournements des biens publics en passant par la maltraitance institutionnalisée, dans toutes les sphères de la vie sociale, on voit se multiplier des alertes et des affaires non traitées ou tombées dans l'oubli – comme le fut l'amiante pendant près de 20 ans entre 1975 et 1995. Le sentiment de tout citoyen soucieux des biens communs qui observe ces processus est qu'ils font beaucoup de bruit sans permettre de transformer le «système» qui les a rendus possibles, ou seulement de manière superficielle.



▲ Irène Frachon a porté l'affaire du Médiator

L'alerte seule ne peut suffire à changer la donne

En France, en moins de dix ans, trois lois se sont succédées autour de la protection des lanceurs d'alerte. La dernière loi votée en mars 2022, issue de la transposition de la directive européenne, entre en vigueur à l'automne 2022. Il conviendra de l'évaluer au regard de l'interprétation qu'en fera l'institution judiciaire. Le recours au procès engage des durées assez longues, et, notamment lorsque les services de l'État se révèlent défaillants face au problème soulevé par l'alerte; la première des protections pour les lanceurs d'alerte est la prise en charge d'actions par la société civile et les organisations politiques, syndicales ou associatives.

La plupart des lanceurs d'alerte révèlent des situations dont l'urgence et la gravité requièrent une intervention des pouvoirs publics dans les délais les plus brefs, intervention qui doit se prolonger par des changements de comportement et le plus souvent par des sanctions. Les séries d'accusations de violences et de harcèlements sexuels en fournissent un exemple patent, de même que les multiples départs d'alerte concernant les produits chimiques utilisés en agriculture. Si nombre d'alertes suscitent de l'émoi via une médiatisation parfois intense, dans une majorité de cas c'est un constat amer qui est fait: aucune interdiction d'exercer chez Servier, pas de sanction de la hiérarchie policière, des pratiques d'évasion fiscale persistantes, des clusters de maladies infantiles, de la maltraitance dans les EHPAD restés sans réponse. Que dire du changement climatique, plus de 30 ans après les premières alertes du GIEC et la longue série des COP, alors que les températures constatées

mettent en péril toutes les formes de vie sur terre, en passant par la biodiversité, l'agriculture, les pôles et les glaciers, les ressources en eau et même les centrales nucléaires?

La seule méconnaissance des faits ou des situations peut-elle suffire à expliquer que les «mauvaises pratiques» perdurent au-delà des alertes? L'existence de précédents – mobilisés sur le mode du «plus jamais ça» – serait ainsi la garantie que les choses vont changer dans un délai plus ou moins proche, que la population n'acceptera plus de défaillances ou de débordements, et que les administrations prendront les mesures nécessaires. Comment, en démocratie, la référence à des principes fondamentaux ou des lois pourrait-elle ne pas être prise au sérieux? En alertant le public, les lanceurs d'alerte sont persuadés que des mesures seront prises contre la corruption, pour la santé publique, pour l'environnement, contre les pollutions industrielles, pour le climat... bref pour l'intérêt général, les biens publics ou les biens communs. La déception souvent observée ne résulte pas seulement de situations personnelles, en dépit des représailles auxquelles s'ajoutent des problèmes familiaux et financiers consécutifs aux sanctions infligées. Elle provient, pour une part, du silence, de l'inaction ou de mesures cosmétiques qui ne changent finalement pas les dispositifs pratiques et les dispositions normatives sur lesquelles repose la vie collective; et pour l'autre, de l'absence de prise en charge par la société civile, par les organisations politiques, syndicales ou environnementales de l'alerte elle-même. Les prises de position ne se transforment pas toujours en action, n'engagent pas le combat nécessaire pour que de réelles mesures soient prises afin que les situations problématiques ne se reproduisent pas. Même soutenu formellement, le lanceur d'alerte se retrouve souvent seul par la force de l'inertie ou la croyance dans sa capacité providentielle à porter «son» alerte et à mener «son» combat.

Des moyens disproportionnés et déséquilibrés

Quelle que soit l'ampleur de la médiatisation, quelle que soit la gravité des faits ou des situations, les lanceurs d'alerte restent très (trop) souvent seuls. Il y a plusieurs explications à cela.

Quelle que soit l'ampleur de la médiatisation, quelle que soit la gravité des faits ou des situations, les lanceurs d'alerte restent trop souvent seuls



Comme ils connaissent parfaitement les dossiers dans les moindres détails et ont eu le courage de s'exprimer publiquement dans les médias, ils sont en quelque sorte héroïsés, mis en scène individuellement dans des récits qui mettent en valeur leur singularité. Disant tout haut ce que beaucoup perçoivent et pensent tout bas, ils font figure d'êtres providentiels pour leurs concitoyens et deviennent ou sont présentés comme propriétaires de la cause.

Admettons que, par naïveté ou par civisme, la population pense elle aussi que l'État et ses services vont faire quelque chose: c'est leur mission, il suffit donc d'attendre. Après le scandale sorti au début de l'année 2022, plus personne ne doute que la maltraitance dans les EHPAD, produit direct de la loi du profit, celle de «l'or gris», au détriment des patients, va être éradiquée... Mais qui se souvient de l'aide-soignante Hella Kherief qui témoignait en 2018 sur ces faits dans «Envoiyé spécial»? Quelles suites ont été données à son alerte publique pour que les mêmes faits soient dénoncés en 2022 par un journaliste? Les exemples sont légion. Des livres et des dossiers documentent parfaitement les alertes et pourtant les évolutions, les corrections sont marginales voire inexistantes, jusqu'à ce qu'une nouvelle affaire enterme la précédente.



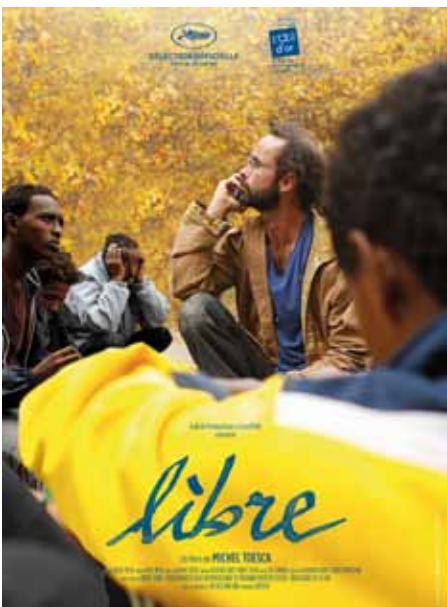


© Marguerite Maréchal

▲ *Condamnée à payer 125 000 euros avant de pouvoir faire appel devant la justice: Valérie Murat, d'Alerte aux Toxiques, victime d'un procès bâillon?*

Du côté des mis en cause ou «personnes concernées» selon la définition de la Directive européenne², les publications discréditant les lanceurs d'alerte ou créant le doute font de plus en plus masse, les outils de communication au service des intérêts privés, parfois contre la science elle-même, ayant désormais une véritable efficacité³. Les révélations du journal Fakir sur le cabinet «iStrat»⁴ le démontrent, ou plus récemment encore l'affaire des Uber Files. Au-delà des scandales, les budgets de lobbying et de communication dépensés chaque année pèsent sur le déploiement des débats et des controverses que doit susciter tout processus d'alerte. Les lanceurs d'alerte sont

▼ *Le délit de solidarité n'est plus pénalisé en France. Soutenu par la société civile, ce combat de Cédric Herrou (paysan N&P) a même fait le sujet d'un film primé à Cannes: Libre, de Michel Toesca.*



donc confrontés selon les cas à l'omerta, au contrefeu médiatique ou aux représailles – certains cumulant au fil du temps les trois logiques de contre-alerte.

On peut citer ici l'affaire «Alerte aux Toxiques», association condamnée avec sa porte-parole Valérie Murat au paiement de 125 000 € assorti d'une mesure d'exécution provisoire interdisant de facto un recours en appel avant le paiement de l'intégralité de l'amende⁵, pour avoir révélé la présence de toxiques dans des vins certifiés HVE (Haute Valeur Environnementale). Cette décision de première instance contraint l'alerte et fait suite à la procédure lancée par le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB) pour «dénigrement de la filière viticole». Cela montre que, même dotés d'un collectif de soutien, face au déploiement de moyens par des organisations professionnelles ou sectorielles, les lanceurs d'alerte se trouvent souvent isolés et démunis pour faire face au tribunal, comme dans les médias plus regardants sur leurs réponses que sur les allégations des textes rédigés par les agences de communication de crise.

Lorsque l'alerte engage des valeurs et des biens communs facilement identifiables, les lanceurs d'alerte bénéficient la plupart du temps du soutien des organisations politiques, syndicales, environnementales. Mais le constat s'impose d'un déséquilibre des moyens et des actions entre, d'un côté, un lanceur d'alerte devenu «porteur de l'alerte», entouré de soutiens héroïisant son combat dans leurs déclarations, et de l'autre, des organisations agissant concrètement pour influencer des médias, organisant des colloques et des rendez-vous avec les décideurs politiques – l'exemple des néonicotinoïdes montrant l'étendue de cette emprise sur les mesures correctives.

Devant les urgences contemporaines, climatiques, économiques, sociales ou politiques qui donnent lieu à des contre-alertes et des controverses artificiellement créées, conduisant à l'absence de mesures réelles et efficaces, dans le but de protéger «l'économie» (en réalité la version de l'économie qui recoupe les intérêts d'une minorité), il convient de ne pas idéaliser la figure du lanceur d'alerte. Au lieu d'en faire un personnage providentiel, il est décisif d'interroger individuellement et collectivement le déficit d'engagement des citoyens et des organisations concernés, afin que les alertes ne viennent pas simplement nourrir une succession d'affaires qui ne cessent de se recouvrir les unes les autres, à l'instar des catastrophes industrielles ou des scandales financiers.

Rééquilibrer les forces et les moyens

Repartons du mot alerte lui-même. Il ne s'agit pas d'une simple transmission d'information mais d'un appel à l'action, à une réaction urgente engageant des mesures adéquates. Les personnes et les groupes mis en cause ont bien compris le sens et la dimension du mot alerte. Les réseaux qui flairent le danger d'une alerte pour leurs intérêts individuels et collectifs ne se satisfont pas de manifestation de soutien, mais agissent au plus vite, souvent discrètement, pour «éteindre l'incendie qui se prépare» ou encore pour limiter la portée de l'alerte – à la manière des amendements qui viennent changer le sens d'un texte de loi.



▲ *La cellule Demeter, pour contrer l'agribashing ou la contestation de l'agrobimie?*

Les cas sont innombrables à propos des produits de traitements agricoles, des énergies fossiles, des médicaments, des contrôles dans les abattoirs ou les élevages... Cela va parfois très loin: on a ainsi vu apparaître sous le ministère de Christophe Castaner la cellule «Demeter» destinée à protéger le monde agricole de l'«agribashing», dans une collaboration douteuse entre gendarmerie et syndicats professionnels majoritaires...

Les exemples de colloques organisés par le monde économique ou ses organisations ne manquent pas: on s'y exerce à désamorcer les questions posées par la dangerosité de produits et toute une économie s'est développée, via le consulting, pour assurer les moyens matériels et financiers des campagnes visant à contrer les alertes. Ce qui est sûr, c'est que ces opérations sont stratégiques et ne s'attardent pas sur les valeurs et les principes fondamentaux: ce qui importe, comme dans le greenwashing, c'est d'abord de limiter l'alerte.

Toute une économie s'est développée, via le consulting, pour assurer les moyens matériels et financiers des campagnes visant à contrer les alertes

Les soutiens des lanceurs d'alerte voient trop souvent l'alerte comme LE combat DU lanceur d'alerte et lui assignent de facto la mission de porter sa cause en agissant, en fédérant autour de «son» alerte. Si la communication des soutiens est souvent rapide, l'action en vue du traitement de l'alerte est laissée entre les mains des lanceurs d'alerte. Irène Frachon a porté et porte



▲ Souvenons-nous de la puissante mobilisation sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes!

encore, souvent seule, le combat contre des empoisonneurs professionnels, luttant contre tout un système où l'impunité ou les sanctions de surface recouvrent de multiples conflits d'intérêts. Le courage des lanceurs d'alerte reçoit souvent le «soutien» d'élus ou d'associations. S'il est indispensable pour les lanceurs d'alerte (notamment pour subvenir aux frais de justice), le soutien doit se transformer en action. Toute confusion entre soutien au lanceur d'alerte et action concrète pour que l'alerte porte ses fruits doit être dissipée. Les tweets et les selfies de soutien ne remplacent pas l'action auprès des pouvoirs publics, de la presse, du monde politique local et national voire européen. Penser en termes d'action, c'est renvoyer aux textes célèbres de Hannah Arendt et c'est faire de chaque processus d'alerte, l'occasion d'un rapport de forces et de légitimité, dans lesquels les acteurs politiques, syndicaux ou associatifs ont pour mission de faire aboutir des mesures correctives radicales⁶. Le soutien moral est indispensable pour la personne qui a alerté mais il est insuffisant pour trouver des réponses aux problèmes soulevés par l'alerte et faire évoluer la situation.

Les soutiens doivent devenir les acteurs et porteurs de l'alerte, les organisations devant utiliser leurs moyens pour organiser la résistance face aux responsables de l'inaction ou des représailles. Cette résistance est légitime dès lors

qu'elle s'appuie en droit et en fait sur l'état de nécessité – comme l'a reconnu le tribunal de Foix en relaxant les prévenus pour une action contre les produits de traitement phytopharmaceutiques malgré la décision inverse de la Cour d'appel de Toulouse le 31 mai 2022.

Les organisations sont bien présentes pour traiter de certaines alertes. Elles déploient des stratégies parfois coûteuses pour participer à des COP où se réunissent pollueurs et ONG, responsables politiques et scientifiques, comme elles participent à des assises et autres commissions nationales – on se souvient du rôle instituant des associations lors du Grenelle de l'environnement. Elles sont souvent partagées sur le rôle des procédures de démocratie participative, notamment via le tirage au sort⁷. L'exemple malheureux, et même confondant, des suites de la convention citoyenne pour le climat freine le traitement de l'alerte climatique. De la même manière, les assises de l'alimentation ont montré les limites face à l'usage intensif des pesticides et plus généralement la malbouffe.

Comme on l'observe en particulier à Bruxelles, les associations et organisations ont souvent dirigé leurs moyens vers le «plaidoyer» comme réponse au «lobbies industriels» en tentant de s'imposer selon les mêmes procédés. Face à des assemblées qui ont fait montre de leur incapacité à gérer des alertes y compris sur le long terme,

du fait de multiples liens d'intérêts, économiques ou idéologiques, il est urgent d'interroger cette voie au vu des bilans et des mesures effectives pour traiter les alertes et remédier aux dysfonctionnements.

Qu'en est-il des organisations qui apportent leur soutien aux lanceurs d'alerte? Une fois encore, les alertes elles-mêmes, les dysfonctionnements, les dérèglements qui les engendrent, subsistent la plupart du temps et les lanceurs d'alerte, malgré les évolutions en matière de protection, restent souvent victimes de représailles et de sanctions.

Les lanceurs d'alerte, malgré les évolutions en matière de protection, restent souvent victimes de représailles et de sanctions

Inventer de nouvelles formes de résistance

On comprend que l'alerte est une nécessité, un devoir, lorsqu'il est porté atteinte de façon grave aux principes qui nous permettent de faire société, à l'environnement, à la santé. À ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que le code du travail édicte que «Le travailleur alerte immédiatement l'employeur s'il estime, de bonne foi, que les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement font peser un risque grave sur la santé publique ou l'environnement.» On peut d'ailleurs s'interroger, à la lecture de ce devoir d'alerte, sur l'absence d'alerte de la part des employés de Lactalis fin 2017 lorsque la salmonelle pullulait sur le site de Craon et que les rapports internes l'avaient identifiée⁸. La même remarque vaut pour les activités polluantes ou les dépôts de déchets par des entreprises, comme dans le cas de l'affaire Arcelor révélée par Karim Ben Ali. Mais cette alerte obligatoire doit être reprise par les différents acteurs, de l'entreprise d'abord, puis de l'ensemble des services de l'État et des organisations concernées par l'alerte, selon leur domaine d'intervention⁹. Comment parvenir à des mobilisations collectives adéquates? C'est évidemment la question centrale¹⁰.

Les urgences auxquelles nous sommes confrontés pour le climat ou la santé publique ne peuvent trouver de réponses dans la seule communication ou le soutien aux lanceurs d'alerte. L'urgence et la gravité rendent l'action impérative. C'est pour cette raison que l'on assiste de plus en plus à des actions de blocage par des organisations ou des collectifs - l'enchaînement d'Alysée à Roland Garros (qui lui a valu 40 heures de garde à vue), le blocage de l'assemblée générale de Total Energie, l'occupation de voies de circulation,

▼ Marche contre Monsanto, Lyon, 2018





▲ Ces diplômés d'AgroParisTech ont décidé de bifurquer vers l'agroécologie paysanne

les ZAD... Toutes ces radicalités le plus souvent non-violentes et portées par le modèle de la désobéissance civile, sont révélatrices d'une profonde exaspération – laquelle s'exprime jusque dans des corps d'élite autour de ce mot d'ordre

Devant les urgences climatiques, sociales et politiques, il est aujourd'hui nécessaire d'organiser des actions de résistance en prise avec les formes de vie au quotidien

bien de notre temps: «bifurquer!». Il convient d'étendre ce mouvement que l'on peut qualifier de résistance parce qu'il instaure, par des actions ponctuelles et marquantes, une communication et un rapport de force. L'étendre et le développer sous d'autres modalités, plus durables, car ces actions restent isolées et que les collectifs qui les organisent ne mobilisent pas largement le tissu associatif. L'isolement des collectifs qui entreprennent des actions de résistance justifiées par l'urgence, fait ressortir la question de la réponse à l'alerte.

Les organisations concernées par les dégradations et la gravité des situations révélées par les

alertes doivent ainsi s'investir directement aux côtés des lanceurs d'alerte, en devenant des porteurs d'alerte, les moteurs d'actions permettant d'aboutir à la mise en œuvre des mesures indispensables. Le recours au contentieux est une des voies possibles – comme l'a montré l'Affaire du siècle. Mais devant les urgences climatiques, sociales et politiques, il est aujourd'hui nécessaire d'organiser des actions de résistances en prise avec les formes de vie au quotidien, que ce soit au travail ou dans la cité, face aux bilans catastrophiques que révèlent les alertes, à la surdité des pouvoirs publics, à la déficience des services de l'État voire de l'institution judiciaire.

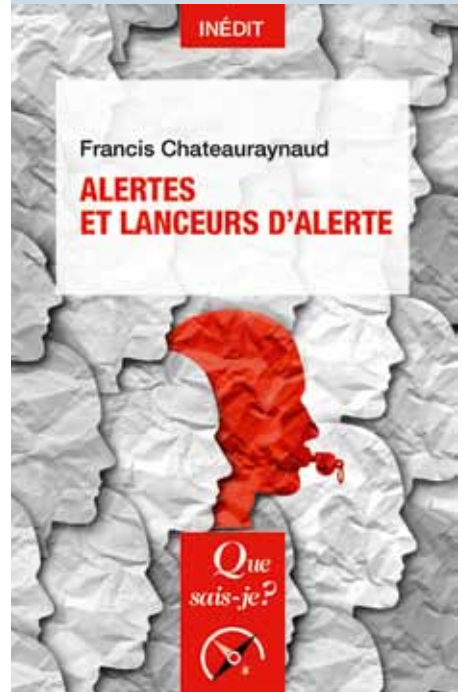
Climat, alimentation, santé publique, pauvreté, justice fiscale, droits fondamentaux, démocratie, surveillance de masse... sans basculer dans la paranoïa ou la dépression, le bilan n'est pas brillant – et on comprend qu'il soit tentant désormais d'adopter le point de vue de l'effondrement et de la collapsologie. Si l'on partage l'analyse de la dégradation et du recul général sur les enjeux majeurs, on est conduit à revoir les réponses apportées pour la prise en compte des alertes et la mise en place de mesures pérennes qui s'imposent. Ces changements de méthodes doivent pouvoir compter à la fois sur des médias indépendants, sur des milieux de recherche affranchis des normes de la compétition et sur des formes renouvelées de citoyenneté à toutes les échelles, capables tour à tour de relayer, questionner, prendre en charge les dossiers. La tâche est immense mais l'urgence nous l'impose ■

Notes:

- 1- Voir F. Chateauraynaud, *Alertes et lanceurs d'alerte*, Paris, Humensis, 2020;
- 2- Directive 2019/1937 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union européenne.
- 3- Voir M. Girel, *Sciences et territoires de l'ignorance*, Paris, Quae, 2017; S. Foucart, S. Horel et S. Laurens, *Les gardiens de la raison. Enquête sur la désinformation scientifique*, Paris, La découverte, 2019.
- 4- <https://www.fakirpresse.info/moi-journaliste-fantome-au-service-des-lobbies>
- 5- https://www.gofundme.com/f/soutien-aat-sa-porteparole-valerie-murat?utm_campaign=p_lico+share-sheet&utm_medium=copy_link&utm_source=customer
- 6- H. Arendt, *Condition de l'homme moderne (The Human Condition, 1958)*, Paris, Pocket, 1988.
- 7- F. Chateauraynaud, «Des expérimentations démocratiques en tension. L'oeuvre des citoyens dans le

- travail politique des bifurcations», *Cahiers du GRM*, n°18, septembre 2021.
- 8- <https://www.quechoisir.org/actualite-affaire-lactalis-des-salmonelles-passees-sous-silence-n61790/>
- 9- C'est le sens que donnait John Dewey, le grand philosophe pragmatiste américain, à la formation des publics par l'engagement dans un processus d'enquête et de résolution autour d'un problème public, dont les liens avec l'état d'une société ou d'un système social donné sont dès lors réinterrogés. Voir J. Dewey, *Le public et ses problèmes*, trad. et introd. J. Zask, Pau: Farrago / Léo Scheer, 2003 (1927)
- 10- Pour une analyse en profondeur des processus de mobilisation collective et des théories sociologiques élaborées pour les penser, voir D. Cefai, *Pourquoi se mobilise-t-on?*, Paris, La Découverte, 2007; F. Chateauraynaud, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Pétra, 2011.

*Francis Chateauraynaud est directeur d'études à l'EHESS. Ce sociologue français est réputé pour être à l'origine de la notion de lanceur d'alerte, en janvier 1996. Il est notamment l'auteur de «Alertes et lanceurs d'alerte», aux édit. PUF (collect. Que sais-je?), 2020.



**Daniel Ibanez a écrit deux livres: «Trafics en tous genres» et «Les réseaux déraillent – Lettre au Juge». Il est également co-fondateur de la Rencontre annuelle des lanceurs d'alerte dont la 7^e édition se déroulera les 11, 12 et 13 novembre 2022 à la Plaine Saint Denis (93210) à la Maison des Sciences de l'Homme (MSH Paris Nord). M° ligne 12, station Front populaire. Accès libre et gratuit. Programme: www.lanceurs-alerte.fr



PAS DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE SANS **EXPERTISE** **INDÉPENDANTE**

■ Marie-Christine Blandin a été sénatrice du Nord sous l'étiquette des Verts de 2001 à 2017 ; et membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) pendant treize ans. On lui doit, en 2013, la « Loi relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte ». Malheureusement, trois ans après avoir été votée, cette loi a été vidée de sa substance...

Témoignage de Marie-Christine Blandin*



© J.L. Cornu

En 1991, professeur de biologie dans le Pas-de-Calais, sollicitée par un fermier inquiet de voir mourir ses vaches depuis le remaniement des chemins, j'ai vite pu constater le déni des autorités sensées nous protéger, et la pertinence de certaines observations de terrain. Des prélèvements, des analyses et une nécessaire médiatisation allaient révéler un énorme scandale sanitaire : 4500 tonnes de sels de métaux lourds avaient servi à recouvrir 29 kilomètres de chemin

de remembrement. Un entrepreneur indélicat s'était ainsi débarrassé des déchets issus des filtres d'une usine sidérurgique...

Désormais attentive aux contaminations non reconnues par les pouvoirs publics, et présidente du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, j'ai entendu les alertes des chercheurs de Jussieu sur l'amiante. Dès 1993 (quatre ans avant l'interdiction légale de cette substance) j'ai fait diagnostiquer les 200 lycées de la Région et entamé le désamiantage des bâtiments.

La parole rassurante du ministre et académicien Claude Allègre avait plus de poids que les mots de ceux qui toussaient et s'essoufflaient

Lors d'une mission sénatoriale sur les causes du drame de l'amiante, en 2005, j'ai découvert le jeu subtil entretenu par les différents acteurs : ceux qui ne savaient pas, ceux qui savaient mais se contentaient de se conformer à la loi du moment, ceux qui disaient mais n'étaient jamais entendus en raison de leur modeste condition. Souvenons-nous qu'avant les alertes de la part des ouvrières contaminées de Condé sur Noireau, des dockers de Dunkerque, ou des manutentionnaires d'Eternit, et dès 1907, un inspecteur du travail avait alerté sur les dangers liés à l'amiante. Malgré cela, en plein scandale de l'amiante, la parole rassurante d'un ministre et académicien comme Claude Allègre avait plus de poids que les mots de ceux qui toussaient et s'essoufflaient avant de ne plus pouvoir respirer sans assistance. Le chercheur Francis Chateau leur donnera un nom : les lanceurs d'alerte. Ceux-ci sont parfois des victimes, souvent de simples témoins, révoltés, ne pouvant plus se taire. Mais, alors que leur message est d'utilité publique, pour éviter une fuite, une contamination, la composition dangereuse d'un aliment ou d'un médicament, ils se trouvent souvent menacés, discrédités, placar-

disés quand ce n'est pas licenciés ou entraînés en justice pour diffamation. Et tout le monde n'a pas les moyens de résister psychologiquement ou financièrement.

Avec l'appui d'associations comme Sciences Citoyennes, j'ai écrit une proposition de loi pour les protéger et préciser cette démarche courageuse. Le texte a été voté en 2013 : il couvrait les champs de la santé et de l'environnement. Ce fut un passage difficile car il concernait aussi les domaines des ministères du travail, de la recherche et de l'agriculture et la transversalité n'est hélas pas d'actualité dans le travail du gouvernement. Dans le débat, la pression des lobbies était perceptible.

En 2016, à l'occasion d'un projet de « loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique », le ministre Michel Sapin affirma vouloir étendre la protection des lanceurs d'alerte au domaine des finances. Mais cette annonce judicieuse s'accompagna d'une réécriture à la baisse de la loi 2013, et d'une vision étriquée, centrée sur les rapports salariés-employeur, n'envisageant la médiatisation d'un problème qu'après avoir épuisé tous les échelons de la voie hiérarchique. D'un nouveau droit du citoyen, on passait à la description du profil du salarié qui peut donner une alerte. Des conseillers de Bercy pour le ministre et des administrateurs de la commission des lois pour le parlement ne pensaient qu'aux détournements de fonds. Ils n'avaient pas à l'esprit ce qu'est l'urgence d'une alerte sanitaire ou environnementale. De plus la nécessité d'une amélioration simultanée de la qualité de l'expertise scientifique et des garanties de son indépendance leur paraissait hors sujet.

En effet, ma proposition de loi était bien nommée « loi relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte ». Rétablir la confiance entre citoyens et décideurs et veiller à la sécurité sanitaire et environnementale passent en effet par l'indépendance de l'expertise : transparence des protocoles, interdiction des conflits d'intérêt, recueil consigné des observations inquiétantes venant des salariés, des riverains ou des consommateurs, et prise en considération de leur message. Les milliers de morts de l'amiante ont été causés par la toxicité de la fibre sur les poumons et les plèvres, mais

Les milliers de morts de l'amiante ont été causés non seulement par la toxicité de la fibre mais aussi par les arbitrages du « Comité Permanent Amiante »



© Nature & Progrès Belgique

▲ Manifestation du Collectif Secrets toxiques à Bruxelles

aussi par les arbitrages du « Comité Permanent Amiante ». Des hauts fonctionnaires, des industriels (Ferodo, Valeo, Eternit), des scientifiques, des représentants syndicaux y partageaient de fausses informations, comme la notion de seuil sans risque. Ce comité financé par les industriels aboutit à la prolongation de l'usage de l'amiante pendant encore 15 ans, alors que remontaient de toutes les régions les signalements des malades et des décès.

Les 2000 morts du Médiateur résultent de l'infiltration de membres du laboratoire Servier dans les commissions de mise sur le marché, puis de suivi des médicaments depuis 1976. Même les agences de sécurité sanitaire ⁽¹⁾ se détournent quelquefois de leur déontologie : c'est ainsi que des ONG dénoncèrent dans les années 2000 la présence des opérateurs de téléphonie mobile dans le comité scientifique de pilotage d'une expertise sur les effets des antennes. Légiférer n'était donc pas un luxe.

La loi de 2013 installa une cnDASpe, commission nationale de la déontologie et de l'alerte en santé publique et environnement. Celle-ci veille à faciliter l'écoute des signalements issus de la société civile, à ce que les autorités compétentes y donnent suite, à accompagner les agences

▼ Les Monsanto Papers ont montré que les attaques contre le Pr Séralini étaient pilotées par la firme elle-même



© DR

d'expertise dans le renforcement de leur déontologie. Ses moyens sont néanmoins insuffisants. La transposition d'une directive européenne fut l'occasion au printemps 2022 de rétablir ce que la loi Sapin avait détruit. Néanmoins, dès 2018, une loi « secret des affaires » est venue fragiliser l'alerte : on ne peut plus tout dire, au nom du secret industriel ! On peut même se poser la question de la protection que n'aurait plus Irène Frachon, la courageuse pneumologue qui dénonça le Mediator, si elle « divulguait » aujourd'hui la composition du médicament.

Dès 2018, une loi « secret des affaires » est venue fragiliser l'alerte : on ne peut plus tout dire, au nom du secret industriel

Les intérêts financiers pèsent encore lourdement sur notre sécurité sanitaire. Qu'une lanceuse d'alerte fasse quelques écarts de langage pour dénoncer la présence de pesticides dans les vins à la trompeuse appellation « haute qualité environnementale (HVE) », elle se retrouve poursuivi par le puissant CIBV ⁽²⁾, et condamnée à payer 125000 euros. La solidarité n'a pas encore réuni la somme.

Que les néonicotinoïdes tueurs d'abeilles soient enfin interdits par une loi de 2018, le gouvernement cède aux betteraviers en 2020 pour les autoriser à nouveau.

Que le glyphosate soit reconnu par le CIRC ⁽³⁾ cancérigène probable, et par l'ANSES ⁽⁴⁾ perturbateur endocrinien n'empêche pas l'EFSA (l'Autorité européenne de sécurité des aliments) de l'autoriser : il faut dire que les données qu'elle utilise lui sont fournies par les industriels. Les investigations courageuses de journalistes ⁽⁵⁾ issus de rédactions différentes ont révélé les « Monsanto Papers », suite de documents internes à l'entreprise qui montrent comment elle a organisé le lobby auprès des gouvernants, la publication de faux rapports scientifiques élogieux, le discrédit de chercheurs comme Gilles-Eric Séralini. S'il s'agissait du scénario d'une série policière, on dirait

qu'elle est passionnante. Mais il s'agit de la vraie vie, de la démocratie, et de la santé de tous, et c'est consternant. Les chercheurs Gérald Jungers et Gilles-Eric Séralini ne désarment cependant pas : leurs derniers travaux mettent en évidence qu'au-delà de la substance active, seule expertisée par les agences, les bidons de pesticides sont emplis de résidus de lavage des colonnes de distillation du pétrole. D'une part ces produits sont hautement cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques, et d'autre part ils varient selon les colonnes de distillation dont ils proviennent, et

La nécessaire transparence sur le contenu total des flacons de pesticides est un des combats de l'association Secrets Toxiques

échappent à toute analyse en raison du laxisme des protocoles. « Nous voulons des coquelicots » alerte en montrant la prolifération de ces molécules qui affectent même l'hérédité de chacun, dans tous les milieux, et aujourd'hui dans l'urine de n'importe qui. La nécessaire transparence sur le contenu total des flacons de pesticides est un des combats de l'association Secrets Toxiques.

Le tableau noir ci-dessus doit être lu sous un angle positif : maintenant on sait la toxicité, on connaît les mécanismes corrupteurs. Des associations comme Anticor obtiennent des succès en justice. D'autres partagent l'information et mobilisent. Des consommateurs réagissent. De nouveaux paysans ne s'inscrivent plus dans ce système polluant. La loi protège les lanceurs d'alerte, et elle peut encore progresser ■

**Marie-Christine Blandin, ancienne sénatrice, est notamment l'auteure de « La restitution » où elle témoigne, anecdotes à l'appui, de tout ce qu'elle a pu vivre en tant que première femme présidente verte d'une Région (le Nord-Pas-de-Calais), puis comme sénatrice.*



Notes :

- 1 - AFSSET agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail
- 2 - Conseil Interprofessionnel du vin de Bordeaux
- 3 - CIRC Agence de l'OMS : Centre International de Recherche sur le Cancer
- 4 - ANSES Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- 5 - Le Monde, Stéphane Foucart 4.10.2017



©Anna Trenning-Himmelsbach

AFFAIRE LUXLEAKS : ANTOINE DELTOUR TÉMOIGNE

■ Dans le cadre de ses activités professionnelles au Luxembourg, Antoine Deltour s'est retrouvé face à de vastes opérations d'optimisation fiscale, permettant aux multinationales d'échapper à l'impôt. Sachant que partout les services publics se délitent faute de moyens, il a décidé de dénoncer ce système inique. Pourquoi les grands groupes, qui utilisent comme tout le monde les infrastructures des pays où ils sont implantés, n'auraient-ils pas à contribuer à leur financement ? Pendant plusieurs années, l'affaire Luxleaks a défrayé la chronique. Antoine Deltour témoigne.

Par Antoine Deltour

C'est en 2011 que j'ai lancé l'alerte sur l'optimisation fiscale au Luxembourg, affaire appelée Luxleaks. L'économie européenne sortait alors à peine de la crise des subprimes pour se plonger dans celle de l'euro et des dettes souveraines. Par rapport à la période actuelle particulièrement troublée, il n'y avait certes pas encore de guerre sur le sol européen, la crise énergétique était un peu moins aiguë, mais un invariant était déjà présent : on demandait des efforts importants aux peuples européens pen-

dant que les profits des multinationales battaient des records.

Lorsqu'en tant qu'auditeur comptable de la place financière luxembourgeoise, j'ai ouvert les yeux sur un vaste système permettant aux grands groupes d'échapper à leur juste contribution, je n'ai pas pu rester spectateur. Je voyais un lien évident entre la concurrence fiscale, qui récompense l'État membre le plus accommodant, et le fait que des services publics essentiels soient en souffrance faute de financements suffisants. J'ai alors mis la main sur des milliers de pages de

documents extrêmement confidentiels, les « tax rulings », mettant en évidence la complicité des autorités luxembourgeoises dans l'octroi d'avantages fiscaux extrêmement favorables. Après avoir démissionné, j'ai partagé ces documents avec le journaliste d'investigation Édouard Perrin, pour Cash Investigation. Peu de temps après, Raphaël Halet, un ex-collègue toujours salarié du cabinet d'audit, a extrait une deuxième salve de documents.

L'ICIJ, le consortium international de journalisme d'investigation bien connu pour les Panama Papers et les Pandora Papers, a aussi obtenu ces informations confidentielles en 2014. Des dizaines de médias dans le monde se sont ainsi emparés du sujet, ce qui a généré une forte pression sur les responsables politiques. Notamment, la Commission Européenne, présidée alors par Jean-Claude Juncker, ex-premier ministre et ministre des finances du Grand-Duché, a dû accélérer certaines réformes en faveur de la transparence fiscale. C'est là que réside la puissance d'une alerte publique : une fois les informations mises sur la table, on ne peut plus feindre de les ignorer. L'hypocrisie ne peut plus être de mise, les

Là réside la puissance d'une alerte publique : une fois les informations mises sur la table, on ne peut plus feindre de les ignorer

élus sont mis face à leurs responsabilités.

Il y a également eu des conséquences judiciaires. Elles n'ont malheureusement pas été dirigées à l'encontre des auteurs des pratiques fiscales décriées mais contre les auteurs de la fuite: les deux lanceurs d'alerte, Raphaël Halet et moi-même, et contre Édouard Perrin pour complicité. L'injustice manifeste de ces poursuites a heureusement créé un élan de solidarité, dont l'ampleur doit beaucoup à la visibilité médiatique de l'affaire. Quelques proches, familles, militants locaux et amis ont créé un comité de soutien qui s'est révélé déterminant dans l'issue judiciaire. Vente de T-shirts, bus de soutien à chaque audience, sollicitation de personnalités et d'organisations en soutien, pétition, collecte de dons, concert de soutien... Ce foisonnement d'activités a permis de financer ma défense, mais aussi de contribuer à convaincre la justice d'un point crucial: elle ne se penchait pas sur un banal délit de droit commun mais sur des faits dont la portée est bien plus large, concerne de très nombreux citoyens et relève donc de l'intérêt général.

Au départ inculpé pour cinq délits (vol, violation du secret des affaires, violation du secret professionnel, fraude informatique et «blanchiment-détention», délit luxembourgeois proche du recel), je risquais jusqu'à 10 ans de prison et 1,3 millions d'euros d'amende. Condamné à 12 mois avec sursis à l'issue du premier procès, la peine s'est réduite d'appels en cassation (4 procès en tout) jusqu'à ce que je sois en 2018 finalement acquitté au pénal de tous les faits en rapport avec les Luxleaks. Édouard Perrin a également été acquitté



© Parlement européen

▲ Le 3 juin 2015, le Parlement européen décerne à Antoine Deltour le Prix du citoyen européen 2015, qui récompense des citoyens ayant contribué à la coopération européenne et à la promotion de valeurs communes

té mais la justice luxembourgeoise a maintenu une amende résiduelle à l'encontre de Raphaël Halet, qui a décidé de porter le dossier devant la Cour européenne des Droits de l'Homme. Cette expérience illustre l'articulation entre le lancement d'alerte, qui par nature relève d'une démarche individuelle, et la nécessité d'une structuration plus collective du combat. L'alerte repose certes sur une personne qui accepte de s'exposer et de prendre des risques. Mais la dimension collective intervient en amont comme en aval. En amont, l'alerte a plus de chances

L'expérience illustre l'articulation entre le lancement d'alerte, qui par nature relève d'une démarche individuelle, et la nécessité d'une structuration plus collective du combat

▼ Le 15 mars 2017, au procès en Appel, les peines sont moins lourdes. Antoine Deltour est condamné à six mois de prison avec sursis et 1 500 euros d'amende. Raphaël Halet écope lui, d'une amende de 1 000 euros et le journaliste Édouard Perrin est acquitté



© Anna Trenning-Himmelsbach

d'être reçue par la société si des organisations ont au préalable sensibilisé l'opinion au problème, ce qui était le cas en matières fiscales. Puis en aval, le collectif est essentiel sur deux volets : la défense des lanceurs d'alerte et le portage de l'alerte. Le comité de soutien a excellé dans l'appui de ma défense judiciaire, et d'autres groupes politiques, associatifs ou syndicaux ont pris le relais en termes de plaidoyer, notamment au niveau européen. L'affaire Luxleaks est ainsi venue en appui de certaines revendications sur le plan fiscal mais aussi en faveur de la protection des lanceurs d'alerte. Le point d'orgue a été l'adoption, en 2019, d'une directive visant à protéger les lanceurs d'alerte partout dans l'Union Européenne, directive transposée en 2021 dans le droit français.

Les dispositions légales protégeant les lanceurs d'alerte se sont ainsi très significativement renforcées ces dernières années. Mais cela ne s'est pas produit spontanément. Il existe un rapport de force politique où s'exerce la pression de lobbies qui craignent pour la bonne marche des affaires et la réputation des entreprises. Une large coalition d'organisations a su peser au niveau européen jusqu'à l'adoption de la directive. Cet élan a trouvé un relais en France avec une coali-

Il existe un rapport de force politique où s'exerce la pression de lobbies qui craignent pour la bonne marche des affaires et la réputation des entreprises

tion de 36 organisations mobilisées pour obtenir une transposition globalement très satisfaisante. La Maison des Lanceurs d'Alerte (MLA), dont je suis administrateur, a initié et mené ces actions de plaidoyer. Elles se prolongent d'ailleurs encore aujourd'hui, car il reste bien sûr de nombreuses pistes d'amélioration.

Mais au-delà de la protection légale, il y a un réel besoin d'accompagnement des lanceurs d'alerte. C'est une mission centrale que se donne la MLA. Il s'agit en premier lieu de faire appliquer les dispositions récemment gagnées. C'est ce qu'essaye d'accomplir la permanence juridique de la MLA qui, après instruction des dossiers, apporte conseils et assistance juridiques. Un lanceur d'alerte n'est toutefois pas qu'un justiciable, il doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement complet. Au cas par cas, il peut ainsi recevoir une aide technique, pour assurer la confidentialité de ses échanges, une assistance médiatique, pour entrer en relation avec des journalistes de confiance ou diffuser des communiqués de soutien, une assistance psychologique, pour surmonter les



nombreux obstacles plantés sur son chemin, voire enfin une aide financière d'urgence.

Pour illustrer concrètement les alertes que la MLA a soutenues jusqu'à présent, on peut mentionner Camille, qui a alerté en 2018 sur l'inefficacité des masques de protection utilisés sur les chantiers de désamiantage. Elle est alors employée de la grande société états-unienne qui les commercialise. Après plusieurs tentatives en interne, elle alerte l'INRS, l'AFNOR et le Procureur de la République. Personne ne réagit alors que la santé de milliers d'ouvriers est en jeu. En 2021, Libération publie une enquête et la MLA interpelle le ministère du Travail aux côtés de deux autres syndicats. Camille, elle, subit de multiples pressions de la part de l'entreprise.

Autre exemple, celui d'Amar, brigadier-chef affecté au dépôt du tribunal de Paris. Il y constate des comportements racistes et maltraitants de la part de certains agents de police envers les détenus : insultes, privations, brimades... Il reprend ses collègues, le signale à sa hiérarchie mais rien ne change. En 2020, l'affaire sort dans le média StreetPress. Il est alors sanctionné par sa hiérarchie pour n'avoir pas alerté assez vite ! Sa vie au travail devient un enfer et il fait à présent l'objet d'une enquête administrative pour en avoir témoigné auprès de l'Assemblée nationale dans le cadre d'une mission d'information et

sur invitation de la MLA. Malheureusement, la MLA dispose de moyens beaucoup trop limités pour répondre de manière satisfaisante à toutes les demandes d'accompagnement qu'elle reçoit. Par souci d'indépendance et pour éviter tout conflit d'intérêts, la MLA ne sollicite à ce jour aucune subvention publique et aucun mécénat d'entreprises. Mais les dons ne suffisent pas encore à faire face au succès de la MLA. Avec seulement trois équivalents temps plein (ETP), dont deux élèves avocats, la permanence juridique a été saisie de plus de 250 demandes dans les premiers mois de 2021, ce qui nous a malheureusement conduit à suspendre temporairement la réception de nouveaux dossiers en novembre 2021. Ce fut une décision difficile à prendre compte tenu de la détresse dans laquelle se trouvent de nombreux lanceurs d'alerte.

Le temps de cette interruption, les multiples ressources que nous mettons à disposition sont toutefois restées accessibles. Aux fiches pratiques et à la riche foire aux questions vient de s'ajouter un tout nouveau guide du lanceur d'alerte, disponible en ligne gratuitement, mais qu'il est aussi possible de commander en version papier. Il faut le mettre entre les mains de toutes celles et ceux qui ont connaissance de graves menaces pour l'intérêt général! ■

POUR EN SAVOIR PLUS

La maison des lanceurs d'alerte

<https://mlalerte.org/>

Le nouveau « Guide du lanceur d'alerte », disponible en ligne gratuitement (ou à soutenir financièrement) :

<https://mlalerte.org/guide-octobre-2022/>



■ Qu'ils se nomment Brigitte, Marc, Annie, Pierre, Agnès, Léo ou Lise, sur les fronts de l'écologie ou des droits humains, sans le soutien de tous ces militants anonymes, aucune alerte ne serait soutenable. Qu'ils viennent gonfler les rangs des mobilisations ou aident activement à l'organisation d'actions chargées d'alerter l'opinion publique, sans eux, sans leur énergie et leur inventivité, les revendications ont peu de chances d'aboutir. Pascal Pavie a choisi de saluer l'un des artisans de ces mouvements écologiques et sociaux qui rendent les victoires possibles. Rencontre avec Joël Montagnac.

▼ Joël Montagnac



▼ Pose de banderole sur le phare De Port-la-Nouvelle

LA BASE DE TOUTE LUTTE

Par Pascal Pavie*

Joël Montagnac est un menuisier et un animateur jardinier d'apparence plutôt tranquille, toujours modeste ; il vit dans un petit village de l'Aude. Ma rencontre avec lui fut entourée de gardes mobiles et d'hélicoptères dans un champ de maïs OGM, dans le Gers, en 2004. Il apparaît rarement sur les photos et pourtant il est de tous les combats concernant l'écologie ; et partout, il s'accompagne d'une pensée radicale contre l'industrialisation et le capitalisme. Cet homme simple donne de sacrés coups de main à toutes les manifestations ou initiatives qui lui paraissent construire un monde plus vivable pour tous. Un jour, il aide à retaper un local pour les associations de la mouvance écolo, un autre, on le retrouve à monter des toilettes sèches à la foire Nature & Progrès de l'Aude, puis on le croise en soutien aux faucheurs volontaires. Il est le militant indispensable des coulisses, mobilisé contre les OGM, lanceur d'alerte contre le complexe nucléaire de Malvési ou encore manifestant contre l'agrandissement absurde du port de Port-la-Nouvelle... À l'écart des querelles de pouvoir, Joël n'en est pas moins critique et conscient des enjeux politiques locaux et nationaux.

Pascal Pavie: *qu'est-ce qui a déclenché ton engagement dans pratiquement toutes les luttes écolos de la région ?*

Joël Montagnac : – Le déclic s'est fait vers 1999, suite au démontage du Mac Do à Millau, qui est pour moi la représentation type de la mondialisation (négative car uniquement économique) et de la malbouffe.

Puis en 2000, il y a eu la déroute de l'OMC à Seattle, due à une mobilisation internationale citoyenne, qui redonna l'espoir que le monde pouvait changer dans le bon sens ; malheureusement, il en a été autrement en 2001 avec le sommet du G8 à Gênes, en Italie. Durant cette forte mobilisation, une grande violence policière s'est abattue contre les manifestants. J'ai alors pris conscience de la violence de ce capitalisme mondialiste, extrêmement destructeur.

Quelle place prennent dans ta vie tes actions politiques ?

– Je ne vis pas pour le militantisme, mais je l'intègre volontiers dans mon emploi du temps.

Ton travail et ta vie quotidienne ont-ils un rapport avec tes engagements ?

– Je suis actuellement animateur jardinier bio dans une association (formation réinsertion). Auparavant, j'étais menuisier et n'utilisais que du bois européen. Dans ma vie quotidienne, j'essaie d'être cohérent avec ce que je défends.

Le bio, c'est important ?

– Le bio, c'est le retour de l'humanisme, le respect de notre terre mère.

Il semblerait que pour toi l'information et l'instruction des dossiers environnementaux ne suffisent pas à la prise de conscience de la population et encore moins à faire changer

d'orientation les élus, que faut-il de plus ?

– Nous sommes face à de la mauvaise foi de la part de nos dirigeants. La population subit.

C'est de la mauvaise foi, pour quelle raison ?

– Tous les dirigeants savent que nous allons dans

De tous les combats concernant l'écologie, Joël Montagnac donne de sacrés coups de main à toutes les initiatives qui lui paraissent construire un monde plus vivable pour tous

Quelques combats de Joël

- **La lutte anti-nucléaire**, nationale et locale, qu'il mène notamment via «Le collectif SDN11 – Sortir du Nucléaire Aude»:

Ce collectif existe depuis 2011 à l'initiative de quelques Audois directement concernés ou simplement intéressés par les conséquences des activités nucléaires, et qui tiennent à surveiller les activités nucléaires locales et celles de l'ensemble de la filière atomique, activités militaires incluses.

Le collectif SDN11 s'est donné pour mission, en fonction des moyens humains, matériels et financiers qui sont les siens: **1** d'informer la population de l'évolution des installations et des activités nucléaires dans l'Aude – principalement l'usine d'Areva à Malvézi – mais également partout en France et dans le monde; **2** d'alerter sur les risques que ces activités nucléaires représentent pour tous les habitants de la région Occitanie qui comptait près de six millions d'habitants au 1^{er} janvier 2019; **3** de suivre l'actualité nucléaire localement et à travers le monde: industrie nucléaire, mines d'uranium, prolifération, transports de matières radioactives, accidents nucléaires, déchets nucléaires, armes à l'uranium appauvri, terrorisme nucléaire, conséquences des essais nucléaires, etc.; **4** de mener des actions locales, éventuellement avec le soutien d'autres collectifs régionaux; **5** de relayer les informations et actions majeures du Réseau Sortir du Nucléaire (RSN) et du Collectif «Arrêt du nucléaire» auxquels le collectif SDN11 est adhérent.

www.sdn11.fr

- **La lutte contre l'extension du port de Port-la-Nouvelle**

Ce projet d'extension du port est, jusqu'à la caricature, le type même de projet qu'il faudrait désormais proscrire pour faire face à la priorité climatique. Il s'agit en effet de plusieurs centaines de millions d'euros qui vont servir à financer une économie écocide. Fortement contesté lors de l'enquête publique, ce projet a pourtant été lancé malgré les impacts environnementaux irréversibles et titanesques qu'il génère, dont:

- la destruction d'un kilomètre de plage encore sauvage;
- le dragage de plus de 11 millions de tonnes de sédiments, avec la pollution accrue par le trafic maritime et routier qu'il va engendrer.

Ce projet d'extension du port provoquera par ailleurs la destruction de centaines d'hectares de fonds marins, perturbant la migration des poissons entre la mer et les étangs. En transformant les ouvrages existants, il va modifier aussi le renouvellement des eaux de la lagune, aggravant son asphyxie.

Tout cela a un coût pharaonique de plusieurs centaines de millions, une dépense d'autant plus aberrante qu'elle ne servira qu'à amplifier une économie climaticide et sans avenir: import de pétrole et d'engrais chimiques, et export de blé dur. À peine entamé, la reprise de ce chantier va se solder par des coûts supplémentaires à cause des intempéries, la mer ayant déjà repris ce que l'homme a tenté de lui confisquer.

Balance ton Port-la-Nouvelle: balancetonportlanouvelle.fr



▲ Procès des démonteurs du Mac Do - dont José Bové - à Millau le 30 juin 2000

le mur et ils se donnent tous les moyens (même les plus violents) pour y parvenir! Les intérêts du «pouvoir» et de la richesse de certains individus dépassent largement le bien-être de la majorité des citoyens/nes.

Dans tes actions quel rapport entretiens-tu avec la violence?

– La non-violence n'est pas une solution face à la situation actuelle.

Quelle violence serait une solution pour toi?

– La destruction matérielle systématique de tous les projets nuisibles pour les humains et la planète. Par exemple, les bassines, les OGM...

Artisan et animateur entre l'agriculture et le social, tu dois souvent être fatigué par ton travail. Et pourtant, tu consacres aussi du temps pour aider les autres sur des chantiers, c'est important pour toi cette contribution?

– Je ne peux pas rester les bras ballants sans agir, je veux pouvoir me regarder dans un miroir!

Quelles sont aujourd'hui tes priorités?

– Tout est prioritaire, nous sommes face à «des» crises dans tous les domaines: environnement, énergie, droit citoyen, censure...

Malvézi est proche de chez toi, ce n'est pas une centrale nucléaire et pourtant tu sembles

très inquiet à ce sujet?

– Le site de Malvézi est à trois kilomètres de Moussan, où j'habite. Cette usine traite 25% de minerais extraits d'uranium, c'est énorme! Une des inquiétudes vient de l'historique industrielle du site. Ils ont traité de l'uranium usagé en provenance des centrales nucléaires. En conséquence, nous avons du plutonium présent dans les bassins de décantation et dans l'usine même. C'est très grave. Cette pollution est irréversible! **Pour nous aider, vous pouvez vous renseigner, notamment en nous contactant sur le site du collectif Sortir du Nucléaire Aude: www.sdn11.fr (voir encadré) ■**

**témoignage recueilli par Pascal Pavie, viticulteur N&P et membre de la Confédération Paysanne.*

▼ **Charge des forces de police lors des manifestations anti-G8 en 2001**



© Collectif SDN 11

© Wikimedia Commons

AFFAIRE ASSANGE : TERRORISME D'ÉTAT CONTRE JOURNALISME INDÉPENDANT

■ L'Australien Julian Assange est le fondateur et porte-parole de WikiLeaks. À l'aune des informations primordiales qu'il a livrées au monde, ce journaliste incarne le 4^e pouvoir dans toute la force de sa liberté. Incarnait, devrait-on dire. Car précisément, cette forme de journalisme semble menacée dans nos démocraties défailtantes. Traqué depuis douze ans, subissant une répression et un avilissement impitoyables, Assange est actuellement sous les verrous à Londres, menacé d'expulsion vers les États-Unis où il risque jusqu'à 175 ans de prison... juste pour avoir fait honnêtement son travail.

Par Catherine Chalom*

Quand, en 2013, Marie-Christine Blandin, alors sénatrice, propose un texte de loi pour protéger juridiquement les lanceurs d'alerte, c'est le sort de Julian Assange qui l'y pousse. Mais qui est donc cet homme ? Julian, né en 1971, développe dès l'adolescence un goût prononcé pour l'informatique. Il devient très jeune un « hacker », mais un « hacker éthique », selon ses propres termes. Après avoir participé à la création d'un des premiers réseaux Internet grand public en Australie, il développe des systèmes de cryptages d'information en utilisant des logiciels libres.

En 2006, il fonde WikiLeaks (wiki = de l'hawaïen pour « rapide » + leaks = fuite), une ONG (organisation non gouvernementale) destinée à rendre publiques des informations qui ne le sont pas, mais méritent de l'être. Julian pense que les États sont bellicistes et cachent, voire falsifient, des informations au bénéfice des politiques qu'ils veulent mener. WikiLeaks se veut le media de référence des lanceurs d'alerte et s'engage à garantir leur sécurité. Le site a notamment dénoncé des scandales de corruption, d'espionnage, de non-respect des règles démo-

cratiques, d'atteintes aux droits de l'homme, des crimes d'État impliquant de nombreux pays, dont les États-Unis et la Russie. C'est à lui que l'on doit de connaître les mensonges liés aux conditions de détention à Guantanamo, aux guerres en Irak et en Afghanistan...

Début 2010, WikiLeaks accroît considérablement son audience après la publication d'une vidéo – Collateral Murder, Meurtres collatéraux – qui montre en direct comment les forces américaines en Irak ont tué une dizaine de civils, dont deux journalistes de Reuters, mais aussi des personnes tentant de leur porter secours. Quelques mois plus tard, WikiLeaks publie cette fois des informations sur des crimes de guerre en Afghanistan commis par les États-Unis avec le concours du Royaume-Uni ; on apprendra ultérieurement que ces publications avaient été obtenues grâce à Chelsea Manning, qui travaillait pour l'armée américaine. Cette dernière sera emprisonnée à plusieurs reprises, notamment pour avoir refusé de dénoncer Assange, et fera de nombreuses tentatives de suicide. Fin 2010, peu de temps après ces publications, la quasi-totalité des acteurs financiers mondiaux : Visa, Mastercard, PayPal, etc. bloquent les dons à WikiLeaks, privant ainsi le site de la quasi-totalité de ses ressources financières.

La qualité des informations révélées par WikiLeaks est telle qu'un réseau international de médias de premier plan s'est constitué pour les relayer : Le Monde et Mediapart en France, Der Spiegel en Allemagne, The Guardian au Royaume-Uni, le New York Times, etc. Au plan international, Julian Assange est alors considéré comme un héros, ce qui exaspère les dirigeants américains, qui aimeraient bien se débarrasser de ce gêneur. Aux États-Unis, comme d'ailleurs en Europe, de nombreuses personnes iront même jusqu'à appeler officiellement à son meurtre.

Se sentant de plus en plus menacé, Julian Assange, qui vit alors en Angleterre, se rend en Suède pour y demander l'asile politique, qui lui est refusé. Dès son retour en Angleterre, Assange apprend qu'il fait l'objet d'un mandat d'arrêt international lancé par une juge d'instruction suédoise qui l'accuse d'avoir violé deux femmes, femmes avec lesquelles il a eu des rapports non protégés lors de son séjour suédois.

Cette affaire d'abus sexuel – qui s'achèvera



© La Demeure du Chaos

▲ Portrait de Julian Assange par Thomas Foucher

La qualité des informations révélées par WikiLeaks est telle qu'un réseau international de médias de premier plan s'est constitué pour les relayer

▼ Chaîne humaine en soutien à Julian Assange, à Paris



sans aucune poursuite de la part de la justice suédoise – marque toutefois pour Assange le début d'un cauchemar interminable. Désormais marqué du sceau du violeur, au-delà de sa propre personne, c'est tout le travail de WikiLeaks qui finit par être irrémédiablement souillé par ce scandale.

Face au mandat suédois et de peur d'être emprisonné en Angleterre, Assange finit par trouver refuge en juin 2012 à l'ambassade de l'Équateur avec le soutien du président de l'époque, Rafael Correa, qui lui accorde l'asile politique, puis la nationalité équatorienne.

Le soutien important et permanent qu'il reçoit devant l'ambassade empêche in extremis une opération d'enlèvement par la CIA au sein même de l'ambassade. De nombreux témoignages d'anciens de la CIA en attestent.

À ce moment-là, la situation d'Assange dans l'ambassade est certes difficile, mais il peut néanmoins poursuivre les activités de WikiLeaks et publier de nouvelles informations confidentielles concernant aussi bien des pays occidentaux que la Russie, la Syrie, l'Arabie Saoudite, la Turquie, etc. De là, il parvient même à organiser l'exfiltration de Snowden ⁽¹⁾ vers Hong Kong, puis la Russie.

Une armée de juristes dirigée par l'avocat espagnol Baltasar Garzon fait tout son possible pour sortir Assange de sa prison diplomatique. Fin 2015, elle pense pouvoir le faire libérer car un groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire vient de statuer : la détention d'Assange est incompatible avec la présomption d'innocence !

En 2016, alors que les États-Unis sont en campagne électorale pour la présidence, WikiLeaks publie de nombreux mails de membres du Parti démocrate démontrant comment tout a été fait pour empêcher l'investiture de Bernie Sanders à l'élection. WikiLeaks publie également des mails d'Hillary Clinton, laquelle, on le sait, finira battue par Trump. Dès lors, de nombreux soutiens d'Assange se détournent de lui, lui faisant porter la responsabilité de la défaite électorale de la candidate démocrate et accusant



▲ Le mouvement hacktiviste Anonymous se mobilise pour Julian Assange

WikiLeaks et Assange d'être soutenus par la Russie. Parallèlement, la Suède introduira successivement plusieurs plaintes pour viols, qu'elle retirera

Le fait que la juge ait personnellement fait l'objet de dénonciations de la part de WikiLeaks n'a, semble-t-il, pas gêné la justice britannique

pour mieux les réintroduire, jusqu'à abandonner totalement les poursuites en 2017. Tandis que l'accusation avait bénéficié d'une grande médiatisation, le classement sans suite passera, lui, quasiment inaperçu.

Quant à la situation d'Assange au sein de l'ambassade, elle se dégrade de plus en plus, d'autant que Raphael Correa n'est pas réélu. En mai 2017, Lenin Moreno devient le nouveau président équatorien. Les contacts d'Assange avec l'extérieur sont progressivement coupés ; il n'a plus ni téléphone ni Internet et les visites sont contingentées... Avec l'aide de ses proches,

Julian fait de son mieux pour conserver son intégrité physique et psychologique. En février 2019, un rapport médical fait état de souffrances physiques et psychologiques, en violation de plusieurs articles de la Convention internationale contre la torture.

Alors que les conditions de détention de Julian sont de plus en plus sévères, Nils Melzer, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, fait savoir son intention de le rencontrer sur place. C'est alors que le 11 avril 2019, le président Moreno révoque le droit d'asile de son hôte tellement encombrant, lui ôtant même sa nationalité équatorienne obtenue en 2017. Cette manœuvre permet à la police britannique de venir arrêter Assange au sein même de l'ambassade. Le même jour, un premier procès express est organisé, qui conclut à la culpabilité et à la mise en détention du fondateur de WikiLeaks. Le fait que la juge ait personnellement fait l'objet de dénonciations de la part de WikiLeaks et que son mari ait été président d'un haut comité de défense britannique – en lien donc avec des personnes et des organisations dénoncées par WikiLeaks – n'a, semble-t-il, pas gêné la justice britannique.

Par la suite, et bien que le mandat d'arrêt international de la Suède ait été annulé, plusieurs jugements se succéderont rapidement, ne per-





mettant pas à Assange d'organiser sa défense. Comme l'accusation de la Suède ne tient plus, ce sont dorénavant des plaintes des États-Unis et une demande d'extradition qui vont justifier son incarcération. Au plan juridique, la situation d'Assange est pourtant vraiment discutable. En tant que citoyen australien, il n'a pas à respecter la législation américaine, d'autant que son activité de journalisme s'est déroulée en dehors du territoire étatsunien. Par ailleurs, la liberté de la presse n'est-elle pas censée être garantie par le premier amendement de la constitution américaine ?

Depuis son arrestation en 2019, Julian Assange est donc incarcéré à l'isolement dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, près de Londres, réputée être le « Guantanamo » britannique. Il serait actuellement détenu dans une cellule minuscule de deux mètres sur trois.

Partout dans le monde, de nombreuses voix se sont élevées et s'élèvent encore contre le principe même de cette incarcération et contre les conditions inhumaines de celle-ci. Sans succès.

Aux États-Unis, le journaliste risque une peine de 175 ans de prison alors que son état général actuel, tant physique que psychologique, est très dégradé par plus de dix ans de persécution

Nils Melzer, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture déjà évoqué, avoue avoir lui aussi cru à la désinformation institutionnelle contre Assange. Mais en se penchant davantage sur son cas, il a réalisé le traitement indigne qui lui était infligé et s'en est insurgé.

Compte tenu de la santé mentale fragile d'Assange et des risques de suicide qui pourraient découler de son extradition vers les États-Unis, un magistrat a d'abord refusé celle-ci. Mais

cette décision est invalidée en appel. L'espoir d'empêcher l'extradition devient ténu.

Alors que la clémence est accordée à des dictateurs responsables de centaines, voire de milliers de morts, comme Pinochet, comment expliquer son absence totale envers Assange qui n'a fait que relayer des informations vraies ?

Une mobilisation internationale contre l'extradition d'Assange, et pour dénoncer sa détention, a eu lieu le 8 octobre dernier. Parmi ses soutiens, les journalistes dénoncent la dangereuse atteinte à la liberté des médias que constitue sa détention. 350 journalistes à travers le monde ont rédigé un appel à sa libération. Car, aux États-Unis, le journaliste risque une peine de 175 ans de prison alors que son état général actuel, tant physique que psychologique, est déjà très dégradé par plus de dix ans de persécution. Souvent aux mains de grands groupes de presse privés, les médias français « mainstream » n'ont quasiment pas fait écho de ce scandale : seuls de rares supports l'ont mentionné dans leurs colonnes, dont les médias libres et indépendants, mais souvent trop confidentiels, existant sur notre territoire⁽²⁾.

Certains déplorent en effet le très faible soutien des médias, y compris de ceux qui ont relayé régulièrement les informations en provenance de WikiLeaks. Pourtant, au-delà de la personne d'Assange, n'est-ce pas directement la liberté de la presse qui est en jeu ? Et qu'en est-il de la reconnaissance du renforcement d'image et des bénéfices dont ces médias ont pu profiter grâce à WikiLeaks ?

Rappelons donc qu'à neuf reprises Julian Assange a été nommé pour recevoir le prix Nobel de la Paix et que c'est le journaliste le plus primé du XXI^e siècle. Ses soutiens doivent faire face à des difficultés de communication, notamment à une censure draconienne de leurs groupes sur Facebook. Ils demandent que la France accorde l'asile politique à Julian Assange : après tout, n'est-ce pas grâce à WikiLeaks qu'on a su que de nombreux dirigeants français avaient été mis sous écoute ?

Face à l'affaiblissement physique et psychologique de Julian Assange et au risque réel de le voir extradé vers les États-Unis, il y a urgence à se mobiliser ■

<https://twitter.com/ComiteAssange?>

*Catherine Chalom, arboricultrice N&P

Notes :

- 1- En 2013, Edward Snowden, citoyen américain travaillant pour la NSA, révéla le système de surveillance généralisé des citoyens au niveau mondial mis en place par les agences de renseignement américaines. Lire *Mémoires vives d'Edward Snowden*, Seuil, 2019.
- 2- Profitons-en pour signaler la newsletter hebdomadaire de la presse indépendante présentant une sélection d'articles parmi les 138 sources du Portail des médias libres. Inscription sur : <https://portail.basta.media/newsletter>

POUR CREUSER LE SUJET



■ **L'Affaire Assange, Histoire d'une persécution politique** de Nils Melzer, rapporteur des Nations Unies sur la torture, publié en France en 2022. Melzer décortique avec détail toutes les accusations calomnieuses dont Assange a fait l'objet, les tortures psychologiques et d'une certaine façon aussi physiques qu'il a subies depuis plus de 10 ans. Son introduction nous interpelle : « Mon message le plus important est, en fin de compte, que le procès d'Assange ne concerne pas vraiment ce dernier. Il concerne l'intégrité de nos institutions constitutionnelles et, partant, l'essence de la « République » au sens premier du terme. Ce n'est rien de moins que l'avenir de la démocratie qui est en jeu. »

■ **Hacking Justice – Le combat du siècle pour la liberté d'informer**, film qui nous fait partager la vie d'Assange depuis 2012 ; avec des interventions de ses avocats et de ses soutiens, avec de nombreuses séquences dans l'ambassade d'Équateur. Visible sur : <https://lesmutins.org/hacking-justice>

■ **Julian Assange parle**, de Karen Sharpe, 2021. Ce livre débute par un appel de 170 personnalités en faveur de Julian Assange. Il reprend de nombreuses citations du fondateur de WikiLeaks, classées par thème : censure, activisme, internet, surveillance, prison, pouvoir, etc., dont : « Il faut commencer par la vérité. La vérité est le seul moyen d'arriver à quelque chose. Parce que toute prise de décision qui est basée sur le mensonge ou l'ignorance ne peut pas mener à une bonne conclusion » (p.57) ; ou : « Plus une organisation est secrète ou injuste, plus les fuites induisent la peur ou la paranoïa chez ses dirigeants et sa clique de planificateurs » (p.99).



LA SOBRIÉTÉ SANS ÉGALITÉ, C'EST L'AUSTÉRITÉ POUR LES PLUS PAUVRES

■ L'exécutif vient de présenter son plan de sobriété énergétique et d'appeler à la « mobilisation générale ». Fondé sur des engagements volontaires et des incitations non contraignantes, ce plan, pourtant détaillé, fait l'impasse sur l'essentiel : stopper les productions superflues ; réduire les inégalités ; financer les services publics (transports...) et l'isolation des logements.



Par Maxime Combes*

A l'heure où la catastrophe climatique s'aggrave, les tensions géopolitiques s'accroissent et les prix de l'énergie s'envolent, le plan sobriété sur lequel le gouvernement travaille depuis des mois était plus qu'attendu. Il est plus que décevant. L'objectif est louable : réduire la consommation d'énergie en France. L'ambition est haute : -10% d'énergie consommée d'ici 2024, et -40% d'ici à 2050. Le principe général est même compréhensible : essayer d'embarquer tout le monde dans l'aventure. Par contre, les voies et les moyens proposés ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Plusieurs raisons expliquent pourquoi ce plan sobriété n'est pas à la hauteur des enjeux :

1- on n'y compte que des incitations non contraignantes et des engagements volontaires : que rien ne soit imposé aux plus précaires d'entre nous était nécessaire ; par contre, que les comportements et pratiques de consommation des plus riches ne soient pas régulés et contraints est à la fois injuste et inefficace ; injuste car ils peuvent ainsi continuer à gaspiller plus de ressources et polluer plus que les autres ; inefficace car c'est sans doute le meilleur moyen pour susciter des formes de rejet de la part des autres parties de la population ; sans recherche de l'égalité et d'une répartition juste des efforts à accomplir, toute politique ou recommandation de sobriété énergétique sera vécue comme une

forme d'austérité contraignante et injuste par les plus pauvres et précaires ; pour le dire autrement, un plan de sobriété qui ne prévoit rien de spécifique pour restreindre les consommations superfétatoires des populations les plus riches est un plan qui manque sa cible : si la réduction des consommations des plus riches n'est pas suffisante pour mener à bien la lutte contre

Que les comportements et pratiques de consommation des plus riches – et contraints – est à la fois injuste et inefficace

le réchauffement climatique et une transition énergétique complète, cela en est une condition nécessaire pour rendre acceptables les politiques drastiques qu'elles nécessitent. La sobriété sans égalité, c'est l'austérité pour les plus pauvres.

2- jamais le contenu des productions de biens et services n'est interrogé : l'exécutif a même posé comme ligne rouge toutes les mesures qui interviendraient directement sur le contenu de la production afin d'en supprimer les

plus superflues ou nocives ; « la sobriété énergétique, ce n'est pas produire moins » scande Elisabeth Borne tandis qu'Emmanuel Macron affirme que la sobriété « ça veut juste dire "gagner en efficacité" en traquant à chaque instant les coûts cachés [...], tout ce qu'on peut faire pour produire encore davantage mais en dépensant moins ». L'exécutif recycle le terme sobriété mais édulcore son contenu afin de le vider de son sens et tenter de ramener dans le giron de la croissance du PIB le concept de sobriété qui a justement été forgé pour interroger le contenu de cette croissance. Résultat : le plan de sobriété ne contient aucune mesure qui viendrait encadrer, restreindre, interdire la production ou la consommation de biens et services particulièrement nocifs. Les plus riches pourront toujours prendre un jet privé pour aller skier dans des stations luxueuses alimentées par des canons à neige et y déguster des fraises hors saison. Mais rassurons-nous, le plan de sobriété prévoit que les « les conducteurs de remontées mécaniques seront formés à l'écoconduite ». Nous voilà rassurés.

3- Les services publics sont les grands oubliés du plan de sobriété : l'exécutif prévoit-il de nouveaux financements additionnels pour relancer en urgence les petites lignes ferroviaires et offrir une alternative à bien des déplacements en véhicule individuel ? L'exécutif relance-t-il en urgence les trains de nuit ? L'exécutif prévoit-il de baisser massivement les prix des transports



▲ L'isolation des logements est renvoyée aux calendes grecques: le plan de sobriété ne prévoit que 100 millions d'euros de plus pour financer MaPrimRenov!

en commun, trains compris, pour que leur coût ne soit plus un frein à leur utilisation? Non, non et non. Au contraire, les petites lignes sont en danger en raison d'un sous-investissement. La mise en place de nouveaux trains de nuit, déjà reportée à 2022, est désormais renvoyée à 2023: l'exécutif procrastine plutôt que n'accélère. Quant à baisser massivement les prix des transports en commun, notamment le train, comme cela a été mis en place en Allemagne ou en Espagne, cela n'a jamais été évoqué par l'exécutif. Plus généralement, ce sont l'ensemble des services publics qui sont laissés de côté: les universités obtiennent-elles de nouveaux moyens pour garantir l'accès des étudiants? Non. C'est le contraire. Certaines fermeront pour faire des économies en renvoyant les étudiants au financement de leur chauffage individuel dans leurs studios – passoires thermiques. La sobriété sans services publics, c'est l'austérité pour la majorité.

4-L'isolation des logements renvoyée aux calendes grecques: c'est sans doute le point le plus incroyable de ce plan de sobriété. Il ne prévoit que 100 millions d'euros de plus pour financer MaPrimRenov, le dispositif de soutien public et national à la rénovation thermique des logements qui était doté de 2,4 milliards d'euros de crédits en 2022 (2Mds + 0,4 Md lors du PLFR de juillet 2022). Soit à peine 4% d'augmentation, moins que l'inflation des coûts de l'isolation. Et ce alors que le dispositif MaPrimRenov dysfonctionne, n'est pas assez doté et pas suffisamment efficace: alors que l'on compte plus de 5 millions

de passoires thermiques impossibles à chauffer l'hiver et rafraîchir l'été, que plus de 12 millions de personnes vivent en situation de précarité énergétique, le dispositif MaPrimeRenov n'a seulement permis en moyenne que 45 000 rénovations globales par an en 2021 et 2022. À ce rythme-là, il faudra un siècle pour espérer avoir éradiqué les passoires thermiques en France; de plus, seuls 21% des MaPrimeRenov financent l'isolation des logements contre 70% qui financent le changement de système de chauffage. Les 100 millions supplémentaires, sans même prendre en compte l'inflation, vont à peine permettre de réaliser 2 500 rénovations globales supplémentaires. C'est 0,05% du parc des passoires thermiques. Bref, ce plan sobriété dit à toutes celles et ceux qui vivent dans la précarité énergétique: «mettez un col roulé, démerdez-vous pour supporter le froid l'hiver et le chaud l'été, essayez de ne pas trop chauffer et, promis, d'ici 100 ans, on vous garantit que votre logement sera rénové». C'est à la fois insupportable sur le plan moral, inacceptable sur le plan social et sanitaire et inefficace sur le plan de la sobriété et du climat. Ce n'est pourtant pas une

La sobriété sans isolation généralisée, c'est la précarité énergétique prolongée

fatalité puisque nous avons rendu publique une proposition de loi qui permet de lever l'obstacle de la massification du financement de l'isolation des logements⁽¹⁾. La sobriété sans isolation généralisée, c'est la précarité énergétique prolongée.

5-Reconnaissons au gouvernement d'avoir ouvert un débat public sur la sobriété. C'est un très bon point, même si l'exécutif cherche tout de suite à en restreindre les contours et à supprimer la force subversive et politique de ce concept de sobriété: derrière le terme et ses usages, il s'agirait en effet de définir quels sont les besoins à satisfaire et donc comment et pourquoi dépenser des ressources naturelles pour la production de tels biens et services. Emprunons-nous de ce débat à bras-le-corps pour en redéfinir les contours et ne pas rester au milieu du gué. Là où le gouvernement instrumentalise la sobriété et les mesures qu'il propose comme le moyen de garantir la stabilité des réseaux d'approvisionnement énergétique afin de conserver un appareil productif aux contours inchangés, menons le débat en portant nos propositions: réduire drastiquement et progressivement toutes les productions (industrielles, agricoles, tertiaires, etc.) nocives pour la planète et ses habitants et augmenter toutes celles qui améliorent véritablement le bien-être, la santé et l'environnement ■

*Maxime Combes, économiste, travaillant sur les politiques climatiques, commerciales et d'investissement, auteur de *Sortons de l'âge des fossiles! Manifeste pour la transition* (Seuil, 2015) et co-auteur de «Un pognon de dingue mais pour qui? L'argent magique de la pandémie» (Seuil, 2022).

Note 1: Lire «Lettre ouverte aux parlementaires: La rénovation des bâtiments, c'est maintenant»: https://reporterre.net/IMG/pdf/proposition_de_loi_isolation_des_batiments_lettre_ouverte_20220718_18h00.pdf

Sortons de L'âge des Fossiles! Manifeste pour la Transition

Maximes Combes, collection Anthropocène, Seuil. Octobre 2015.

Les entrailles de la Terre contiennent suffisamment de pétrole, de gaz et de charbon pour déclencher le chaos climatique. Prendre au sérieux le réchauffement climatique implique de laisser dans le sol la majorité des réserves d'énergies fossiles connues. Pour survivre, nous sommes donc condamnés à apprendre à vivre sans brûler des énergies fossiles dangereusement surabondantes.

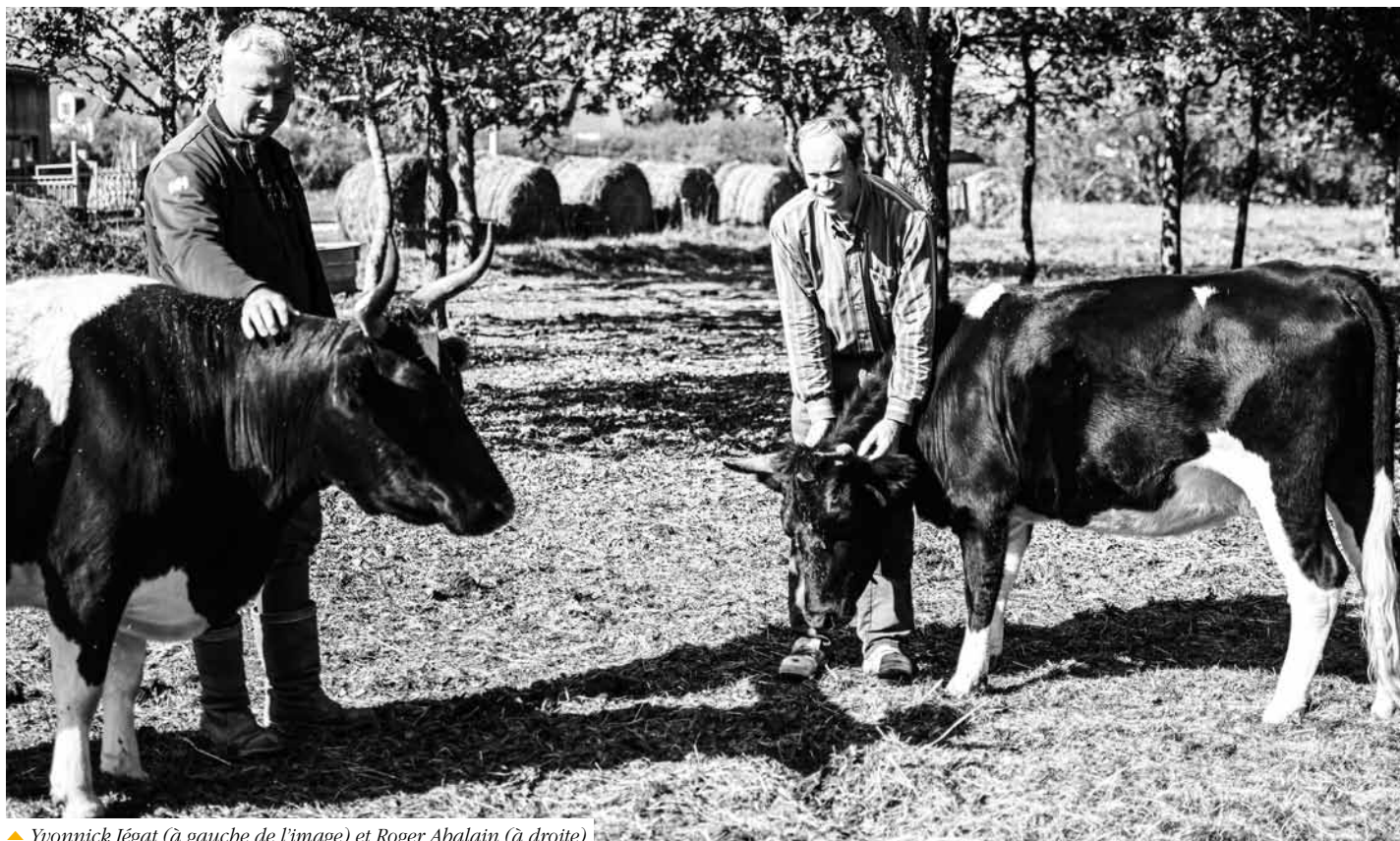
Ceux qui tergiversent, ceux qui s'y refusent, ceux qui étendent la logique extractiviste en forant toujours plus loin et toujours plus sale, ceux qui professent que les marchés, la finance ou les technosciences vont sauver le climat nous détournent de l'essentiel. Ils gaspillent le temps et les ressources dont nous avons besoin pour enclencher la transition.

Nous ne nous résignons pas au naufrage planétaire. Contre l'extractivisme, les hydrocarbures de schiste, les grands projets inutiles et la marchandisation de l'énergie et du climat, nous inventons aujourd'hui les contours d'un monde décarboné, soutenable et convivial de demain. Il est temps de sortir de l'âge des fossiles. La transition, c'est maintenant!



REGARDS CROISÉS

ENTRE PAYSAN DE LA TERRE ET PAYSAN DE LA MER



▲ Yvonnick Jégat (à gauche de l'image) et Roger Abalain (à droite)

■ À l'occasion d'une enquête chez un ostréiculteur sous mention Nature & Progrès, les différents témoins de cette visite ont assisté à une belle rencontre : celle d'un paysan de la terre découvrant les activités d'un paysan de la mer. Frappée ce jour-là par ce que ces deux hommes avaient en commun et qui les rendait frères en paysannerie, Tifenn Yvon a tenu à les réunir de nouveau...

Par Tifenn Yvon* (texte et photos)

C'est un matin solaire qui nous accueille à la ferme de Roger en cette fin de septembre. Quelques vaches, des vaches pas très grandes, passent le temps sous les arbres d'une petite forêt à l'entrée du domaine. Roger Abalain est l'hôte des lieux, qui nous accueille Yvonnick et moi. Yvonnick Jégat, c'est l'ostréiculteur traditionnel d'Arradon, chez qui, un jour de 2019, Roger a fait une enquête pour Nature & Progrès puisque la mention certifiée maintenant un cahier des charges ostréicole, amené peut-être à s'ouvrir sur le monde maritime. Ces deux hommes-là se sont senti une affinité,

retrouvant chez l'un comme chez l'autre une forme d'écho sur leur métier, lié, très lié, à la nature. La première similarité se retrouve dans les origines de leur activité : tous les deux ont vécu une forme de « Retour à... ».

Roger Abalain (paysan N&P) : – Mes grands-parents étaient agriculteurs, mais mes parents ont tout lâché. On disait dans les années 70 que la « petite agriculture » était finie. C'est étonnant, maintenant c'est elle qui tient la route. On s'est adaptés, des Bretonnes sur des Landiers, c'était tout à fait opportun, c'est comme ça qu'on vit pleinement de notre travail.

Yvonnick Jégat (ostréiculteur N&P) : – Fils et petit-fils d'ostréiculteur, j'ai d'abord été commercial à Paris, mais la mer me manquait. Je revenais tous les week-end, par amour de la mer avant tout. J'ai bossé avec mon père, j'ai beaucoup regardé ce qui se faisait chez les agriculteurs bio, et j'ai décidé de faire de la vente directe, le dimanche matin sur le marché d'Arradon. Pour mon père, c'était de l'hérésie !

Roger Abalain : – On connaît davantage l'agriculture que l'ostréiculture, on est ignorants sur ce métier-là.

Tifenn Yvon : – *Vous souvenez-vous le premier jour de votre rencontre, l'effet qu'elle a produit sur vous, la connivence entre l'ostréiculteur traditionnel et le paysan qui en a résulté ?*

Roger Abalain : – Mais oui, les manières de travailler, les manières de voir les choses, les techniques de travail qui en fin de compte se ressemblent énormément. Les termes sont identiques : la herse... c'est comme si on travaillait sur des prairies naturelles, pour nous c'est ça. C'est la similitude.

Yvonnick Jégat: – Quand on fait des huîtres à plat, le matériau sur le sol, tu vois, sur mon «carré de Noël», là où j'ai du gravier, du gros sable, du maërl, c'est un parc que j'ai commencé à travailler après les mortalités, vers 2007. Mon n°1 et mon n°0 ne valaient plus rien. Je suis allé les semer là-haut, et à Pâques, en allant les draguer, j'ai vu qu'on avait de la super qualité: des huîtres plus lourdes, plus charnues, avec plus de goût. Je me suis demandé pourquoi, et quand je me suis intéressé au vin (pour la dégustation), les gars qui font de la biodynamie, ils m'ont parlé de la terre; quand ils font du vin, ils regardent ce qu'il y a en-dessous de cette terre. Le point commun, c'est ce substrat qui joue pour les huîtres au sol. Je trouve ça passionnant.

Roger Abalain: – On essaie de collaborer avec la nature, de façon à limiter les problèmes.

Tifenn Yvon: – *Ces problèmes, nous les évoquons: les mortalités dans les huîtres vers 2007 dues à la surproduction liée aux huîtres fabriquées en écloseries (élevage hors-sol, en dehors des rythmes des saisons). On constate la présence accrue des dorades qui déciment des parcs entiers d'huîtres, on se demande pourquoi il y en a autant. On en arrive au dérèglement climatique.*

Roger Abalain: – Cette année, c'est sec. L'année dernière on a eu deux orages de mer consécutifs,

on a eu de la flotte tout l'été. On ne pouvait pas aller aux champs. Cette année non plus, mais pour ne pas mettre le feu. J'ai des doutes sur ce réchauffement climatique, je me pose des questions, est-ce qu'on n'essaie pas de nous maintenir dans la peur, la manipulation?

Yvonnick Jégat: – Je te rejoins là-dessus Roger, sur la manipulation. Il n'empêche qu'on est quand même issus de l'ère industrielle, on voit la

**Le point commun
(avec la biodynamie),
c'est ce substrat qui joue
pour les huîtres au sol.
Je trouve ça passionnant.**

Yvonnick Jégat

fonte des glaciers, c'est ça qui me fait peur, qu'on soit arrivé à un point de bascule!

Roger Abalain: – C'est ce qu'on nous dit. Mais on n'en sait rien, on n'a pas les moyens de vérifier. Doit-on dramatiser ce qui arrive aujourd'hui, regarde «les pierres de la faim»⁽¹⁾? On sait que c'est déjà arrivé, même si ça reste pénible à vivre.

Tifenn Yvon: *Se pose alors la question de l'impact de leur travail sur ce dérègle-*

ment climatique. Est-il plus ou moins fort en fonction de ce qu'ils font l'un comme l'autre? Est-ce que leur façon de travailler aide à réduire l'impact du réchauffement climatique?

Roger Abalain: – Au niveau conventionnel, il est évident que le gars qui fait maïs sur maïs attire les sangliers. Ils sont capables de traverser Locmariaquer à la nage, de traverser ma parcelle pour manger le maïs du voisin. Le conventionnel, c'est ça, l'homme par nature a tendance à vouloir tout maîtriser et à vouloir s'affranchir de la nature. C'est comme nous au quotidien: trop de bagnoles, la clim dans les voitures, tout ça profite au réchauffement climatique, nous sommes fautifs!

Yvonnick Jégat: – Je pense que je fais des efforts mais malheureusement on participe aussi à tout ça. Même si on fait bien les choses, je suis conscient qu'on n'est pas blancs comme neige.

Roger Abalain: – Ce n'est plus l'époque des Trente Glorieuses!

Yvonnick Jégat: – Je vais parler pour mes parents: mon père a travaillé toute sa vie, il avait une forme d'humilité par rapport à la vie, on n'était pas dans l'abondance, on vivait dans la sobriété. Ce que je trouve aberrant maintenant par exemple, ce sont les sacs plastiques réutilisables. Je vois bien au marché que peu de gens réutilisent leurs sacs. On a voulu résoudre



le problème du plastique en fabriquant des sacs plus épais pour les réutiliser, mais les gens les jettent de la même manière ! On pollue plus !

Tifenn Yvon : – *J'évoque alors l'élevage au sol, selon la méthode traditionnelle que pratiquaient nos anciens et que certains ostréiculteurs essaient de faire perdurer malgré la prédation des dorades, par exemple.*

Yvonnick Jégat : – Je dirais aussi que l'élevage au sol a peu d'impact. L'idée, c'est de ratisser avec la drague. L'élevage en surélevé, même si c'est dans des poches en plastique, il y a une vie animale qui s'y développe. Tu connais Pierre Mollo⁽²⁾ Il était mon prof de biologie marine, et un jour il est venu faire une conférence sur le plancton à Arradon. L'association qui l'organisait m'a demandé de venir, et dans ces trucs-là, il y a toujours des gens pour critiquer l'ostréiculture ; cette fois, c'est tombé sur le fer à béton qu'on utilise pour faire nos tables. Et Pierre Mollo a dit « ce métal-là est bon pour le développement planctonique ».

Roger Abalain : – La société est exigeante à cause de son abondance ; et nous qui sommes en lien avec la nature connaissons ses limites, on est coincés entre les deux.

Yvonnick Jégat : – Nous humains, sommes porteurs de virus qui se réveillent avec les chocs thermiques, avec les déséquilibres que l'on crée.

Roger Abalain : – Le drame de l'homme d'aujourd'hui est qu'il ne veut pas comprendre, il veut s'imposer. On arrive à des systèmes aberrants comme la monoculture, on considère la Terre comme une esclave, or la nature s'auto corrige : vous la dorade, nous les sangliers...

Tifenn Yvon : – *Alors, bien sûr, on se demande ce qu'il faut faire, quelle serait la principale qualité dont devrait faire preuve un paysan de la mer ou un paysan de la terre pour accompagner la nature.*

Yvonnick Jégat : – Il faut être observateur et réactif, les années se suivent et ne se ressemblent pas.

Roger Abalain : – Et on aura beau anticiper, on aura toujours un pépin et le jour J, ce sera à nous, humains, de nous adapter. C'est ça qui est compliqué à nos esprits d'aujourd'hui.

Tifenn Yvon : – *Ils sont père tous les deux, ils pensent à l'avenir, et je leur demande s'ils ont une idée de vers où va le monde ?*

Roger Abalain : – On a des jeunes qui viennent toutes les semaines voir ce qu'on fait car ils aimeraient faire pareil.

Les formateurs sont obligés d'être à leur écoute pour les accompagner. Aujourd'hui, la chambre



d'agriculture est à la traîne, ils enseignent toujours le modèle productiviste. Mais les jeunes veulent reprendre leur vie en main car ils ont l'impression qu'on la leur a volée en leur imposant une manière de vivre.

La chambre d'agriculture est à la traîne (avec le productivisme). Mais les jeunes veulent reprendre leur vie en main.

Roger Abalain

Yvonnick Jégat : – Je pense qu'on a 30 ans de retard par rapport à l'agriculture. C'est pour ça que je me suis inspiré de ce que faisait l'agriculture bio. J'ai été dur avec mon père pendant quelques années pour arriver à faire ce que je voulais. Mes parents ne voulaient pas faire les marchés, ni vendre aux restaurants. La dégustation, c'était aussi une hérésie car ce n'était pas de l'ostréiculture. Or, même si c'est éprouvant, ça me donne de la trésorerie, je me désendette, je m'autofinance et je peux donner des primes.

Tifenn Yvon : – *Tous les deux sont très engagés dans leur démarche : que pensent-ils de leur métier, ont-ils les moyens de le défendre, de le faire connaître ?*

Roger Abalain : – Ce métier est nouveau dans tout ce que l'on fait. Ça change tout le temps, l'évolution des machines, par exemple. Celles que j'utilise sont obsolètes mais elles abîment moins la terre. Le modèle des Trente Glorieuses a fait croire aux agriculteurs qu'il était immuable ou le meilleur et l'on constate aujourd'hui que ce n'est pas du tout ça. On a pris le travers du chemin créé par l'argent et l'abondance et là on se cogne à un mur. La prairie naturelle est riche et fournie, une vraie pharmacopée pour les vaches. En conventionnel, un seul type d'herbe, la vache n'a pas le choix et cela produit un déséquilibre.

Yvonnick Jégat : – Avec les huîtres d'écloseries on est en train d'affaiblir le patrimoine génétique de l'huître par une reproduction contrôlée et sélectionnée, dans l'idée d'éloigner l'ostréiculteur du captage naturel.

Roger Abalain : – Le problème de la société aujourd'hui est qu'elle nous pousse à produire de l'argent et non pas de la qualité.

Yvonnick Jégat : – Quand tu fais les choses comme nous, il faut dire ce que tu fais car si tu ne le dis pas, tu es assimilé aux

autres, tu es noyé dans une profession globale. Il faut apprendre à transmettre.

Roger Abalain : – Ce qui est fou, c'est que le système industriel est très fort pour la communication, ils ont des moyens financiers importants que l'on n'a pas. Si on avait une meilleure diffusion, il y aurait plus de monde à vouloir faire comme nous.

Yvonnick Jégat : – On est sur une génération charnière. On va passer un relais, il y aura plus de monde à suivre notre voie.

Tifenn Yvon : – *Nous finissons la discussion autour des « Pie Noire » qui vagabondent sous les chênes, le temps de faire quelques photos. Yvonnick dévalise Roger de quelques pots de Gwell, ce produit laitier propre à la Bretagne et surtout à la vache rustique Pie Noire.*

On se quitte en étant sûrs de se revoir bientôt ■

Notes :

1- Les pierres de la faim sont des pierres gravées qui n'apparaissent que quand les fleuves sont au plus bas. Elles indiquent les dates des pires sécheresses. « Si tu me vois, pleure » peut-on lire sur certaines d'entre elles. La plus ancienne pierre de la faim se situe en République Tchèque, à Decin, sur les berges de l'Elbe, où se devine encore la date de 1417...

2- Pierre Mollo est biologiste, enseignant et chercheur, spécialisé dans l'étude du plancton marin. Lire notamment : « Le rôle essentiel et méconnu du plancton » dans la revue n°135 de la revue N&P.

▼ *Tifenn Yvon, ostréicultrice sous mention N&P



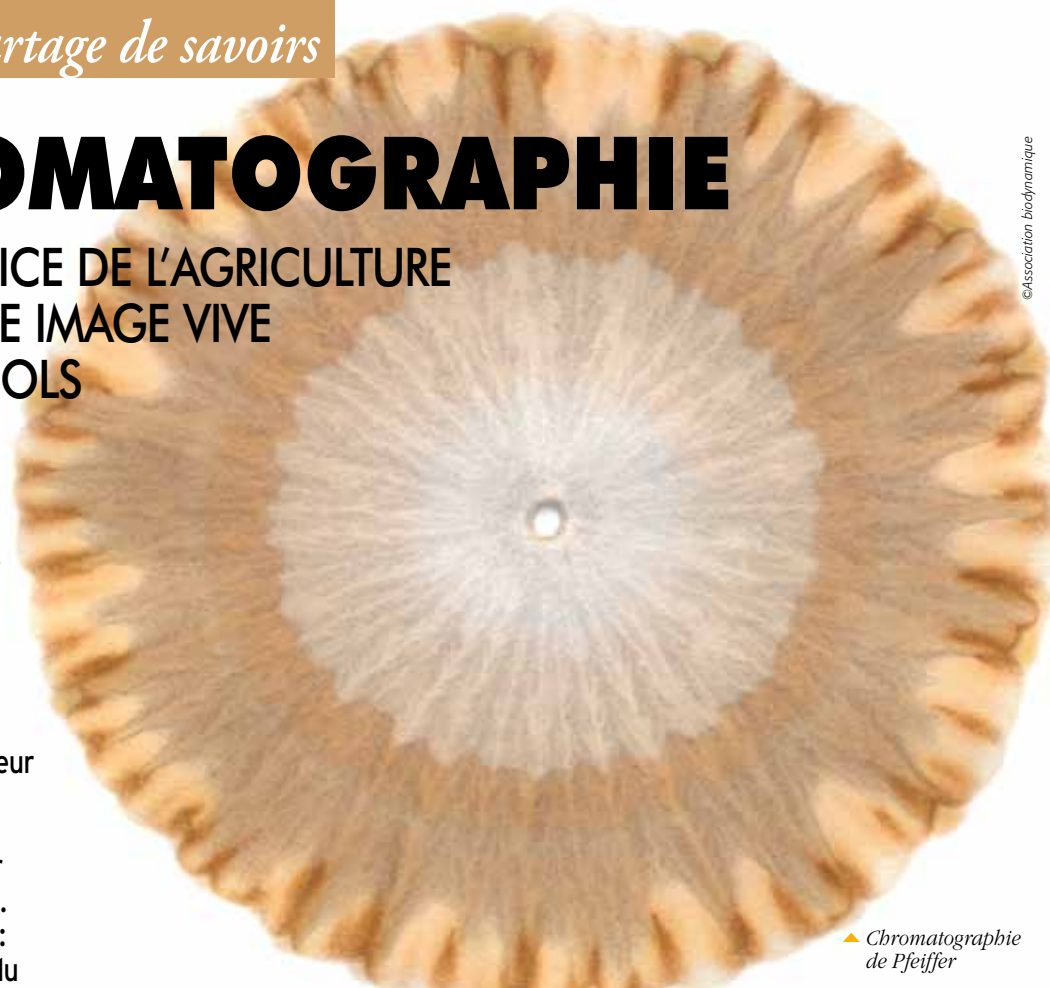
LA CHROMATOGRAPHIE

UN OUTIL AU SERVICE DE L'AGRICULTURE POUR OBTENIR UNE IMAGE VIVE DE LA SANTÉ DES SOLS

■ Tomas Landazuri, équatorien d'origine, est désormais installé en Ardèche où il a fondé SolAlter. Cette entreprise (N&P) pratique un commerce bio et équitable sur des produits comme le café, le chocolat, le quinoa, le sucre de canne... et la châtaigne. Dans le cadre de ses échanges à la faveur des petites structures locales équatoriennes et ardéchoises, Tomas a rencontré un producteur de café atypique, Charles Ludeña. Il nous transmet son témoignage: le partage d'un savoir peu répandu mais facilement accessible sur le diagnostic des sols.

Par Charles Ludeña*
Traduction, Tomas Landazuri **

▼ Charles Ludeña



▲ Chromatographie de Pfeiffer

"L'Agriculture, plutôt qu'une science, est un Art"

(R. Steiner et E. Pfeiffer)

Jusqu'à il y a peu, on croyait que pour connaître l'état des sols la seule méthode possible était celle des analyses quantitatives de l'agriculture conventionnelle, réalisées à partir de l'examen des cendres du sol par des laboratoires spécialisés.

Ces analyses de laboratoire prennent en compte le pH⁽¹⁾, certains aspects microbiologiques, et le pourcentage de matière organique présent dans les cendres de l'échantillon de terre étudié. Cette approche est complètement différente de celle pratiquée directement sur la ferme, où nous pouvons observer les véritables conditions des cultures, la microbiologie des environs et ainsi vérifier l'activité et la qualité biologiques du sol que nous sommes en train d'analyser.

De même, il est préoccupant que les laboratoires des sols ne s'intéressent pas aux dommages et conséquences liés à l'utilisation démesurée de poisons, herbicides et autres fertilisants, principalement sur la nutrition du sol. Ces substances ont pourtant une influence très négative sur la dynamique biologique des minéraux du sol, ce qui provoque un manque de disponibilité de ces minéraux pour les plantes.

Heureusement, une méthode sort à la lumière. Simple, elle permet d'avoir une vision des relations physiques, chimiques et biologiques des sols : c'est la Chromatographie. Elle a été em-

ployée par quelques scientifiques parfaitement en accord avec certaines études qui remettaient en cause les techniques de la "révolution verte", appliquées et imposées au niveau mondial.

À cause de la persécution subie par ses précurseurs aux Pays Bas, cette méthode est restée occulte. Cependant, les Hollandais Adriaan Bakker et Jaap Bakker ont hérité de ces connaissances et les ont partagées avec Jairo Restrepo et Sebastián Pinheiro, deux ingénieurs agronomes, experts en agriculture biologique. Ils ont commencé à appliquer la Chromatographie en analysant 6757 échantillons en provenance de 37 pays.

Avant d'aller plus loin, je vous propose de remonter un peu le temps pour retourner aux origines de la "Chromatographie".

C'est en 1906 que le botaniste russe, Mijail Tswett, a utilisé pour la première fois ce terme, qui vient des mots grecs chroma (couleur) et graphos (écrire). Il a utilisé des colonnes d'absorption de liquides⁽²⁾ pour séparer des pigments

▼ On doit à Mijail Tswett le terme de Chromatographie



végétaux. La méthode vient de 1850, quand le chimiste allemand Friedrich Ferdinand Runge a découvert la caféine. Il a séparé des anilines avec un dissolvant et un papier poreux : c'était la première Chromatographie sur papier.

Dans les années 20, le jeune biochimiste allemand Ehrenfried Pfeiffer, sous l'égide de Rudolf



▲ Ehrenfried Pfeiffer, disciple et collaborateur de Rudolf Steiner

Steiner (père de l'anthroposophie et fondateur de l'agriculture biodynamique), s'est pleinement concentré à l'étude de l'évaluation de la vie dans les sols ainsi qu'à leur état de santé.

Il évaluait des paramètres du cycle des matières organiques

dans les sols. Cette méthode de diagnostic très prisée des biodynamistes porte le nom de son initiateur, c'est la Chromatographie de Pfeiffer.

De leur côté, le couple Kolisko, Eugen (1893 - 1939) et Lily (1889 - 1976), scientifiques de

Cette méthode de diagnostic très prisée des biodynamistes porte le nom de son initiateur, c'est la Chromatographie de Pfeiffer

l'institut Goetheanum (Allemagne), ont inventé une autre méthode, basée sur l'attraction capillaire. L'analyse de jus de plantes et de fruits leur a permis de déterminer la qualité des vitamines de ces jus. Les échantillons de sols étaient tels que le couple pouvait étudier l'influence de la lune et des planètes sur l'ascension des sels dissous dans les liquides. Cette méthode d'analyse s'appelle la dynamolyse capillaire.

Les époux russes Nicolai Izmailov et Maria Schreiber ont quant à eux remplacé la colonne en verre par du papier filtre spécial. Par capillarité, la solution à analyser était entraînée sur le papier. Les différentes substances se déposaient sur ce papier à des endroits spécifiques selon leurs propriétés chimiques et physiques. Le résultat est un chromatogramme identifiable et reproductible.

Finalement Pfeiffer, grâce à ses connaissances en microbiologie et biochimie, a choisi les éléments à étudier dans le sol pour déterminer l'intensité de la vie en s'intéressant au catabolisme⁽³⁾ et anabolisme⁽⁴⁾ des micro-organismes. Il a utilisé une solution d'hydroxyde de sodium (NaOH) à 1% dans un échantillon de sol vivant. Ceci était suffisant pour solubiliser les substances nitrogénées issues du métabolisme des micro-organismes présents. Selon leur teneur en azote (N), en ammoniac (NH₃), en dioxyde d'azote (NO₂) et en nitrate (NO₃), ces substances réa-

gissaient différemment quand elles traversaient un papier filtre traité avec du nitrate d'argent. Le résultat était une impression avec des couleurs et distances spécifiques sur le papier.

La Chromatographie est une méthode physique de séparation pour la caractérisation de préparations complexes. Elle a des applications dans toutes les branches de la science. C'est un ensemble de techniques basées sur la rétention sélective. L'objectif est de séparer les composants d'une préparation pour les identifier et, dans bien des cas, déterminer leurs concentrations (Restrepo & Pinheiro, 2011)⁽⁵⁾.

La Chromatographie sert à :

- Catégoriser la qualité des aliments. Il est possible de discriminer des aliments ayant eu ou non recours à la chimie.
- Déterminer facilement la qualité et l'évolution géobiologiques des sols.
- Déterminer l'état de la matière organique dans ses phases de décomposition, fermentation et minéralisation.
- Vérifier si le sol respire ou non suite aux effets de la compaction.
- Vérifier s'il y a blocage de minéraux et de matière organique ou au contraire une absence de cette dernière.
- Évaluer la qualité et la valeur biologiques de l'humus au moment de l'analyse.
- Évaluer l'expression de l'activité enzymatique et ses répercussions sur l'état de santé des sols et des cultures.
- Analyser l'état de santé des biofertilisants liquides et solides afin de déterminer le moment

optimal d'utilisation de ces engrais pour que les microorganismes soient plus efficaces pour les sols et les plantes.

La Chromatographie présente deux étapes

À la ferme : on doit effectuer une évaluation du site. L'agriculteur nous donne les précieuses informations sur l'historique du sol. Les échantillons prélevés (0,5 à 1 Kg) peuvent être pris à différentes profondeurs, selon le type de culture. Ils sont séchés à l'ombre et moulus avec un mortier pour en faire de la poudre.

Au laboratoire : on prépare la solution d'hydroxyde de sodium (NaOH) à 1% dans de l'eau distillée. 5 g d'échantillon de sol sont dissous dans 50 ml de cette solution.

La solution de nitrate d'argent (AgNO₃) à 0,5% est préparée avec 0,5 g de nitrate d'argent dans 100 ml d'eau distillée. Ceci sera suffisant pour imprégner entre 60 à 70 papiers filtres afin d'effectuer les analyses.

Le papier filtre à utiliser est des numéros 1, 4 et 41, d'un diamètre de 15 cm. Il sera imprégné de solution de nitrate et de la solution avec l'échantillon à analyser. Ensuite vient le séchage.

La Chromatographie est un outil simple et peu onéreux qui permet aux paysans de connaître l'état de santé de leurs sols. De même, elle permet aux consommateurs d'évaluer la qualité des leurs aliments.

• Expérience pratique : depuis 2018, l'Association Agro Artisanale des Producteurs Écologiques de Café Spécial du Canton de Loja (APECAEL)⁽⁶⁾ a mis au point un procédé d'analyse qualitative

▼ Ces échantillons de sols, clairement identifiés, s'apprentent à être diagnostiqués, via la Chromatographie, dans le laboratoire de l'APECAEL





▲ Visualisation de la santé des sols dans le laboratoire d'analyse des sols de l'APECAEL

La Chromatographie est un outil simple et peu onéreux qui permet aux paysans de connaître l'état de santé de leurs sols

des sols à travers la Chromatographie. Cet outil a contribué à construire les connaissances techniques en faveur d'une agriculture qui protège et favorise la vie en réduisant les coûts de production. Il a également permis de suivre de manière

rapide l'évolution de nos sols. Chez APECAEL, nous avons mis en place un laboratoire paysan dans les installations de notre bio-atelier artisanal dans lequel sont effectuées les analyses de Chromatographie des sols pour nos associés et toute personne intéressée. La qualité des divers engrais organiques élaborés dans ce bio-atelier est également évaluée.

Pour notre organisation de producteurs de café, l'installation de ce laboratoire a été une étape importante, qui a fortifié notre autonomie et nous a permis d'établir une conduite appropriée avec les engrais que nous devons appliquer dans

▼ Pour les producteurs de l'APECAEL, entretenir un sol riche et vivant est la base pour obtenir des produits bio et sains



nos fermes caféières. Il est temps de reprendre le contrôle de chacun de nos territoires, de reprendre soin de notre terre-mère face à l'industrie qui a subordonné l'agriculture à sa logique capitaliste et à sa maladie du rendement. L'agriculture ne peut pourtant pas être ainsi réduite à des questions d'ordre économique et de manipulation politique à une échelle locale et mondiale. Cela va à l'encontre de la vie du sol et par conséquent de la vie de tous les êtres qu'il nourrit. Il est de ma responsabilité, ainsi que de la vôtre et de tous, d'alimenter et de prendre soin de la vie des sols. À travers la Chromatographie, nous avons dans nos mains l'un des nombreux outils qui aideront à développer cette approche, porteuse de sens et d'avenir ■

Notes:

- 1 - pH: Le pH (potentiel hydrogène), en chimie, représente la mesure de l'acidité ou de l'alcalinité d'une solution ou d'un milieu.
- 2 - Les colonnes d'absorption permettent à des composés de passer d'une phase gazeuse à une phase liquide. Avec ce procédé de "lavage" des gaz, tous les composants - dont les polluants! - présents dans la phase gazeuse sont transférés vers le liquide.
- 3- Le catabolisme est la phase du métabolisme au cours de laquelle les matériaux nutritifs par les tissus sont transformés en énergie (source CNRTL).
- 4 - Anabolisme, 1ère phase du métabolisme au cours de laquelle les matériaux nutritifs sont transformés, par voie de synthèse, en tissu vivant (source CNRTL).
- 5 - Réf. Restrepo, J. et Pinheiro, S. (2011), Image chromatographique de la vie et de la destruction des sols. (Première éd.). Cali: Feriva S.A.
- 6 - APECAEL, Asociación Agro Artesanal de Productores Ecológicos de Café Especial del Cantón Loja (Équateur)

*Charles Ludeña, producteur de café en Équateur, membre de l'Association Agro Artisanale des Producteurs Écologiques de Café Spécial du Canton de Loja (APECAEL).

** Traduction de Tomas Landazuri, fondateur de SolAlter, une entreprise (sous mention N&P) de commerce et d'échanges éthiques et solidaires entre petites structures équatoriennes et ardéchoises. ▼



CHICORÉES SAUVAGES

■ Contrairement à tant d'autres légumes actuels, les chicorées sauvages font partie de la flore originelle de nos régions. Nous connaissons tous leurs fleurs bleues si fréquentes le long de nos chemins, sur les talus...

Par Jérôme Goust*



A l'état sauvage, *Cichorium intybus* est une espèce vivace qui passe l'hiver sous forme de rosette. C'est elle qui a donné naissance aux variétés cultivées. Sa consommation remonte loin : déjà, dans le «de re rustica», Columelle, un agronome romain du premier siècle de notre ère, cite *intybus* cultivée au début du printemps et en automne. L'article du capitulaire De Villis de Charlemagne nomme *intubos* dans les légumes à pots. Le terme chicorée apparaît en France au ^{XII} siècle.

Les chicorées étaient utilisées dans les plats bouillis : «Je mets le pot-au-feu avec de la chicorée amère; cela bout jusqu'au point du jour». (Lettre de la Marquise de Sévigné du 11 octobre 1673).

Ce *Cichorium intybus* comprend les racines qui donneront les endives, et surtout celles qui, une fois torréfiées, constitueront une boisson chaude très populaire depuis des siècles, devenu depuis le parent pauvre du café. Si l'étiollement des feuilles est mentionné dès le ^{XVI} siècle, ce n'est pas pour évoquer l'endive que nous connaissons aujourd'hui, mais pour ce qui figurait dans les traités de jardinage sous le nom de «Barbe de Capucin». Pour nos jardins, restent principalement deux types de chicorées sauvages consommées en salade : la chicorée sauvage améliorée, et les chicorées sauvages rouges. Au ^{XIX} siècle, Jacquin obtint une variété formant une pomme oblongue, prélude à la Pain de Sucre. Quant aux chicorées sauvages rouges, on en trouve la présence à Trévise au ^{XVIII} siècle, et son amélioration en pomme plus ou moins ronde que l'on retrouve dans nos variétés rouges (Trévise, Vérone, Palla Rossa...).

Les dires des chicorées

En argot, Chicorée apparaît sous deux sens (Delvau 1867) :

- Reproches amers. «*Tout le monde connaît le goût de la chicorée*»

- Femme maniérée, chipie. «*Faire sa chicorée*». Se donner des airs de grande dame, et n'être souvent qu'une petite dame.

Parmi les coutumes et pratiques liées à la chicorée : pour savoir si un homme est courageux, faites-lui respirer un pied de chicorée. S'il n'éprouve aucune angoisse, c'est un courageux !

On trouve aussi cette conjugaison des légumes :

«*Au présent : je carotte, tu asperges, il mâche, nous oignons, vous chicorée, ils ou elles les tuent.*

À l'imparfait : *je panais. À l'impératif : ail.*» Extrait de «Pierre Grassou», nouvelle d'Honoré de Balzac publiée en 1840 dans un volume collectif intitulé Babel, puis insérée dans les Scènes de la vie parisienne du cycle de La Comédie humaine.

Au jardin

Les chicorées sauvages sont des salades rustiques, peu exigeantes. Elles demandent de la chaleur au semis. Peu frileuses, ce sont des salades d'automne et d'hiver qui peuvent durer jusqu'au printemps.

On distingue :

- les Pains de Sucre (chicorée sauvage améliorée) qui ont des pommes allongées pointues et denses.

- les Rouges, type Trévise (précoce) ou Vérone (tardive) qui formeront leurs pommes avant ou après les gelées, avec nombre de variétés récentes.

On sème dans le courant de l'été en lignes espacées de 30 cm, puis éclaircissage entre 10 (rouges) et 20 cm (pain de sucre). Les semis en petites mottes ou plaques alvéolées donnent de très bons résultats,

▼ Chicorée sauvage barbe de capucin



avec plantation, trois ou quatre semaines plus tard. Les semis de la seconde quinzaine de juillet seront récoltés entre octobre et janvier ; ceux d'août-septembre auront une récolte en fin d'hiver pour les variétés supportant les gelées. Après désherbage, éclaircissage et binage, un bon paillage permet de passer sans problème les grosses chaleurs estivales. Une particularité : elles pourront donner plusieurs récoltes pour chaque pied. Les pommes bien serrées sont coupées à quelques centimètres du sol. Le pied repartira et formera une seconde pomme, plus petite que la première.

Pleine de vertus

La chicorée est riche en fibres. Elle contient de bonnes doses de vitamines A, C, B9, K et E, de nombreux minéraux, ainsi que des antioxydants (flavonoïdes et caroténoïdes).

Pour les assaisonner, coupez les pommes serrées en fines lamelles. Préparez une sauce avec de la pâte de fruits secs, en particulier de sésame. Diluez la pâte de sésame avec huile, vinaigre, sel et poivre. Mélangez un peu à l'avance pour que la sauce imprègne bien la salade.

Pour Olivier de Serres (1600), «le syrop de cicorée avec rubarbe est bon contre la vermine» ■

► Fleurs de chicorée

*Jérôme Goust, journaliste-écrivain spécialisé en jardinage biologique et agroécologie, co-président de N&P Tarn (81).



▼ Chicorée Pain de Sucre montée





Lo Festenal #9
Les Mauvaises Herbes

Sam 12 & Dim 13 nov.
 Maison Pour Tous
 Chadrac - 43

Concerts, spectacles
 Conférences, débats...
 Ateliers, trocs semences...
 Repas, buvette et foire bio

Se Mobiliser & Résister pour Demain

Archipelisation des Luttés !

Avec :

Rens : 07 49 28 39 48 / www.natureetprogres43.org



Préparations Naturelles Peu Préoccupantes **COLLOQUE**

Cultivons avec le vivant des alternatives aux pesticides

Partage de pratiques · Expérimentations
 Initiatives paysannes · Réglementation

Ouvert à toutes et tous
 Repas sur place · Soirée festive

**29-30
 NOVEMBRE 2022
 VILLEURBANNE
 (RHÔNE)**



Partenaires



Avec le soutien financier de



Action du plan Ecophyto pilotée par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

Lieu : 234 Cours Émile Zola - 69100 Villeurbanne - Inscription et informations : 06 15 52 22 40 - sguichard@confederationpaysanne.fr



LES RECETTES BIOGOURMANDES DE VALÉRIE CUPILLARD

Créatrice culinaire, consultante et auteure de nombreux livres

Abonnez-vous à la lettre d'info et retrouvez ses recettes et livres sur...
www.valericupillard.com



Son dernier titre :
**Huiles essentielles
et eaux florales en
cuisine**
aux éditions de Terran

Patates douces

Textes Valérie Cupillard, Photos Emmanuel Cupillard / biogourmand®

Bûchettes fondantes, sauce chocolat



Pour 4 parts

600 g de patate douce à chair blanche
100 g de sucre de canne complet (ou moitié/moitié avec du sucre de canne blond), 15 cl de lait végétal à la vanille
10 gouttes d'essence d'orange douce (huile essentielle bio), 3 œufs

La sauce au chocolat

100 g de chocolat noir, 10 cl de crème végétale liquide riz-noisette

12 physalis

Épluchez les patates douces et coupez-les en rondelles pour les faire cuire à la vapeur douce environ 15 minutes.

Écrasez-les à la fourchette en purée. Ajoutez le sucre, les œufs et les gouttes d'huile essentielle, mélangez soigneusement.

Incorporez le lait végétal et remuez avant de verser dans un moule à cake (25 x 10 cm) chemisé de papier cuisson écologique. Placez au four 40 minutes à 180 °C (th.6).

Laissez refroidir avant de démouler pour couper 8 tranches larges.

Dans une casserole, faites fondre le chocolat avec la crème végétale liquide.

Préparez les assiettes à dessert : déposez une tranche de gâteau à plat, étalez une fine couche de chocolat, déposez une deuxième. Réservez au réfrigérateur jusqu'au moment du dessert.

Faites tiédir la sauce au chocolat et nappez généreusement les bûchettes, décorez avec des physalis après avoir ouvert les corolles.

Sweet-cake au rhum



Pour un moule à cake

200 g de patate douce à chair orange
100 g de chocolat à 70 % de cacao
80 g d'huile d'olive douce
2 œufs
20 g de poudre d'amande
40 g de rhum vanillé
80 g de farine de riz complet
1 c. à s. rase de poudre à lever sans gluten

Faites cuire la patate douce épluchée et coupée en tranches à la vapeur. Puis écrasez-la à la fourchette.

Faites fondre le chocolat. Hors du feu, ajoutez l'huile d'olive, la purée de patate douce, les œufs. Mélangez bien avant d'ajouter la poudre d'amande et le rhum vanillé, puis la farine de riz complet et la poudre à lever.

Verser dans le moule à cake chemisé et enfournez environ 25 min à th. 6 (180 °C).

S'ADAPTER AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE (1^{ÈRE} PARTIE) *

- Le dérèglement climatique s'est traduit cette année par de la sécheresse et des canicules: adaptons nos cultures.

Par Jean de la Vaissière
et Ariane Desmoulins**

Maraîcher à la retraite, je pense au désespoir des jardiniers amateurs ou pro, à ceux qui vivent avec la nature et grâce à elle, en la respectant, tout en la cultivant. Ceux-là voient leurs plantes dépérir, leurs cultures griller, rendues improductives ou presque. Tant de travail anéanti, tant d'espoirs déçus par des récoltes perdues, sans compter des incertitudes pour l'avenir... On aurait envie de baisser les bras, de tout abandonner, contraints et forcés. Mais au contraire, il faut réagir, faire des projets pour le futur et trouver des solutions pour l'avenir. Le jardinier est le maillon essentiel de la société, alors qu'on a tant voulu le dévaloriser. Notre société, avec la révolution verte, a sacrifié le monde paysan, devenu la «vache à lait» des classes dirigeantes. Convertis en une sorte d'esclaves modernes, incapables de vivre de leur métier, les paysans, produisant peu ou utilisant des produits toxiques, ont pour beaucoup été contraints d'arrêter leur activité. Ce fût l'exode rural, amenant la désertification des campagnes. Ce modèle s'est développé dans le monde entier, entraînant pro-

gressivement la destruction des sociétés paysannes qui vivaient en harmonie avec la nature. Celles-ci furent détruites ou anéanties, et par là même l'équilibre dans lequel elles vivaient. Cette suppression du modèle paysan en France et dans le monde est à l'origine des pollutions généralisées du sol et des océans. Nous avons détruit l'équilibre de la nature au profit de quelques multinationales qui, en se développant, ont entraîné le dérèglement climatique et ses conséquences. Ainsi, allons-nous vers une catastrophe humanitaire. Est-il encore temps de revenir en arrière et de limiter les dégâts?

Comme en France, en Europe et partout dans le monde, nos dirigeants politiques font semblant de prendre des décisions drastiques qu'ils n'appliquent pas. Les jardiniers auront-ils pour mission d'essayer, comme ils l'ont toujours fait, de nourrir la population?

Malheureusement, il n'y a presque plus de paysans ni de jardiniers. Pour les former, il faudra des dizaines d'années. Ainsi en est-il lorsqu'il faut réimplanter les haies et redonner la vie au sol. Que faire dans l'immédiat? Les jardiniers professionnels ne sont pas assez nom-

▼ *L'eau du toit de la grange est acheminée à la mare par un caniveau en pierres*



▲ *Source de la Preille (86)*



▲ *Amarantes*



▲ *Bette à carde rouge du Chili*



▲ *Variétés de carottes anciennes*



▲ *Tête d'ail d'Orient*

breux, je parle ici des jardiniers bio, pas de ceux qui font de la bio-industrielle et encore moins des exploitants agricoles qui nous empoisonnent. En attendant que ces jardiniers bio soient assez nombreux, l'amateur désireux de bien se nourrir doit se prendre en charge et essayer de produire un maximum d'aliments sains. Je ne parlerai ici que de la production que je connais : celle des légumes au jardin potager, qui faisait autrefois partie intégrante de la maison. Dans cette période qui s'annonce difficile il faut réduire au strict

Dans cette période qui s'annonce difficile, il faut réduire au strict minimum la place du jardin d'ornement pour le transformer en jardin vivrier

minimum la place du jardin d'ornement pour le transformer en jardin vivrier. J'ai déjà expliqué dans mes précédents articles comment agrader le sol pour obtenir une terre équilibrée en incorporant un maximum de matières organiques : il convient de mulcher à l'automne un broyat de taille, de la paille, du gazon, des feuilles mortes, des produits verts et du compost demi-mûr. Ce mélange sera digéré pendant l'hiver. Le paillage non décomposé pourra être utilisé pour cultiver des légumes à tubercules comme la pomme de terre. Rendement assuré ! Il faudra plusieurs années pour obtenir une bonne terre de jardin humifère semblable à un sol forestier.

Il n'y a pas de culture potagère sans eau. La culture potagère sans arrosage s'appelle la culture légumière de plein champs. Bien que ce ne soit pas l'objet de cet article, il n'en demeure pas moins que ce mode de culture est très important pour ceux qui disposent d'un terrain qu'ils ne peuvent arroser. Sans eau, pas de vie et pas de culture potagère ! Le jardinier amateur va connaître des problèmes de restrictions d'arrosage. C'est pourquoi la priorité des priorités est de faire des réserves d'eau, l'hiver, en récupérant les eaux du ciel qui tombent pour l'instant en assez grande quantité. On peut capter les eaux de ruissellement dans les points bas du jardin ; et également récupérer les eaux de pluies qui tombent sur les toits des maisons, granges, abris, en plaçant des réservoirs de préférence en haut du jardin, de façon à pouvoir arroser par gravité. Si les réservoirs et les mares sont trop bas, on devra installer une pompe flottante reliée aux tuyaux d'arrosage. Faute de moyens financiers ou dans un petit jardin, le bon

▼ Réserve d'eau de pluie pour petit jardin



vieil arrosoir fera l'affaire, avec bien sûr davantage d'efforts pour ne pas gaspiller l'eau. Il faut arroser localement pendant les heures fraîches, le matin et le soir. Le paillage sera indispensable dès les premières chaleurs du printemps et surtout en été. Comme pour l'ensemble des cultures agricoles, il faudra choisir des variétés et des espèces résistantes à la sécheresse pour les mois chauds. On sélectionnera les légumes gourmands en eau pour les cultures de début de printemps et celles d'automne.

Je citerai ici - par ordre alphabétique des légumes les plus cultivés - quelques exemples des différentes espèces et variétés résistantes ou non à la sécheresse, pour donner une idée de ce qu'il faut faire ou ne pas faire.

L'ail est l'un des légumes qui ne devrait pas souffrir du changement climatique à condition de ne pas le cultiver dans des terres inondables ou hydromorphes. Sa vie au cours de l'hiver permet sa récolte avant les chaleurs caniculaires.

Les amarantes sont peut-être des plantes que l'on cultivera de nouveau dans l'avenir. Autrefois, certaines variétés étaient en effet appréciées pour leurs feuilles et leurs graines, comme « la pied rouge » cultivée dans le Poitou. Considérées depuis comme des mauvaises herbes, elles envahissent nos potagers l'été, même s'il fait sec. Les Aztèques consommaient les graines de certaines variétés. Les amarantes sont faciles à cultiver. Certaines, bien que comestibles, le sont pour leur fleurs ornementales.

L'artichaut, originaire d'Afrique, pousse au printemps jusqu'aux premières chaleurs après avoir fait ses fleurs, que l'on consomme immatures. Le cardon quant à lui va pousser l'été. Très résistant à la chaleur, il est donc à cultiver dans l'avenir.

L'aubergine, plante originaire du sud et cultivée dans le midi de la France, l'est aussi de plus en plus dans le nord. On la sème en serre de multiplication, de janvier à février. On la repique en pépinière ou en godet pour qu'elle soit prête à être transplantée début mai, dès que les gelées ne sont plus à craindre. Sa végétation est lente au début mais une fois bien installée et enracinée, elle résiste aux grosses chaleurs, ce qui n'empêche pas de la pailler et de l'arroser si possible. Les terres profondes des vallées chaudes lui conviennent. Sa récolte est assez tardive et s'arrête tôt avec le raccourcissement des jours.

La betterave du genre « beta » regroupe de nombreuses espèces. Elle est originaire des régions côtières de l'Europe. Elle a, au cours des siècles, progressé à l'intérieur des terres. Les cultures de printemps seront de plus en plus difficiles et il faudra s'habituer



▲ Artichaut

à les cultiver tard en été pour une production en automne et une consommation en hiver. Les betteraves semées en fin d'été devraient se défendre assez bien contre la chaleur. Elles grossiront avec les premières pluies d'automne et le raccourcissement des jours, comme beaucoup de légumes racines ou tubéreux. Mais les rendements devraient être moins importants.

Les bettes à cardes peuvent germer avec peu de soleil et attendre des jours meilleurs pour pousser très rapidement dès les premières pluies.

La carotte est un légume cultivé depuis bien longtemps et en toute saison. Elle a été sélectionnée, améliorée, et par-là même fragilisée, à tel point que beaucoup de variétés ne pourront plus être cultivées sans arrosage. On devra s'adapter et cultiver les carottes en deux saisons. D'abord les carottes précoces, semées tôt au printemps sous châssis, côtières, ou sous serres chenilles pour être récoltées avant les grandes chaleurs de l'été ; puis, dans un second temps, les variétés anciennes rustiques, semées en pleine terre à partir de la fin de l'été après une pluie espérée. Citons la Chantenay, la Saint Valéry, la Jaune du Doubs, la Blanche à collets verts : il s'agit de variétés légumières de plein champ, résistantes au manque d'eau, qui grossiront à l'automne et que l'on conservera tout l'hiver, soit buttées en plein champ, soit en silo, en cave ou même en frigo – si le prix de l'électricité n'est pas trop élevé ■

**Dans le prochain article, je continuerai à vous donner des exemples d'espèces et de variétés de légumes en indiquant les modes de culture pour les rendre résistants à la sécheresse.*

****Jean de la Vaissière et Ariane Desmoulin**
Les Jardins d'Ariane
3, la Fosse Martin
86470 Boivre-la-Vallée
adesmoulin@orange.fr

→ **Salon Marjolaine** (46^e éd.)
Du 5 au 13 novembre, de 10h30 à 19h, au Parc Floral de Paris (75012) : Nocturne jusque à 21h30 le vendredi 11, entrée à 7 € au lieu de 10 pour les adhérents N&P ; à partir du métro Château de Vincennes, une navette gratuite emmène au salon. Marjolaine est le plus gros salon de la bio en France et promeut le développement d'une bio éthique et solidaire. Les visiteurs trouveront le stand associatif N&P à l'entrée du salon sur lequel les adhérents du groupe Île de France guideront vers les exposants sous mention. N'oubliez pas l'alléchant programme des conférences.
www.salon-marjolaine.com
ou tél : 01 45 56 09 09

→ **Les Mauvaises Herbes** (9^e éd.)
12 et 13 novembre à La Maison pour tous de Chadrac (43) : Trocs de semences, concerts, ateliers, débats, animations enfants... et foire bio organisée par le groupe N&P Haute Loire, pour une bio associative et solidaire sur le thème : « se mobiliser et résister pour demain ». Concert à prix libre à 20h30 le samedi et foire bio le dimanche.
www.natureetprogres.org
ou tél : 07 49 28 39 48

→ **Journées de l'Arbre, de la Plante et du Fruit** (35^e éd.)
19 et 20 novembre à Quissac (30) : Laissons nous surprendre par le programme d'animations sur le

thème de l'année : « choux, thés, cafés et cacao ». Avec une expo-vente de plus de 180 exposants, pépinières spécialisées, artisans, producteurs, associations sur l'environnement et l'agriculture paysanne, librairies, semences paysannes... 4 € la journée, 6 € pour les 2 jours.
www.dimanchesverts.org
ou tél : 06 65 03 70 32

→ **Colloque « Cultivons avec le vivant des alternatives aux pesticides »**
29 et 30 novembre à Villeurbanne (69) : Le syndicat de la Confédération Paysanne nous invite : au programme des tables rondes, des ateliers d'échanges de pratiques, des témoignages de paysans, des résultats d'expérimentations sur les préparations naturelles servant de soins aux plantes et aux arbres. Soirée festive et repas sur réservation.
Inscriptions et renseignements au 06 15 52 22 40 ou sguichard@confederationpaysanne.fr

→ **Soirée pour fêter les 20 ans de l'association Sciences Citoyennes**
Le 2 décembre à La Recyclerie à Paris, porte de Clignancourt : Il s'agira de préparer les actions collectives à mener demain - sur la démocratisation des choix scientifiques et technologiques, sur la mise en débat des controverses technoscientifiques, sur la protection

des lanceurs d'alerte et le traitement des alertes, sur la recherche participative... dans une ambiance conviviale ; la soirée sera festive, publique et précédée (18h30-20h) de quelques prises de parole d'anciens ou actuels administrateurs. Une salle sera également accessible pour des discussions au calme.
01 43 14 73 65 ou equipe@sciencescitoyennes.org

→ **Petit salon des vins bio du Tarn** (21^e éd.)
Les 3 et 4 décembre à Gaillac (81) : Chacun.e pourra découvrir les vins d'une vingtaine de vigneronnes et vigneronnes et 1 distillateur tarnais-es... et repartir avec de bonnes bouteilles. L'organisation de Nature & Progrès Tarn attend les visiteurs pour un rendez-vous festif, savoureux et créatif.
www.nptarn.org
ou tél : 05 63 57 60 00

→ **Fête de l'Arbre**
Le 4 décembre au Lycée Charlemagne de Carcassonne (11) : Nature & Progrès Aude nous propose de venir acheter nos arbres et autres plants auprès des pépiniéristes et horticulteur.ices, mais aussi découvrir l'Arbre sous toutes ses formes grâce à de nombreuses conférences et animations.
www.np11.org
ou tél : 04 68 20 94 75

→ **Marché de Noël bio** (6^e éd.)
Le 11 décembre à Mende (48) : Organisé par la Biocoop Scop La Claire Fontaine, rendez-vous de 10h à 16h pour participer au marché de producteurs locaux et d'artisanat équitable.
elsaweber@biocooplaclairefontaine.fr
ou tél : 04 66 65 98 57

→ **Projections du film « Secrets Toxiques » suivies d'un marché bio**
Le 15 décembre à la Scène Nationale d'Albi (31) et le 13 janvier à l'Utopia Borderouge de Toulouse (31) : Pendant plus d'un an, une enquête a été menée pour comprendre les failles et les fraudes qui font que la quasi-totalité des pesticides sur le marché sont aujourd'hui bourrés de produits interdits et dangereux. Comment en sommes-nous arrivés là ? Ciné-débats animés par Philippe Piard (N&P 12 et co-président de « Secrets Toxiques ») et des juristes de France Nature Environnement (FNE). Après la séance, Nature & Progrès Tarn organise le 15 un marché de Noël de producteur.ices N&P et le 13 janvier un marché tout court.
www.nptarn.org
ou tél : 05 63 57 60 00
ou http://secretstoxiques.fr



Denise Boutillon nous a quittés à 101 ans le 29 juillet 2022

Denise a fait un long chemin avec Nature & Progrès. Créatrice en outre des Amis du vieux Fontaine, conseillère municipale de Fontaine-les-Dijon, pianiste... elle a eu une vie bien remplie. Merci, Denise !

Extraits de l'hommage lu par ses enfants

On t'appelait l'écolo de service et on disait plaisamment de toi que tu protégeais la nature et le consommateur. Très sensible à tout ce qui touchait à l'eau, tu te baignais dans toutes les flaques que tu trouvais, eaux douces, lacustres ou salées, et surtout dans ta chère rivière à Pesmes, où tu t'es baignée jusqu'à tes 99 ans. Dès les années 60, tu t'investis dans sa protection et contre la pollution par les lessives, détergents, assouplissants, rejets industriels ou agricoles, qui finissent par se déverser sans gêne dans les eaux naturelles, nappes phréatiques, rivières, lacs, mers et océans. Prosélytisme pour faire adopter des lessives non agressives pour l'environnement, engagement contre des projets destructeurs comme le canal Rhin-Rhône dont les affiches ornent encore ton bureau, protection des animaux... Rédaction de bulletins d'info, actions auprès des jeunes, émissions à la télé régionale FR3 sur tous sujets d'actualité environnementale et de protection des consommateurs [...]

Ce sens des responsabilités et du devoir tu as su nous le faire passer : enfants, nous faisons notre travail scolaire seuls. Tu nous faisais aussi

confiance pour l'argent de poche qui était toujours disponible dans le tiroir de la cuisine. Les mots d'absence au lycée étaient signés d'avance, on n'avait qu'à les faire nous-même, c'était d'ailleurs très divertissant et on n'en n'a jamais abusé. Merci à toi de nous avoir responsabilisés dès l'enfance de cette manière.

Seuls les jardins jungle avaient grâce à tes yeux, biodiversité garantie, paradis des insectes, sauterelles, mantes religieuses, mouches de tout acabit, abeilles, scarabées, cétoines, guêpes et grillons, hérissons, écureuils, martres, oiseaux et les tondeuses en étaient bannies.

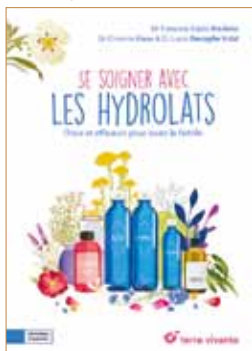
Et Nature & Progrès Côte d'Or, dont tu as été présidente pendant 15 ans. Que de réunions, rencontres, salons tu as animés ! Tu y as rencontré Dominique Voynet, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Par son intermédiaire tu as été décorée en 1996 de l'ordre du mérite, pour tes actions en faveur de l'aide au développement local d'une agriculture biologique. Oh ça ne te t'émouvait pas plus que ça, c'était surtout l'estime et l'amitié de Dominique Voynet qui t'importait. Avec toi c'étaient tous les fondateurs de N&P Côte-d'Or qui étaient honorés... Tu restes pour nous un exemple de ténacité, d'enthousiasme, de sens des responsabilités et de l'engagement, de non conformisme et de générosité. Tous ces souvenirs et ton sourire accueillant et chaleureux nous accompagneront longtemps.



▲ Denise, assise, au verger conservatoire planté et géré par N&P à Saint-Seine-l'Abbaye (21), en octobre 1996

Se soigner avec les hydrolats, doux et efficaces pour toute la famille

Dr F.Couic Marinier, C.Cieur et L. Destephe Vidal, éditions Terre Vivante, 240 pages, 2022; 20 €.



Voici trois docteurs en pharmacie, qui, fortes de leurs formations respectives en aromathérapie et phytothérapie, présentent un panorama très complet sur les hydrolats, une multitude de soins ainsi que des formules cosmétiques et des recettes culinaires. Des entrées par pathologies permettent une consultation rapide. De quoi offrir à ces hydrolats, souvent méconnus, toute l'attention qu'ils méritent, notamment pour leurs multiples utilisations et leurs bienfaits. Leur toxicité est statistiquement faible, leur prix moindre mais

ce n'est pas pour autant qu'il faut croire qu'il s'agit d'une approche d'aromathérapie diluée; les hydrolats sont subtils et nous amèneront des expériences pleines de puissances, qu'on les utilise par voie orale, locale ou aérienne.

Manuel de la litière forestière fermentée

Pascal «Valo» Dantinne et Terre & Humanisme, éditions du Rouergue,



143 pages, 2021; 23,50 €.

La litière forestière fermentée – la Lifofer – est une méthode agro-écologique consistant à multiplier les micro-organismes présents naturellement dans les sols forestiers; pas d'élevage en laboratoire, voilà plus de 6 ans que l'association Terre & Humanisme expérimente cette fermentation d'extraits de litière prélevée dans une forêt naturelle et locale qui fait partie des savoir-faire paysans depuis longtemps. Elle obtient ainsi une préparation riche en bactéries, levures et autres champignons locaux que l'on peut conserver et utiliser selon

les besoins (agricoles mais aussi traitement des eaux, etc...). La Lifofer est une ressource précieuse pour la redynamisation des terres malmenées qu'elle revitalise de manière significative.

L'amour au temps des protocoles, Wilhem Reich et les paradoxes de la libération sexuelle

Pierre Bourlier, éditions La Lenteur, 200 pages, 2021; 16 €.

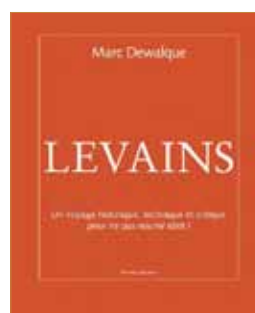


Ce livre propose une redécouverte et un inventaire de la pensée de Wilhem Reich (1897-1957). Auteur-phare de la révolte étudiante de 68, Reich était un psychanalyste mais aussi un biologiste. Tout en soulignant que celui-ci était tributaire des idéologies de son temps, Pierre Bourlier fait sienne la conception de la vie défendue par Reich et montre que notre soumission aux technologies de pointe et au discours de la science est profondément complémentaire du besoin massif de développement personnel, de théories ésotériques ou de mysticisme

religieux que nous observons autour de nous, ou en nous. Et alors que nous croyons être les maîtres de nos désirs, la jouissance est devenue une norme industrielle, l'épanouissement des individus une affaire à gérer.

Levains, Un voyage historique, technique et critique, pour ne pas nourrir idiot!

Marc Dewalque, éditions Seconde Mouture, 736 pages, 2021; 45 €. uniquement sur le site <https://levainbio.com/cb/levains/>

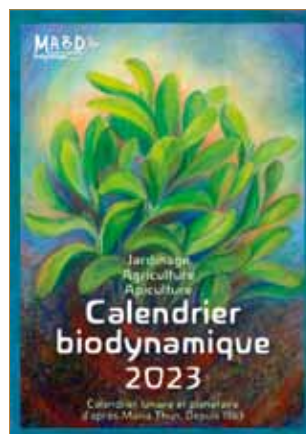


Marc Dewalque publie le produit de toute une vie de panification et de recherche. Cette somme a pour ambition d'embrasser le pain biologique dans toutes ses dimensions, de la sélection des céréales à la cuisson, en passant par la culture, la meunerie, la fermentation. Ce grand boulanger belge, bien connu de beaucoup d'amoureux du levain et des semences paysannes, écrit comme il parle: les informations techniques et historiques sont toujours émaillées d'exemples

pratiques, d'anecdotes et de traits d'humour. Il délivre un savoir encyclopédique avec modestie et générosité sans prétendre «J'ai tout compris: voilà comment faire!». Ici, pas de recettes, mais des clés de compréhension et surtout des clés de curiosité, précieuses pour tous ceux qui veulent aller voir tout ce qui se cache derrière la croûte. (Jérémy Nechtschein)

Calendrier biodynamique 2023

Mouvement de l'agriculture biodynamique, 128 pages; 10 € + frais de port.



Le calendrier biodynamique prend en compte l'influence sur les plantes de l'ensemble des planètes et permet de se tourner vers des solutions alternatives pour obtenir des récoltes plus saines et plus savoureuses. Edité depuis 1963, il est basé sur une multitude d'expériences effectuées dans l'institut de recherche indépendant fondé par Maria Thun et appuie les indications de Rudolf Steiner, fondateur de l'agriculture biodynamique. On y trouve les dates favorables pour les semis, les repiquages et les récoltes des fruits et légumes mais aussi des indications pour l'apiculture, la viticulture

et toute l'agriculture. Il présente également de nombreux articles permettant de comprendre l'influence des rythmes cosmiques sur le monde végétal et animal.

Travailler moins, travailler autrement, ou ne pas travailler du tout

Serge Latouche, éditions Payot & Rivages, 156 pages, 2021; 16 €.



Après la crise sanitaire et la pratique du télétravail, nous avons besoin d'un changement de paradigme. Le slogan présidentiel «Travailler plus pour gagner plus» devient obscène: d'autant plus que si nous restons dans une économie capitaliste de croissance, cela ne peut qu'accélérer le moment de la catastrophe écologique. C'est pourquoi il nous faut un nouveau mot d'ordre: «travailler moins pour vivre mieux!». Une société «post croissance» émerge qui va contraindre à des transformations profondes. Celles-ci impliquent à la fois une réduction quantitative et une mutation qualitative de l'activité laborieuse aboutissant à terme à l'abolition

du rapport de servitude salariale.

**Adhérent N&P :
1 parution gratuite/an**

Pour que votre petite annonce paraisse dans le numéro de votre choix, remplissez obligatoirement la grille ci-dessous. Joignez-y votre règlement par chèque (seules les annonces accompagnées du chèque seront prises en compte).
Envoyez-la au plus tard un mois avant la parution (fin décembre pour fév-mars • fin février pour avril-mai • fin avril pour juin-juil-août • fin juillet pour sept-oct • fin septembre pour nov-déc-janv) (5 parutions par an), à :
Nature & Progrès - Petites annonces, 13, bd Louis Blanc - 30100 Alès - France. Tél: 04 66 91 21 94.
 Pour que votre petite annonce paraisse dans le numéro de votre choix, remplissez obligatoirement la grille ci-dessous. Joignez-y votre règlement par chèque (seules les annonces accompagnées du chèque seront prises en compte).

Mentionnez l'adresse et/ou le téléphone de contact dans la grille. 1 case blanche après chaque mot (1 blanc = 1 signe).																																																																																																																																																																																																																																
<table border="1"> <tr> <td colspan="10"></td> <td colspan="15">Forfait 5 lignes</td> </tr> <tr> <td colspan="10"></td> <td colspan="15">30 € pour 1 parution 55 € pour 2 parutions 150 € pour 6 parutions</td> </tr> <tr> <td colspan="10"></td> <td colspan="15">1 ligne supplémentaire</td> </tr> <tr> <td colspan="10"></td> <td colspan="15">3 € pour 1 parution 5,5 € pour 2 parutions 15 € pour 6 parutions</td> </tr> <tr> <td colspan="10"></td> <td colspan="15">Total</td> </tr> <tr> <td colspan="10"></td> <td colspan="15"></td> </tr> <tr> <td colspan="10"></td> <td colspan="15">Total</td> </tr> <tr> <td colspan="10"></td> <td colspan="15"></td> </tr> </table>																																			Forfait 5 lignes																									30 € pour 1 parution 55 € pour 2 parutions 150 € pour 6 parutions																									1 ligne supplémentaire																									3 € pour 1 parution 5,5 € pour 2 parutions 15 € pour 6 parutions																									Total																																																		Total																																							
																																			Forfait 5 lignes																																																																																																																																																																																													
										30 € pour 1 parution 55 € pour 2 parutions 150 € pour 6 parutions																																																																																																																																																																																																																						
										1 ligne supplémentaire																																																																																																																																																																																																																						
										3 € pour 1 parution 5,5 € pour 2 parutions 15 € pour 6 parutions																																																																																																																																																																																																																						
										Total																																																																																																																																																																																																																						
										Total																																																																																																																																																																																																																						
Rubrique <input type="checkbox"/> animaux <input type="checkbox"/> Immobilier <input type="checkbox"/> Matériel <input type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Installation <input type="checkbox"/> Stages <input type="checkbox"/> Divers <input type="checkbox"/> Lieux de séjour <input type="checkbox"/> Rencontres										<input type="checkbox"/> Titulaire de la mention Nature & Progrès: 1 parution gratuite / an																																																																																																																																																																																																																						

Nom.....
 Prénom.....
 Adresse.....
 Code postal.....
 Ville.....
 Tél.....

Installation

- 38 - Activité PPAM cherche un repreneur à partir de septembre 2022. Cultures en bio irriguées sur 1500 m² sur une parcelle d'un total de 5000 m² dans la région de Romans/Isère (26) - St Marcellin (38) au sein de la ferme partagée de la Clef des Sables SCIC (mutualisation des engins agricoles, entraide, gouvernance partagée). Départ pour cause de changement de région. Orientation actuelle: plantes sèches, alimentaires (sirop, confits, pestos) et alcoolatures. Possibilité de développer une activité de distillation (terre sableuse très drainante). Commercialisation en vente directe et en demi-gros (herboristes). Activité sous mention Nature & Progrès et en postulat de la mention SIMPLES. Souhait d'une transmission sous la forme d'un «stage test installation transmission» débutant le plus tôt possible pour 6 à 10 mois. Expérience collective et agricole requise. Site internet de la ferme partagée: <https://www.laclefdessables.fr/> Contact motivé par mail: aromatiques@laclefdessables.fr
- 18 – Terrains à vendre jusqu'à 4 hectares de parcelles en verger, terre argilo-siliceuse profonde et sans cailloux, PH neutre, aucun intrant chimique

depuis plus de 40 ans, région proche de Bourges. Renseignements au tél: 06 03 19 30 31

- 38 - J'arrête mon activité de produits cosmétiques à la fin de l'année et je souhaite écouler mon stock d'emballages à prix coûtant (flacons, capsules, pots en verre avec couvercles) - Possibilité de prendre le tout ou en partie: les factures originales peuvent être fournies bien sûr. Ou quelqu'un serait-il intéressé par la reprise de l'activité? Il s'agit de produits de soins cosmétiques naturels et bio pour enfants. Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à jeter un œil sur le site... www.lyanlanature.com et à me contacter au 06 98 46 06 87
- 22 - Terres à louer, 23 hectares, à partir du 1/01/2023, sur la commune de Saint Caradec, lieu-dit Kerdudaval. En bio depuis plus de 20 ans. Les parcelles sont adjacentes. DPB possibles. Habitation non disponible actuellement, mais envisageable à moyen terme (réfection en cours). Contact: Michel Ollitrault au 06 77 84 89 05

Immobilier

■ 38 - Retraité adhérent N&P depuis 25 ans, vend logement auto-construit en bois, terre, paille de 106 m². 2 niveaux + sous-sol + garage + cellier + terrasse. De plein pied: séjour, cuisine, WC, douche, chambre/bureau. À l'étage, 3 chambres + toilettes. Dans éco-hameau de 8 maisons avec solidarité et entraide intergénérationnelles. La Côte-Saint-André à 4 km, tous commerces. Prix: 250 000€.

Divers

■ Pour que cesse l'omerta sur l'autorisation des pesticides et pour qu'aucun produit dont la formulation serait toxique à court ou long terme ne puisse être utilisé, plusieurs moyens d'actions s'offrent à nous: nous pouvons notamment proposer des ciné-débats avec une projection du film «Secrets Toxiques» ... suivie d'un marché de producteurs bio? Contact: marion.secretstoxiques@protonmail.com



Remplissez et renvoyez-nous ce bon accompagné d'un chèque à:
Revue Nature & Progrès
 13, boulevard Louis Blanc, 30100 ALÈS
 Tél. : 04 66 91 21 94

- Abonnement d'un an (5 numéros): 30 €
- Abonnement de soutien: 40 €
- Étudiant, chômeur (sur justificatif): 24 €
- Abonnement étranger: Pays UE: 34 €, hors UE: 40 €

Abonnement à la revue

Nom..... Prénom.....
 Adresse.....
 Code postal..... Ville.....
 Téléphone..... Mail.....
 Ci joint, chèque de..... €.

www.natureetprogres.org



annuaire vert



www.annuairevert.com

agir
POUR
L'ENVIRONNEMENT

ENGAGÉE POUR UNE PLANÈTE VIVABLE

Depuis plus de 25 ans, Agir pour l'Environnement anime des campagnes de mobilisation citoyenne ciblant les décideurs politiques et économiques. Agir pour l'Environnement a lancé plus de 60 campagnes sur des sujets aussi variés que le soutien à une agriculture biologique locale et de saison, la critique des fermes-usines ou des nouveaux OGM, l'interdiction du glyphosate et autres insecticides « tueurs d'abeilles ».

Elle a mobilisé son réseau en vue de créer plus de 50 000 **zones de Bzzz**, sanctuaires réservés aux insectes pollinisateurs, coordonne le **Jour de la Nuit**, événement national de sensibilisation aux effets de la pollution lumineuse et s'apprête à créer une vingtaine de **réserves de biodiversité**, espaces protégés pour une durée de 99 ans.

Agir pour l'Environnement compte parmi les principales associations hexagonales de protection de l'environnement avec plus de 20 000 adhérents. Elle est agréée et habilitée et reconnue d'intérêt général. L'association est « 100% indépendante » financièrement des pouvoirs publics afin de préserver intacte sa liberté d'action.



ENSEMBLE, AGISSONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Je souhaite recevoir gratuitement :

- exemplaire(s) de la campagne « **L'énergie est notre avenir ? Économisons la !** »
- exemplaire(s) de la campagne « **Alerte aux microplastiques** »
- exemplaire(s) de la campagne « **Le ciel étoilé, un espace en voie de disparition** »
- exemplaire(s) de l'autocollant « **Stop pub** »
- exemplaire(s) de l'autocollant « **Sauvons les abeilles** »

J'adhère à l'association :

- Pour 10 euros, j'adhère à Agir pour l'Environnement et reçois en contrepartie **un sachet de graines nectarifères**



Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Email : _____

Coupon réponse à envoyer à :

Agir pour l'Environnement - 11 rue du Cher - 75020 Paris

agir
POUR
L'ENVIRONNEMENT